

Lutte de la Confédération contre la criminalité

SITUATION, MESURES ET MOYENS

2009 RAPPORT ANNUEL

Office fédéral de la police fedpol

Sommaire

	Editorial	5
	Introduction	7
	1 ^{RE} PARTIE	
	SITUATION	
1	Crime organisé	11
	• Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie	11
	• Groupes criminels d'Europe du Sud-est	12
	• Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest	13
	• Groupes criminels d'Italie	14
2	Blanchiment d'argent	16
3	Criminalité économique	17
4	Corruption	20
5	Stupéfiants	22
6	Traite d'êtres humains	24
7	Trafic de migrants	25
8	Fausse monnaie	26
9	Commerce illégal de biens culturels	27
10	Criminalité sur Internet et pornographie infantile	28
11	Hooliganisme	30
12	Sécurité des personnes et des bâtiments	31
13	Terrorisme et protection de l'Etat	32

2^E PARTIE

MESURES ET MOYENS

1	Police judiciaire	36
	• Affaires	36
	• Enquêtes crime organisé et criminalité économique	38
	• Enquêtes protection de l'Etat	38
	• Enquêtes terrorisme	39
	• Coordination	40
	• Enquêtes TI	40
	• Traite d'êtres humains et trafic de migrants	41
	• Pédophilie et pornographie	42
	• Stupéfiants	44
	• Fausse monnaie	44
	• Observations	45
	• Analyse	46
	• Amélioration de l'efficacité	47
	• Formations et conférences	48
2	Police de sécurité	50
	• Sécurité des personnes	50
	• Sécurité des bâtiments	51
	• Conduite et analyse	52
	• Gestion des crises et coopération policière internationale	53
3	Police administrative	54
	• Explosifs et pyrotechnie	54
	• Armes	54
	• Mesures concernant des ressortissants étrangers	55
	• Mesures contre la propagande incitant à la violence	56
	• Mesures contre la violence lors de manifestations sportives	56
	• Mesures contre la cybercriminalité	57

4	Soutien policier	60
	• Coopération policière internationale	60
	• Coopération policière bilatérale	60
	• Attachés de police suisses	61
	• Accord d'association à Schengen	62
	• Europol	62
	• Interpol	63
	• Coopération policière multilatérale	63
	• Conseillers de police (CIVPOL)	64
	• Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants	64
	• Communications en matière de blanchiment d'argent	66
	• Centrale d'engagement de fedpol	67
	• Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant	68
	• Recherches RIPOL	69
	• Identification biométrique des personnes	70
	• Documents d'identité	70
	• Coordination des documents d'identité et de légitimation	71
	• Recherches de personnes disparues	72
	• Législation et protection des données	73
	• Ressources	75
3^E PARTIE		
ANNEXES		
	• Summary	78
	• Glossaire	80
	• Index thématique	81
	• Impressum	82
	• Fiches d'information fedpol	
	• Statistiques (CD)	

Editorial



L'Office fédéral de la police (fedpol) a fait l'objet d'une réorganisation partielle le 1er janvier 2009. Cette réorganisation a permis le transfert au Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) des parties de l'ancien Service d'analyse et de prévention (SAP) assumant des tâches de renseignement. Elle a également été l'occasion de redéfinir le contenu et la structure du rapport annuel de fedpol, en fonction des attentes de ses lecteurs.

Le rapport sur la sécurité intérieure, publié séparément du rapport d'activité depuis quelques années, est remplacé par un rapport unique, englobant les deux facettes du sujet. Il permettra au public, tout comme à nos partenaires suisses et étrangers, de mieux percevoir la manière dont fedpol analyse et apprécie la situation en matière de criminalité en Suisse et quels sont les moyens et les mesures adoptés et mis en œuvre par l'office durant l'année étudiée.

Le bilan de la situation 2009 présente les effets de la mondialisation et de la crise économique mondiale sur la criminalité en Suisse. Il montre aussi comment les milieux du crime diversifient leurs activités, par exemple en liant le trafic de drogues à la traite des êtres humains et au trafic de migrants, ainsi qu'à la criminalité économique.

Le nombre des investigations policières en liaison avec des organisations criminelles est stable depuis quelques années. Originaires d'Afrique de l'Ouest et d'Europe de l'Est et du Sud-est, des groupes relevant de la criminalité organisée se font ouvertement remarquer en Suisse dans le trafic de stupéfiants sur la voie publique ou comme auteurs de vols et d'effractions. D'autres groupes, en provenance essentiellement de la CEI et d'Italie, utilisent plutôt la Suisse comme base logistique, pour blanchir leurs fonds ou comme position de repli. Si le grand public ne perçoit pratiquement pas leurs activités, celles-ci n'en sont pas moins susceptibles de menacer la libre concurrence et l'indépendance des institutions de l'Etat de droit.

Pour pouvoir lutter contre l'imbrication des différentes activités relevant de la grande criminalité, les autorités de poursuite pénale ne peuvent se passer de coopération, que ce soit au niveau national ou international. Comme l'indique la seconde partie du rapport annuel, fedpol coopère activement avec ses partenaires nationaux et internationaux, même si bon nombre de ses prestations peuvent sembler peu spectaculaires. Dans les activités quotidiennes de police, par contre, il est indispensable de pouvoir recourir à la coopération policière coordonnée par la Confédération, avec ses raccords à Interpol, Europol et à l'espace Schengen, ainsi qu'aux banques de données de police exploitées par fedpol, qui viennent compléter des structures telles que le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet ou d'autres prestations dans le domaine des documents d'identité et du traitement des données biométriques.

Je remercie tous celles et ceux qui se sont engagés durant l'année 2009 dans les communes et dans les cantons, avec fedpol, en faveur de la prévention, de la poursuite et de l'élucidation d'infractions.

Jean-Luc Vez
Directeur Office fédéral de la police

Introduction

Le rapport annuel de l'Office fédéral de la police (fedpol) paraît sous cette forme pour la première fois. Il rend compte de la lutte de la Confédération contre la criminalité et se compose de deux parties. La première, dite rapport de situation, analyse et évalue la criminalité telle qu'elle se présente en Suisse. La seconde expose les activités exécutées par fedpol au cours de l'année écoulée, par domaine. Cette partie correspond aux rapports d'activité publiés les années passées.

LE RAPPORT DE SITUATION fournit une vue d'ensemble et une évaluation des phénomènes criminels qui concernent le travail de fedpol. Il est, dans ses chapitres thématiques, le successeur du rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse que fedpol a publié pour les exercices 2002 à 2008.

Le rapport de situation repose sur des informations qui parviennent à la connaissance de fedpol dans ses tâches de police de sécurité, de police judiciaire et de police administrative ainsi que dans ses tâches de soutien aux forces de police. Il ne livre pas un tableau complet de la criminalité en Suisse, mais sert de complément, par exemple, aux données et affirmations contenues dans la statistique policière de la criminalité publiée récemment.

Les thèmes qu'aborde le rapport de situation sont classés par compétence légale. Les premiers traités sont le crime organisé, la criminalité économique, le blanchiment d'argent et la corruption, c'est-à-dire les domaines dans lesquels la Confédération est investie de compétences de poursuite pénale.

Viennent ensuite le commerce illégal de stupéfiants, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la pornographie infantine, le faux-monnayage et le commerce illégal d'œuvres d'art, c'est-à-dire les phénomènes criminels face auxquels la Confédération fait office d'organe central.

Le rapport de situation se poursuit avec la sécurité des personnes et des objets, le hooliganisme et le terrorisme ainsi que l'extrémisme violent. En ce qui concerne ces deux derniers phénomènes, fedpol a compétence pour mener l'enquête policière sur les cas relevant de la juridiction pénale fédérale. C'est la raison pour laquelle le rapport se concentre ici sur les tâches de poursuite pénale, tandis que l'analyse préventive de ces menaces pour la sécurité de l'Etat figure dans les rapports du Service de renseignement de la Confédération (SRC), responsable non seulement de la détection précoce et de la prévention du terrorisme et de la violence extrémiste à motivation politique, mais aussi de la lutte contre la prolifération des armes non conventionnelles et contre les activités de renseignement prohibé.

LA DEUXIÈME PARTIE DU RAPPORT ANNUEL fournit une vue d'ensemble de l'essentiel des mesures prises par fedpol durant l'année 2009 et des renseignements sur la manière dont l'office engage les moyens qui sont mis à sa disposition (personnel, finances, infrastructure).

Font aussi partie intégrante de cette deuxième partie les principaux contenus des rapports annuels, publiés séparément pour des raisons juridiques et structurelles, du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et du Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI).

LE RAPPORT ANNUEL s'adresse aux responsables politiques et aux organes de contrôle, aux milieux policiers, aux autorités partenaires suisses et étrangères, de même qu'aux médias et au public. ●

Lutte de la Confédération contre la criminalité

1^{re} partie SITUATION

1	Crime organisé	11
2	Blanchiment d'argent	16
3	Criminalité économique	17
4	Corruption	20
5	Stupéfiants	22
6	Traite d'êtres humains	24
7	Trafic de migrants	25
8	Fausse monnaie	26
9	Commerce illégal de biens culturels	27
10	Criminalité sur Internet et pornographie infantile	28
11	Hooliganisme	30
12	Sécurité des personnes et des bâtiments	31
13	Terrorisme et protection de l'Etat	32



ÎLOT DE SÉCURITÉ? Même si le total des infractions en Suisse s'élève à 676 309 pour 2009, la Suisse reste un pays relativement sûr. fedpol entend contribuer de manière essentielle et décisive à la sécurité en Suisse.

1 Crime organisé

Menace pour la sécurité intérieure de la Suisse

S'agissant des phénomènes de la criminalité organisée, le rapport de situation se concentre sur ses principales manifestations. Les groupements impliqués dans la criminalité organisée les plus importants pour la Suisse, qui font l'objet de descriptions détaillées dans le rapport, proviennent d'Italie, de la CEI et de la Géorgie, de l'Europe du Sud-est et d'Afrique de l'Ouest. Mais d'autres groupements encore sont actifs en Suisse ou entretiennent des liens avec notre pays. Citons les groupes de la République dominicaine, actifs dans le trafic de cocaïne et ceux de Chine, régulièrement liés à la traite d'êtres humains, au trafic de migrants et à l'escroquerie à la carte de crédit. S'y ajoutent des groupes venant du Liban, du Maghreb, de la Turquie ou de la Jamaïque, surtout actifs dans le commerce de la drogue.

Certains groupes impliqués dans la criminalité organisée sont pour l'heure actifs en Suisse dans la criminalité de base, par exemple dans le trafic de drogue en pleine rue ou dans les délits de vol et d'effraction. Ils menacent ainsi la sécurité au quotidien et sont directement perceptibles pour les citoyens. Cette remarque s'applique tout particulièrement aux groupes d'Afrique de l'Ouest, d'Europe de l'Est et d'Europe du Sud-est, de même que de Géorgie. D'autres groupes, de la CEI et d'Italie à ce stade, utilisent la Suisse plutôt à des fins logistiques, pour le blanchiment d'argent ou comme zone de repli. Leurs activités sont susceptibles de menacer la libre concurrence ou l'indépendance des institutions de l'Etat de droit. Généralement, ces groupes sont moins apparents, mais leurs activités criminelles ou leurs actes de violence peuvent subitement se manifester.

Groupes criminels provenant de la CEI et de Géorgie

SITUATION

FORTE PRÉSENCE EN SUISSE. Ces trois dernières années, des membres éminents d'organisations criminelles russes ont été arrêtés en Russie et en Espagne.

En automne 2009, l'influent parrain Viatcheslav Ivanov est décédé des suites d'un attentat à Moscou. La pression exercée en Russie sur le monde du crime s'est accrue, d'autant plus que l'Etat a encore étendu son influence sur les branches économiques les plus rentables durant la crise financière. Divers représentants du crime organisé se sont établis à l'étranger ces dernières années, mais ils conservent apparemment un accès aux revenus d'opérations criminelles conduites dans leur pays d'origine et assument des tâches de contrôle et de coordination. Il est courant que des personnes originaires de la CEI, suspectées d'entretenir des contacts avec le crime organisé, cherchent à s'établir en Suisse. Les représentants de groupements criminels issus de la CEI et de la Géorgie sont fortement implantés en Suisse, dont ils utilisent surtout la place financière pour blanchir des revenus illégaux.

BLANCHIMENT D'ARGENT. Les groupements criminels entretiennent, avec l'aide d'avocats et d'agents fiduciaires suisses, des structures d'affaires suspectées d'être détournées aux fins de blanchiment d'argent. Les fonds incriminés proviennent surtout de délits économiques tels que la fraude fiscale ou le détournement de biens appartenant à l'Etat. Ils sont transférés de pays en pays, d'entreprise en entreprise et de compte en compte jusqu'à ce que le lien permettant d'identifier l'ayant-droit économique devienne indécélable.

De nombreuses entreprises de matières premières, originaires de la CEI, sont établies en Suisse. Il en résulte un risque de blanchiment d'argent considérable, puisque le secteur des matières premières dans la CEI est connu pour être infiltré par le crime organisé et qu'il se caractérise par son manque de transparence.

STRUCTURES. Les groupements criminels provenant de la CEI ne prennent pas toujours la forme d'organisations hiérarchiques de type classique. Il peut aussi s'agir de réseaux plus ou moins denses composés de divers hommes d'affaires criminels qui entretiennent de bons contacts avec le monde politique et l'élite administrative de leurs pays d'origine. Ces personnes utilisent des entreprises légales, des sociétés fictives ou des institutions financières à des fins criminelles. Souvent, elles se présentent comme des hommes d'affaires.

faibles aussi honorables que compétents et soutiennent des organisations culturelles et de bienfaisance pour obtenir une certaine reconnaissance publique.

BANDES DE VOLEURS GÉORGIENS. A l'instar d'autres pays d'Europe de l'Ouest, la Suisse a été de plus en plus confrontée ces dernières années à des bandes de voleurs venus de Géorgie. Selon certains indices, ces personnes entendent conquérir ainsi un nouveau champ d'activité. D'après les informations actuellement disponibles, ces groupements fonctionnent selon une structure hautement hiérarchisée.

EVALUATION

LA SUISSE, PLACE DE NÉGOCE DES MATIÈRES PREMIÈRES. Hormis les bandes de voleurs géorgiens, les groupements criminels venus de la CEI qui agissent en Suisse opèrent rarement dans la criminalité de base. De ce fait, ils ne sont guère perceptibles pour le public. Toutefois, compte tenu des moyens considérables dont ils disposent, même en période de crise financière, ils présentent un potentiel élevé de déstabilisation et sont susceptibles de menacer la libre concurrence et l'indépendance des institutions de l'Etat de droit. L'image de la Suisse comme place de négoce des matières premières peut en être également affectée. En 2009, la Suisse a signé l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI, «Extractive Industries Transparency Initiative»). Cette initiative a été lancée par une communauté de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises privées, d'investisseurs et d'organisations internationales. La Suisse participe par le versement de montants notables à sa mise en œuvre, qui consiste à encourager les acteurs du commerce des matières premières à faire preuve de transparence dans leurs opérations. La Suisse ne saurait donc trouver intérêt à autoriser des entreprises qui cherchent à brouiller leur structure de propriété par un enchaînement de structures offshore.

CONSÉQUENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE. La crise financière a touché la Russie beaucoup plus du reste que d'autres Etats pour les deux raisons suivantes: les grands groupes russes ont un taux d'endettement élevé et le pays dépend fortement du produit de la vente des matières premières, qui s'est effondré avec le prix de celles-ci. De ce fait, les dissensions politiques sur l'orientation à prendre et, surtout sur la répartition des ressources économiques se font toujours plus profondes. Le Ministère russe de l'intérieur

a fait savoir que le dommage causé par les activités des organisations criminelles a été de quelque 23 milliards d'euros en 2009, soit huit fois le montant invoqué l'année précédente. La Suisse doit également prévoir que les activités des groupements criminels de la CEI et de la Géorgie perdureront durant les prochaines années.

Groupes criminels d'Europe du Sud-est

SITUATION

UN RÉSEAU LARGEMENT RAMIFIÉ. On dénombre en Suisse environ 320 000 personnes originaires de l'ex-Yougoslavie et de l'Albanie. Le mouvement migratoire en provenance de l'Europe du Sud-est est donc l'un des plus forts que notre pays connaisse. A l'instar des années précédentes, les criminels venus du Sud-est de l'Europe ont joué un rôle important en Suisse. Fréquemment, dans le cadre de leurs activités, les groupes criminels et les délinquants isolés s'appuient sur un réseau de relations largement ramifié, souvent familial, au sein de la diaspora d'Europe du Sud-est disséminée dans toute l'Europe de l'Ouest. Ils coopèrent entre eux ou agissent avec des acteurs d'autres pays. Dans certains cas, on a constaté des liens avec des clans criminels importants ou avec la classe politique de leur région d'origine. Une partie des délinquants n'ont pas de statut de séjour clair ou sont des demandeurs d'asile.

GROUPES DE SOUCHE ALBANAISE. Les groupements criminels de souche albanaise actifs en Suisse forment une organisation flexible, reposant sur des structures claniques. Leur réseau s'étend sur plusieurs pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique. Ils se montrent extrêmement capables de s'adapter aux changements de conditions telles que les modifications des marchés ou des tactiques d'engagement des policiers. Plusieurs procédures judiciaires menées en Suisse ont déjà confirmé que ce phénomène recouvre des structures susceptibles de constituer une organisation criminelle. Les groupes criminels composés d'Albanais de souche continuent de dominer le marché suisse de l'héroïne, tout en étant actifs dans une moindre mesure sur le marché de la cocaïne. S'ils se concentrent sur le commerce de la drogue, certains de leurs groupements opèrent également dans le domaine de la traite d'êtres humains et du trafic de migrants. En

2009, parmi les personnes introduites clandestinement en Suisse figuraient de nombreux ressortissants du Kosovo.

GROUPES SERBES ET MONTÉNÉGRINS. Les groupes criminels serbes et monténégrins ont confirmé durant la période sous revue le rôle important qu'ils jouent dans le commerce illégal des stupéfiants. Ils sont structurés en fonction de la division du travail, organisés à l'échelle suprarégionale et ils disposent d'un réseau international développé. En Suisse, le potentiel de violence de ces groupes apparaît important. Ils ne reculent pas devant la confrontation ouverte, sans s'émouvoir de ce que des tiers non impliqués soient lésés. Outre le trafic illégal des stupéfiants, ils sont également actifs dans la traite d'êtres humains et le trafic de migrants et commettent des effractions et des vols en série, jetant notamment leur dévolu sur les véhicules de luxe. Ils sont généralement organisés très professionnellement. Par exemple, en mai 2009, deux membres de la «Pink Panther», une bande qui opère à l'échelle internationale, ont été arrêtés lors d'une attaque de bijouterie à Lausanne. La «Pink Panther» est un groupe de criminels violents, originaires d'ex-Yougoslavie (la plupart de ses membres sont serbes et monténégrins), qui ont attaqué plus de 120 bijouteries dans le monde entier ces dernières années.

TOURISME CRIMINEL. Comme les années précédentes, on a observé dans certains cantons des activités criminelles de délinquants étrangers sans domicile permanent en Suisse. Ces «touristes criminels», comme on les appelle, ont généralement commis des infractions contre le patrimoine ou se sont adonnés à la mendicité interdite. Ils venaient surtout de Roumanie, de Bulgarie et des pays de l'ex-Yougoslavie, mais aussi de pays de l'ancienne Union soviétique.

EVALUATION

INFLUENCE CONSIDÉRABLE SUR LA SUISSE. Les circonstances politiques et économiques défavorables en Europe du Sud-est continuent d'influencer fortement la criminalité en Suisse. Les groupes criminels du Sud-est européen sont en mesure, sous les angles organisationnel, technique et du personnel, d'influencer la criminalité en Suisse de manière déterminante. Bien qu'ils concentrent leurs activités surtout dans le domaine du trafic illégal de drogue ou des atteintes à la propriété, ils cherchent constamment à développer de nouvelles activités criminelles particulièrement lucratives. C'est ainsi qu'ils étendent leurs

opérations à la traite d'êtres humains, au trafic de migrants, à la fraude et au blanchiment d'argent. On doit s'attendre à ce que ces réseaux complexes, le plus souvent transfrontaliers, continuent de tenir en haleine les autorités suisses de poursuite pénale.

Groupes criminels d'Afrique de l'Ouest

SITUATION

ACTIVITÉS SUR LES MARCHÉS DE LA DROGUE.

L'Afrique de l'Ouest constitue, depuis cinq ans environ, l'une des principales zones de transit de la cocaïne sud-américaine destinée à l'Europe de l'Ouest: 25 à 40 % de la cocaïne d'Amérique latine introduite en contrebande en Europe de l'Ouest passe par l'Afrique de l'Ouest. Les réseaux criminels d'Afrique occidentale, nigériens en particulier, sont actifs sur tous les marchés de la drogue en Europe, y compris en Suisse. Le nombre de ressortissants africains arrêtés en Suisse pour infraction à la loi sur les stupéfiants a fortement augmenté ces dernières années. Les personnes arrêtées viennent pour une large majorité du Nigéria et un peu moins souvent de Guinée ou de Sierra Leone.

ITINÉRAIRES DU TRAFIC DE LA COCAÏNE.

La cocaïne négociée par les réseaux africains parvient en Suisse principalement par les Pays-Bas, pays qui constitue avec l'Espagne la plaque tournante de la cocaïne en Europe. Les itinéraires et les moyens de transport utilisés par les contrebandiers sont nombreux et changent constamment. Durant la période sous revue, la marchandise en contrebande a d'abord été acheminée en train, surtout par la frontière nord de la Suisse. Puis, l'axe ouest a été davantage utilisé, au commencement par le réseau ferroviaire franco-suisse, puis de plus en plus par la route. Enfin, les opérations se sont à nouveau déplacées sur la frontière nord, mais cette fois-ci par la route et par les airs.

COURSIERS D'EUROPE DE L'EST ET DES BALKANS.

Un nouveau phénomène survenu en juin s'est intensifié durant le deuxième semestre: les réseaux criminels d'Afrique de l'Ouest installés aux Pays-Bas, en Espagne et en Suisse ont recouru davantage aux services de coursiers originaires d'Europe de l'Est et des Balkans. Cette évolution se comprend dans le contexte de l'augmentation des contrôles et du nombre croissant d'arrestations en Suisse. Les trafi-

quants de drogue d'Afrique de l'Ouest ont alors éprouvé des difficultés à recruter des personnes d'origine africaine pour assurer la fonction de coursier à destination de la Suisse. Certaines personnes, particulièrement d'origine nigériane, ont en outre refusé d'accomplir les trajets.

ESCROQUERIES, TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET TRAFIC DE MIGRANTS. Par ailleurs, les groupements d'Afrique de l'Ouest opèrent en Suisse dans la traite d'êtres humains, le trafic de migrants et dans la criminalité économique (fraude à la commission).

SANI ABACHA. Dans les cas extrêmes, les chefs d'Etat eux-mêmes adoptent des comportements mafieux. La famille de l'ancien dictateur nigérian Sani Abacha, constituée en organisation criminelle selon le jugement rendu par la justice genevoise, en est un exemple: à la fin de 2009, l'un des fils d'Abacha a été condamné pour participation à une organisation criminelle. Il a formé recours en Suisse contre la décision des autorités. La procédure est en cours.

EVALUATION

STRUCTURE DE RÉSEAU ET MODES OPÉRATOIRES VARIABLES. La forme organisationnelle des groupes criminels d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux du Nigéria, se caractérise par une hiérarchie plate, une structure de réseau flexible et des modes opératoires évolutifs soumis à des modifications rapides. Le recours à des coursiers d'Europe de l'Est et les fréquents changements d'itinéraires et de moyens de transport utilisés pour la contrebande à destination de la Suisse en témoignent.

CONDITIONS FAVORABLES AU CRIME ORGANISÉ DANS LES PAYS D'ORIGINE. Malgré les succès déjà enregistrés, la Suisse restera confrontée au trafic de cocaïne organisé par des groupes criminels d'Afrique de l'Ouest, ce d'autant plus que cette région du monde continue d'offrir des conditions favorables aux groupes criminels organisés: l'instabilité, les faiblesses des autorités policières et douanières et la corruption y sont fréquentes. A la fin de 2009, on a observé une perturbation du trafic de la cocaïne en Afrique de l'Ouest, mais le phénomène ne devrait être que passager. Les groupes criminels, forts de leur grande flexibilité, trouveront très probablement des moyens et des itinéraires de substitution pour leurs activités de contrebande. On l'a déjà constaté une première fois en novembre 2009: un Boeing 707, décou-

vert calciné au nord du Mali, avait été utilisé auparavant pour acheminer d'un coup plusieurs tonnes de cocaïne du Venezuela vers l'Afrique de l'Ouest.

Groupes criminels d'Italie

SITUATION

UN ENCHEVÊTEMENT INTERNATIONAL. La 'Ndrangheta, originaire de Calabre, la Camorra, issue de la Campanie, la Cosa Nostra, qui plonge ses racines en Sicile et la Sacra Corona Unita, originaire des Pouilles, font partie des principaux groupes criminels italiens. Tous ces groupes sont actifs à l'échelle internationale. Par exemple, la 'Ndrangheta opère avec des trafiquants de cocaïne colombiens et la Camorra est alliée à des organisations criminelles chinoises dans la fabrication et la distribution en Europe de marchandises contrefaites. La 'Ndrangheta et la Cosa Nostra, qui sont établies en Italie du Nord, y compris dans la zone limitrophe du Tessin et du Valais, sont actives à l'échelle européenne, surtout en Allemagne, aux Pays-Bas, en France et en Espagne.

NOMBREUSES ARRESTATIONS EN ITALIE. Durant l'année 2009, nombre des représentants les plus recherchés de la Cosa Nostra et de la 'Ndrangheta ont été arrêtés en Italie. La justice italienne a confisqué des valeurs patrimoniales pour plusieurs milliards d'euros. La société et l'économie expriment toujours plus clairement leur désapprobation face aux effets négatifs du crime organisé.

PROCÉDURES EN SUISSE. Les enquêtes pénales menées en Suisse à l'encontre d'organisations criminelles italiennes concernent le plus fréquemment la Cosa Nostra, la Camorra et la 'Ndrangheta. Il s'agit généralement de trafic de stupéfiants et de blanchiment d'argent.

En octobre 2009, le Tribunal pénal fédéral a condamné un trafiquant de drogue domicilié au Tessin à une peine privative de liberté de dix ans pour appartenance à une organisation criminelle et pour infraction grave à la loi sur les stupéfiants. Le condamné avait transporté plus de 200 kg de cocaïne bolivienne à destination de l'Italie dans son mobilhome immatriculé au Tessin. Il agissait sur mandat d'un clan de la 'Ndrangheta établi à Milan.

Lors d'un procès concernant le commerce illégal de plus de 200 millions de cartouches de cigarettes par des organisations criminelles italiennes, en juillet



UNE PLACE FINANCIÈRE PERFORMANTE. En tant que place financière performante, la Suisse court le risque d'être utilisée à des fins de blanchiment d'argent.

2009, la chambre des affaires pénales du Tribunal pénal fédéral a acquitté tous les inculpés des chefs d'accusation de blanchiment d'argent et d'appartenance à une organisation criminelle. Les cigarettes, passées en contrebande par le Monténégro, étaient surtout destinées aux marchés noirs italien, anglais et espagnol. La plus grande part des fonds nécessaires au déploiement de ces affaires étaient d'abord transférés en espèces d'Italie au Tessin, où des agents de change locaux injectaient ces sommes dans le circuit bancaire. Seuls deux des neuf inculpés ont été condamnés pour soutien à une organisation criminelle, soit la Camorra et la Sacra Corona Unita. Certes, la cour des affaires pénales a confirmé, pour l'ensemble des inculpés acquittés, qu'ils avaient soutenu la Camorra et la Sacra Corona Unita, mais que les preuves ne suffisaient pas à établir que les acquittés étaient conscients ou qu'ils se seraient accommodés du fait que leur activité revenait à soutenir lesdites organisations criminelles. Le Ministère public de la Confédération a formé recours auprès du Tribunal fédéral de Lausanne contre le prononcé de la cour des affaires pénales du Tribunal pénal fédéral.

EVALUATION

IMPORTANCE POUR LA SUISSE. Les groupes criminels italiens actifs en Suisse pratiquent principalement le blanchiment d'argent. Mais la Suisse est également une zone de repli pour certains de leurs

membres recherchés et son espace est utile à ces groupes à des fins logistiques. La 'Ndrangheta revêt une importance particulière dans notre pays.

Les groupes criminels se trouvent sous une pression croissante en Italie en raison de la détermination des autorités italiennes. Il se pourrait dès lors qu'ils transfèrent davantage leurs activités en Suisse. Les règlements de compte et les conflits au sein du milieu mafieux ne s'arrêtent pas aux frontières nationales de l'Italie: les meurtres commis à Duisbourg en 2007 en sont le témoignage saisissant. Actuellement, nous n'avons pas d'indices que de tels règlements de compte soient planifiés en Suisse. Il y a toutefois lieu de supposer que des clans mafieux ennemis s'opposent en Suisse et que de tels actes de violence peuvent se produire.

BLANCHIMENT D'ARGENT ET REPLI. La crainte que des groupes criminels italiens n'infiltrer les autorités et le secteur des services en Suisse ne s'est pas confirmée, selon les observations actuelles. Mais en raison de sa proximité à l'Italie et de son secteur financier et bancaire performant, la Suisse reste très exposée au risque de constituer une plateforme du blanchiment d'argent, de devenir un lieu favorable aux opérations illégales ou de servir de zone de repli. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire / Enquêtes crime organisé et criminalité économique. > page 38

2 Blanchiment d'argent

La poursuite policière diminue l'attrait du crime organisé

SITUATION

PROCÉDURES DE BLANCHIMENT D'ARGENT.

Généralement, le blanchiment d'argent fait suite à des activités criminelles génératrices de profits. Il n'est dès lors guère étonnant qu'une large part des procédures du Ministère public de la Confédération vise des activités de blanchiment, outre les actes délictueux préalables. Les enquêtes visant le blanchiment d'argent sont généralement liées à l'existence d'une organisation criminelle et à des délits contre la propriété tels que l'escroquerie ou la corruption. Il est plus rare que la procédure porte sur le domaine des stupéfiants.

L'AFFAIRE PARMALAT. En janvier 2009, le Tribunal pénal fédéral a traité une première partie, limitée, du dossier suisse concernant l'effondrement du groupe de denrées alimentaires Parmalat. Dans ce cadre, le tribunal a condamné le fils du fondateur de l'entreprise à 720 heures de travaux d'utilité publique aux motifs de blanchiment d'argent et d'assistance à la gestion déloyale des affaires. Le pilote italien coaccusé, qui travaillait pour l'entreprise de transport Eliair, propriété de Parmalat, a été inculpé de gestion déloyale des affaires. Ces deux personnes avaient détourné à leur profit 1,7 million de dollars de la fortune de l'entreprise en transférant sur un compte au nom d'Eliair, un montant devant indemniser les défauts de deux avions. Mais en réalité seuls les deux accusés avaient accès à ce compte.

FONCTIONNAIRE ITALIEN CONDAMNÉ. En juillet 2009, le Tribunal pénal fédéral a traité du cas d'un fonctionnaire italien qui avait déjà fait l'objet d'un jugement exécutoire en Italie pour corruption. Ce fonctionnaire devait répondre en Suisse, conjointement à deux employés de banque suisses, du grief de blanchiment d'argent. Alors que le fonctionnaire italien a été condamné à 20 jours de peine privative de liberté avec sursis, l'intention n'a pu être prouvée s'agissant des agissements des deux banquiers valaisans, qui ont été blanchis. Le Ministère public de la Confédération a formé recours auprès du Tribunal fédéral contre cette

décision de la cour des affaires pénales du Tribunal pénal fédéral.

EVALUATION

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT.

La poursuite du blanchiment d'argent revêt une grande importance, car elle peut réduire les profits du crime organisé et par conséquent l'attractivité des activités illégales. Dans la pratique, le problème principal des policiers n'est généralement pas d'apporter les preuves des transactions financières suspectes, mais plutôt de déterminer l'origine criminelle des valeurs patrimoniales, c'est-à-dire l'infraction préalable. Cette remarque s'applique tout particulièrement lorsque celle-ci a été commise à l'étranger. Les demandes d'entraide judiciaire internationales peuvent tarder à aboutir, voire rester sans résultat en raison de conceptions différentes du droit ou du fait d'influences politiques. Si la preuve que les fonds proviennent d'un acte criminel concret n'est pas apportée, le délit de blanchiment d'argent au sens de la législation pénale suisse n'est pas constitué.

Des communications concernant le blanchiment d'argent déclenchent d'autres procédures. En Suisse, la lutte contre le blanchiment d'argent est un important élément de détection des infractions, notamment des cas d'une certaine importance relevant de la criminalité économique. Fréquemment, une communication au MROS n'est que la première étape de procédures complexes dans lesquelles l'enquête vise finalement surtout l'infraction préalable (escroquerie, corruption, etc.). En outre, la Suisse possède un dispositif très efficace de lutte contre le blanchiment d'argent, qui correspond aux standards internationaux en la matière. Sa fonction est entre autres préventive, comme en témoigne le fait que les criminels tentent toujours plus de transférer des fonds incriminés de la Suisse dans des pays soumis à des obligations de diligence moins strictes, afin de les introduire dans le circuit financier régulier. Ils se rabattent pour se faire sur des modes opératoires indépendants du système bancaire suisse, en particulier des transports de liquidités. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Soutien policier / Communications en matière de blanchiment d'argent. > page 66

Le rapport d'activité du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent se trouve sous www.fedpol.ch.

3 Criminalité économique

Investigations complexes de dimension internationale

SITUATION

VASTES PROCÉDURES D'ESCROQUERIE AU PLACEMENT. Dans le domaine de la criminalité économique, outre les cas d'abus de confiance, de falsification de documents ou de gestion déloyale, on a observé d'importantes escroqueries au placement durant l'année sous revue. Par ailleurs, comme les années précédentes, on a relevé en 2009 les cas les plus divers de fraude à la commission, d'escroquerie aux opérations de change («rip deal»), d'astuces et de pièges («coup du neveu») et d'escroquerie à la carte bancaire («skimming»).

Dans le cas de l'escroquerie au placement, on persuade la victime de faire un investissement en lui faisant miroiter de hauts rendements. Les capitaux sont censés être placés en titres, devises, bien-fonds ou dans le commerce des matières premières, ce qui n'est pas ou que partiellement exécuté. Généralement, les escrocs recourent à un système de répartition: les rendements échus sont versés par les apports de fonds des clients nouvellement acquis. Dès que les paiements font défaut et que les premiers investisseurs établissent une dénonciation, le système s'effondre. L'expérience montre toutefois que de telles structures peuvent se maintenir assez longtemps et causer des dommages à hauteur de plusieurs millions. Les schémas d'escroquerie au placement sont souvent complexes. En particulier, la multitude des personnes impliquées, les imbrications de sociétés et les enchevêtrements internationaux constituent des défis considérables pour les autorités de poursuite pénale. Celles-ci doivent déceler les infractions pour reconstituer ensuite la structure globale d'un système d'escroquerie à partir de délits individuels.

MANŒUVRES FRAUDULEUSES DANS LE MONDE DU FOOTBALL. L'année sous revue a été marquée par les manœuvres frauduleuses commises dans le monde du football. Le Ministère public de Bochum, en Allemagne, a enquêté sur une bande d'escrocs actifs à l'échelle internationale et soupçonnés d'avoir

manipulé quelque 200 matches de football en Suisse et dans huit autres pays. Deux frères croates, déjà impliqués dans le scandale qui a entouré l'arbitre allemand Robert Hoyzer, sont manifestement au nombre des meneurs. Ils sont suspectés d'avoir incité les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les fonctionnaires à influencer les parties de manière à ce que leurs complices obtiennent des gains importants sur les paris. Sur mandat du Ministère public de la Confédération, la police judiciaire fédérale a déposé une demande d'entraide judiciaire et mène sa propre enquête en cette affaire.

FRAUDE À LA COMMISSION. La fraude dite «à la commission» est restée d'actualité durant la période sous revue. Une personne privée se voit promettre un gain important, le versement étant soumis généralement à des taxes ou des honoraires. Finalement, la somme promise n'est jamais versée. Ces délits sont souvent liés à des gains de loterie, des ventes par téléphone, des offres de prédiction de l'avenir, des services de recherche de partenaire, des achats et ventes par Internet entre des personnes privées ou à des opérations financières prometteuses de gains importants. Les escrocs affinent continuellement leurs méthodes. Contrairement à ce qui prévalait il y a encore quelques années, le phénomène ne se limite plus à la démarche maladroite d'un courrier promettant des bénéfices élevés. De nos jours, les malfaiteurs prennent souvent contact sans simuler au préalable une démarche commerciale: ils ne passent aux affaires qu'après avoir gagné la confiance des victimes, lorsqu'ils en connaissent les points faibles. A cet effet, ils procèdent subtilement et recourent à une multitude de trucs et d'artifices pour conduire leurs victimes à effectuer des versements. Leur répertoire s'étend des appels à l'assistance à la menace de violences et passe par les méthodes de pression psychologique douces. Les auteurs de ces délits sont versés dans des nouvelles technologies et sont souvent supérieurs à leurs victimes dans le maniement d'Internet.

ESCROQUERIE AUX OPÉRATIONS DE CHANGE («RIP DEAL»). Durant la période sous revue, on a de nouveau relevé des cas de «rip deal»: les escrocs répondent à la publication d'offres de vente, par exemple de biens immobiliers ou de bijoux, et se disent intéres-

sés. Généralement, les affaires se concluent par un versement en espèces dans le hall d'un hôtel de luxe. Les sommes en jeu sont de plus en plus souvent très élevées. Milan est souvent proposé comme lieu de rencontre. Ce n'est qu'après le départ de l'escroc que sa victime réalise qu'elle a reçu de la fausse monnaie.

ASTUCES ET PIÈGES («COUP DU NEVEU»). Les personnes âgées continuent de faire régulièrement les frais d'astuces et de pièges comme le «coup du neveu». L'escroc se fait passer pour un membre de la famille et invoque les prétextes les plus variés pour obtenir de l'argent. Les délinquants sont bien organisés et proviennent généralement d'Europe de l'Est.

AIDE À LA DISSIMULATION DE DÉLITS ÉCONOMIQUES. Durant la période sous revue, des criminels ont promis des gains importants à des particuliers pour qu'ils mettent leur compte en banque à disposition aux fins de procéder à des transferts financiers dans le but de camoufler l'origine des fonds. Ces offres constituent des incitations au blanchiment d'argent. Quiconque consent à un tel marché s'expose également à des poursuites pénales.

On relève aussi des cas similaires où des particuliers, recrutés comme gestionnaires commerciaux, réceptionnent en cette qualité des paquets contre des commissions pour les réexpédier à l'étranger. On a constaté que ces paquets contenaient principalement des articles électroniques achetés sur Internet au moyen des données de cartes de crédit volées. Les gestionnaires commerciaux ainsi recrutés s'exposent à une dénonciation pénale pour recel.

ESCROQUERIE À LA CARTE BANCAIRE («SKIMMING»). Les délits d'escroquerie à la carte bancaire consistent pour les criminels à copier la bande magnétique de la carte EC à l'aide d'un dispositif spécial et à l'apposer ensuite sur des cartes de débit vides. Les auteurs de ces infractions s'emparent des codes NIP à l'aide de claviers manipulés ou de caméras et utilisent ensuite les cartes EC falsifiées dans un autre pays pour piller le contenu du compte correspondant. L'espionnage du code ne survient pas qu'aux distributeurs automatiques de billets, comme on l'imagine souvent: il est aussi pratiqué par des appels téléphoniques ou lors du paiement dans les magasins et les établissements. Depuis peu, les bandes magnétiques sont également copiées dans les systèmes manipulés d'ouverture des portes de banques. Comparativement aux autres pays européens, la situation en matière d'escroquerie à la

carte bancaire n'est pas alarmante en Suisse. Il semble que les mesures prises par les banques soient efficaces (renforcement de la sécurité aux bancomats et systèmes de détection des escroqueries), si bien que les malfaiteurs ne dépassent généralement pas le stade de la tentative. Les auteurs de ces délits opèrent en groupements bien organisés et proviennent souvent de Roumanie.

CARTES DE CRÉDIT ET MANDATS DE PAIEMENT FALSIFIÉS. Comme par le passé, des mandats de paiement remplis sont volés dans les boîtes aux lettres et falsifiés de manière à ce que les escrocs bénéficient du versement. En outre, des personnes provenant surtout d'Asie viennent en Suisse avec des cartes de crédit falsifiées pour acheter en grandes quantités des articles de luxe qu'elles expédient ensuite en Chine.

EVALUATION

LES AFFAIRES COMPLEXES REQUIÈRENT DE LONGUES PROCÉDURES. La durée des procédures visant des délits relevant de la criminalité économique est relativement longue. Cette situation est notamment due aux quantités de données saisies et aux dossiers d'enquête souvent très volumineux. Par ailleurs, les faits examinés, complexes, présentent pour la plupart une dimension internationale. Or, la coopération avec l'étranger s'avère souvent ardue en raison de la disparité des systèmes juridiques, des influences politiques qui sont exercées et des barrières linguistiques. Les demandes d'entraide judiciaire adressées aux autorités étrangères peuvent prendre beaucoup de temps, voire ne jamais recevoir de réponse.

Le nouveau code de procédure pénale suisse (CPP), qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011, prévoit une procédure simplifiée. Celle-ci permet à la partie prévenue et au Ministère public de s'entendre sur l'acte d'accusation. La condition d'une telle procédure simplifiée est que la personne prévenue avoue les faits et qu'elle reconnaisse fondamentalement les prétentions civiles. Cette procédure est exclue si le Ministère public demande une peine privative de liberté excédant cinq ans. Seule la pratique montrera si ces dispositions entraîneront un raccourcissement des procédures dans le cas de dossiers économiques vastes et complexes.

INFLUENCE DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE. La corrélation entre l'évolution économique et le nombre de procédures pénales pour cause d'escroquerie, d'abus de confiance ou de gestion déloyale n'est pas

18
19

CRISE ÉCONOMIQUE. En période de récession, la confiance dans les institutions de placement baisse et les investisseurs se tournent vers des escrocs qui leur font miroiter d'importants bénéfices.

prouvée. Cependant, on a par exemple observé que les motifs d'implication dans une escroquerie au placement sont différents selon la situation économique: dans les périodes conjoncturelles fastes, les victimes potentielles sont plus enclines au risque et elles opposent moins de scepticisme aux promesses de gains élevés. En revanche, en période de récession, la confiance dans les institutions de placement établies tend à baisser et les investisseurs désécurisés se tournent vers des

escrocs qui leur font miroiter d'importants bénéfices. Il est dès lors difficile d'estimer si le nombre de délits d'escroquerie est appelé à augmenter ou à diminuer dans un avenir proche. Il est par contre prévisible que les infractions liées à la faillite augmenteront en raison de la crise économique. ●

[Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire/ Enquêtes Crime organisé et criminalité économique](#) [> page 38](#)

4 Corruption

Sensibilisation nécessaire

SITUATION

PROCÉDURES CONTRE LA CORRUPTION. Les délits de corruption présentent de multiples facettes et vont de la simple complaisance à l'acquisition de mandats internationaux par le biais de pots-de-vin de plusieurs millions. La corruption relève de la compétence des cantons en matière de poursuite pénale. Mais, en règle générale, les cas comportant une dimension internationale, ceux qui ont été commis dans plusieurs cantons sans qu'il y ait de prédominance évidente dans l'un d'entre eux ou ceux concernant des agents de la Confédération sont toutefois traités par les autorités fédérales de poursuite pénale. En 2009, le Ministère public de la Confédération a déposé plainte contre l'ancien consul de la représentation suisse à Lima (Pérou). Il lui est reproché d'avoir établi abusivement des visas et de s'être ainsi rendu coupable de corruption passive et de faux dans les titres dans l'exercice de ses fonctions. Les délibérations auprès du Tribunal pénal fédéral de Bellinzone se dérouleront probablement en 2010. Les cas de procédure pour corruption au sein de l'administration fédérale et en Suisse en général sont relativement rares. Mais la Suisse est également concernée par les cas où des fonds acquis grâce à la corruption sont blanchis sur son territoire.

CAISSES NOIRES. Les délits de corruption sont souvent précédés d'une gestion déloyale des affaires sous forme de détournement de capitaux appartenant à l'entreprise et dissimulés dans des caisses noires placées sous la compétence et le contrôle de tiers. Les valeurs patrimoniales placées sur ces comptes, prévues pour servir de pots-de-vin, sont utilisées en vue d'acquiescer des mandats pour l'entreprise. Dans les grandes procédures internationales, il n'est pas rare que les enquêteurs pénaux soient confrontés à des flux de capitaux qui, traversant de nombreux pays régis par des systèmes juridiques différents, impliquant des hommes de paille et des structures complexes de sociétés, sont liés à des délits de corruption et à des caisses noires. Dans un tel contexte, d'autres infractions pénales relevant de la criminalité économique (abus de confiance, blanchiment d'argent ou faux dans les

titres) sont souvent liées auxdits délits. Le Ministère public de la Confédération et la police judiciaire fédérale traitent actuellement plusieurs cas de caisses noires survenus en Suisse, principalement sur la base de communications transmises par le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent, mais aussi dans le cadre de demandes d'entraide judiciaire. Les deux procédures concernant les versements présumés de pots-de-vin par deux grands groupes européens attirent particulièrement l'attention. Plusieurs personnes sont soupçonnées dans l'un et l'autre cas (et deux sociétés dans l'un des deux cas) d'avoir détourné des fonds au profit de décisionnaires étrangers en passant par des comptes suisses. Dans les deux cas, les enquêtes menées par les autorités de poursuite pénale n'ont pas encore abouti. Les procédures sont longues et fastidieuses, car elles impliquent de nombreuses demandes d'entraide judiciaire, également pour les autorités de poursuite pénale suisses.

CONVENTION DE L'ONU CONTRE LA CORRUPTION.

En septembre 2009, la Suisse a ratifié la convention de l'ONU contre la corruption (UNCAC, United Nations Convention Against Corruption). Cette convention est le premier dispositif normatif global en matière de lutte contre la corruption. Comme la Suisse dispose déjà d'un bon dispositif de lutte contre la corruption, l'adhésion n'a pas requis de modification législative. Mais la convention prévoit désormais que, selon les circonstances, les valeurs patrimoniales acquises illicitement doivent être restituées. La Suisse joue depuis quelque temps déjà un rôle de pionnier dans la restitution des avoirs illicites de chefs d'Etat et hauts fonctionnaires: notre pays, qui a déjà retourné plus de 1,8 milliards de francs suisses dans les pays d'origine, a œuvré de manière déterminante dans l'élaboration de l'article visé de l'UNCAC.

EVALUATION

DÉNONCIATEURS. L'un des grands problèmes, s'agissant de déceler les infractions de corruption, est que le corrupteur aussi bien que le corrompu bénéficient du délit et que, partant, ni l'un ni l'autre n'ont intérêt à une dénonciation pénale. De ce fait, les dénonciateurs (aussi appelés «whistleblowers») revêtent une grande importance pour déceler les délits de corruption. Se référant à une intervention parlemen-



LIMA. En 2009, le Ministère public de la Confédération a déposé plainte contre l'ancien consul de Suisse au Pérou (Photo: la Plaza Mayor de Lima).

taire, le Conseil fédéral a décidé en décembre 2009, en vue de mieux protéger les dénonciateurs, de réexaminer les possibilités de sanctions actuelles en cas de licenciement injustifié. Il a chargé le DFJP d'élaborer un projet destiné à la consultation. On statuera ultérieurement sur la suite de la procédure et les modifications de la loi éventuellement nécessaires.

SENSIBILISATION CROISSANTE. A court terme, la situation en matière de corruption ne changera pas. A moyen terme, il se pourrait qu'une sensibilisation croissante au thème de la corruption en Suisse, jointe aux efforts déployés à l'échelle internationale dans la lutte contre ce type de délit, induise une augmentation du nombre de procédures. ●

5 Stupéfiants

Des substances expérimentales dans les drogues synthétiques

SITUATION

COCAÏNE. Les personnes venues de l'Afrique de l'Ouest et de la République dominicaine continuent de dominer la contrebande et le trafic de cocaïne en Suisse. D'autres groupes et individus, notamment issus des Balkans et de Suisse, jouent dans ce cadre un rôle subalterne. En 2009, les services de police urbains et cantonaux ont ciblé leur action contre les dealers de rue et contre les structures du trafic de cocaïne. Les douanes et la police ont saisi un chiffre record de 560 kg de cocaïne. L'action policière menée dans notre pays, combinée au renforcement de la lutte internationale contre la contrebande de la cocaïne, a entraîné une tendance à la raréfaction de cette drogue en Suisse. Le degré de pureté inférieur, la hausse des prix et la disponibilité réduite en certains endroits dans le trafic de rue en témoignent. Cependant, l'expérience a montré que les pénuries de cocaïne sont rarement de longue durée.

Durant l'année 2009 est apparue dans la contrebande et le trafic de rue, dans plusieurs cantons, une substance mixte dérivée de l'héroïne et de la cocaïne. Les fournisseurs étaient des groupes ou des personnes d'Afrique. Plusieurs cas d'urgence médicale se sont produits après que des cocaïnomanes ont consommé sans le savoir de l'héroïne.

HÉROÏNE. Les Albanais de souche de nationalités diverses dominent le trafic d'héroïne. En outre, dans le Nord et l'Est de la Suisse, on trouve de plus en plus de personnes d'origine serbe actives dans le trafic de rue. Les trafiquants, généralement de jeunes hommes, savent rester discrets et vendent la drogue en divers endroits. Par ailleurs, dans une moindre mesure, on observe dans le trafic d'héroïne des personnes originaires de Croatie, de Turquie, d'Irak, d'Iran et des toxicomanes suisses.

On constate depuis longtemps sur le marché de l'héroïne une forte baisse des prix et une augmentation du degré de pureté. De plus en plus, l'héroïne se négocie en grandes portions de plusieurs grammes à un prix réduit.

DROGUES DE SYNTHÈSE. Le trafic des dérivés d'amphétamines et d'autres drogues synthétiques est souvent assuré en Suisse par des personnes jeunes qui en consomment elles-mêmes. On a noté en 2009 une raréfaction du MDMA, un agent de l'ecstasy. La raison en est la surveillance renforcée des substances chimiques de base nécessaires à la production des dérivés d'amphétamines. Pour compenser la diminution de la teneur en stupéfiant des pilules, on y a ajouté davantage d'autres substances actives. Souvent, en choisissant des substances expérimentales comme succédanés, les producteurs exposent les consommateurs à des risques inconnus.

CANNABIS. Au cours de la décennie écoulée, la police a renforcé son action contre la production et le trafic de cannabis. Depuis 2005, la culture, la vente et la consommation de cannabis sont nettement moins perceptibles pour le public. Mais le cannabis reste le stupéfiant illégal de loin le plus répandu. La plupart des personnes actives dans le trafic sont de nationalité suisse, tandis que des personnes d'Afrique du Nord et des Balkans jouent également un rôle important.

EVALUATION

COCAÏNE. La raréfaction de la cocaïne devrait conduire en Suisse à une mise en circulation accrue de cocaïne mêlée à d'autres substances pharmacologiquement actives. Cette situation implique des risques sanitaires supplémentaires pour les consommateurs. L'expérience a montré que les pénuries dans ce domaine n'ont pas de conséquences à long terme sur le marché de la cocaïne: les consommateurs se résignent simplement à acheter plus cher une drogue de moindre qualité.

La contrebande et le trafic de cocaïne se caractérisent par l'intervention d'une multitude d'acteurs et une grande flexibilité. Les itinéraires des contrebandiers, les coursiers et les canaux de distribution changent constamment. On perçoit les signes avant-coureurs indiquant qu'un nombre accru de personnes venues d'Europe de l'Est et des Balkans opéreront à l'avenir sur le marché de la cocaïne.

HÉROÏNE. Sur le marché de l'héroïne, la tendance à la baisse des prix et le degré de pureté supérieur de la drogue vendue revêtent des risques à maints égards.



TRAFIC DE COCAÏNE. En Suisse, la contrebande et le trafic de cocaïne sont dominés par des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et de la République dominicaine (photo: une descente de police à Saint-Domingue).

Premièrement, les fluctuations de la teneur en substances actives de l'héroïne augmentent le risque d'overdose mortelle pour le consommateur. Deuxièmement, la disponibilité, le prix et la qualité sont d'importants facteurs d'attractivité et d'image d'une drogue: fondamentalement, le risque existe que l'héroïne regagne à l'avenir en popularité par rapport à d'autres stupéfiants.

DROGUES DE SYNTHÈSE. Le commerce de substances chimiques nouvelles, expérimentales et souvent légales continuera de caractériser le milieu de la drogue. La consommation de cocktails de substances et de médicaments est courante. Internet joue un rôle important dans l'approvisionnement; les nouvelles tendances en matière de stupéfiants se propagent ainsi rapidement. Pour maîtriser les défis dans ce do-

maine, il est nécessaire que les partenaires au sein des autorités douanières, sanitaires et sociales coopèrent en réseau et à l'échelle internationale et qu'une série de nouvelles substances soit couverte par l'extension des mesures de politique en matière de drogue actuellement en préparation.

CANNABIS. La production et le commerce de cannabis sont aussi lucratifs que les affaires liées aux autres drogues, mais le risque de poursuite pénale est nettement plus faible dans le cas du cannabis. Le marché du cannabis demeure attractif pour les groupes criminels. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire/Stupéfiants. > page 44

6 Traite d'êtres humains

Davantage de travailleuses du sexe venues d'Europe de l'Est

SITUATION

LA SUISSE RESTE UN PAYS DE DESTINATION ET DE TRANSIT.

En 2009, la Suisse est restée un pays de destination et de transit attractif pour la traite d'êtres humains. Les victimes de l'exploitation sexuelle provenaient en majeure partie d'Europe de l'Est (surtout de Hongrie, de Roumanie et de Bulgarie), mais aussi d'Asie (Thaïlande), d'Amérique du Sud et des Caraïbes (Brésil, République dominicaine) et d'Afrique (Nigéria).



EXPLOITATION SEXUELLE. Le nombre de prostituées venues d'Europe de l'Est ne cesse d'augmenter en Suisse.

TRAITE DE FEMMES HONGROISES ET NIGÉRIANES.

Deux phénomènes survenus durant l'année 2009 sont particulièrement frappants: l'implication de la Suisse dans la traite internationale de Nigérianes et la forte augmentation, dans toute la Suisse, des cas de traite de femmes venues de Hongrie.

Vers la fin de 2007, on a surtout constaté, surtout dans le milieu de la prostitution en ville de Zurich, des groupes de délinquants et leurs victimes qui appartenaient à l'ethnie des Roms de Hongrie. Depuis lors, il y a lieu de penser qu'une multitude de cantons sont directement concernés par la propagation de la traite de personnes venues d'Europe de l'Est. Entre janvier 2008 et juin 2009, la police a relevé la présence dans la seule ville de Zurich de 26 personnes suspectées et de 43 victimes de la traite des femmes venues de Hongrie.

Plusieurs Etats de l'UE suivent, depuis plusieurs années, le phénomène de ces jeunes Africaines de l'Ouest, surtout des Nigérianes, qui sont systématiquement acheminées en Europe pour y être livrées à la prostitution. Entre la mi-2007 et le printemps 2009, ce phénomène a touché la Suisse à tout le moins comme pays de transit. Des femmes jeunes – souvent mineures – ont été dirigées vers notre pays où elles ont été préparées, sous l'usage massif de la violence pour certaines, à séjourner en Europe. Ces femmes, pour la plupart entrées en Suisse sous une fausse identité par l'aéroport de Genève, déposaient une demande d'asile et disparaissaient ensuite durant leur trajet au centre d'accueil des réfugiés ou de ce centre même. Plusieurs de ces femmes ont été retrouvées par la suite dans le milieu de la prostitution de divers états de l'UE. Il faut noter que les entrées en Suisse de Nigérianes ont nettement diminué dès qu'a été introduit dans les aéroports suisses, au printemps 2009, le contrôle séparé des passagers provenant d'Etats non membres de l'espace Schengen (dans le cadre de l'adhésion de la Suisse à l'Accord de Schengen/Dublin).

EVALUATION

MOBILE PRINCIPAL: L'EXPLOITATION SEXUELLE.

Depuis la fin 2007 environ, le nombre des nouvelles professionnelles du sexe, provenant notamment d'Europe de l'Est, n'a cessé d'augmenter. Face à cette forte progression de l'offre dans le milieu de la prostitution, les ressources des autorités de poursuite pénale restent inchangées. Pour les délinquants, le risque d'être sanctionné pour traite d'êtres humains a donc diminué. La traite des Hongroises devrait continuer d'augmenter. Il est également probable qu'un tel commerce d'êtres humains en provenance de Roumanie et de Bulgarie se développe à l'avenir dans notre pays (c'est déjà le cas dans les pays voisins de la Suisse). En 2009, les procédures visant la traite d'êtres humains aux fins de l'exploitation sexuelle continuaient de prédominer. Mais la thématique de la traite d'êtres humains visant l'exploitation du travail gagne continuellement en importance. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et Trafic de migrants. > page 41

D'autres informations figurent au chap. 4: Soutien policier/Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. > page 64

7 Trafic de migrants

Réseaux internationaux opérant aussi depuis la Suisse

SITUATION

LES PASSEURS ONT SOUVENT LA MÊME NATIONALITÉ QUE LES MIGRANTS CLANDESTINS. En 2009, le trafic de migrants a concerné la Suisse tant comme destination qu'à titre de pays de transit. Les réseaux internationaux de passeurs ont organisé, entre autres à partir de la Suisse, des acheminements clandestins dans l'espace Schengen. En 2009, selon les documents de la police judiciaire fédérale, les pays d'origine des passeurs faisant l'objet de présomptions en Suisse étaient surtout le Kosovo, le Sri Lanka, la Turquie, la Serbie, la Chine, l'Afghanistan, l'Inde, l'Irak, le Nigéria et la Suisse. Souvent, les migrants clandestins ont la même nationalité que leurs passeurs. Comme par le passé, l'introduction clandestine de migrants en Suisse se fait généralement en automobile, en train ou en avion et à l'aide de documents de voyage faux ou falsifiés.

ACCROISSEMENT DU TRAFIC DE MIGRANTS EN PROVENANCE DU KOSOVO. Un phénomène particulièrement frappant, en 2009, est l'augmentation des tentatives d'obtenir à l'étranger, auprès de diverses ambassades de pays de l'UE, des visas Schengen ou des autorisations de séjour dans l'espace Schengen sous divers prétextes. En outre, durant la période sous revue, l'augmentation du trafic de migrants provenant du Kosovo a été frappante. Au cours du premier semestre 2009, on a recensé en Suisse plus de 600 cas de ressortissants kosovars en possession de titres de séjours de durée déterminée, formellement valables, mais établis en trompant les autorités slovènes. L'entrée dans le pays avait lieu par voie de terre, en passant par la Slovénie et l'Autriche. Puis, les immigrés entraient dans la clandestinité en Suisse ou dans un pays voisin. Dans nombre de cas, ces clandestins exerçaient ensuite un travail au noir. On ne saurait exclure dans de tels cas la traite d'êtres humains aux fins de l'exploitation du travail. Les mesures prises en été 2009 par les autorités slovènes contre l'octroi de permis de travail ont entraîné une nette diminution de ce mode opératoire.



TRAFIC DE MIGRANTS EN PROVENANCE DU KOSOVO. Le phénomène est en augmentation constante (photo: la ville de Pristina).

EVALUATION

APPLIQUER PLUS SÉVÈREMENT LA LOI SUR LES ÉTRANGERS À TOUS LES NIVEAUX DE LA POURSUITE PÉNALE. Depuis 2008, l'acheminement clandestin de Kosovars à destination de la Suisse et par la Suisse a progressivement augmenté. Les importantes activités criminelles des passeurs du Kosovo devraient constituer une tendance durable. Les principaux facteurs de la migration illégale sont la fuite de zones économiquement en crise, l'attente d'une situation de vie meilleure, la perspective d'une possibilité de rémunération et les liens familiaux avec des membres de la famille qui ont déjà émigré. D'une manière générale, la Suisse est attrayante pour les passeurs criminels comme zone de repli, comme destination et comme espace de transit. Comme le trafic de migrants constitue une infraction relevant du droit pénal accessoire, les violations de la loi sur les étrangers commises en Suisse ne sont souvent pas traitées dans les cantons sur le plan de la police judiciaire et elles sont déferées aux autorités administratives comme s'agissant d'un problème relevant de la loi sur les étrangers. Les opérations de passage clandestin menées en bande ou à titre professionnel constituent désormais un crime. Pour les combattre, il conviendra à l'avenir d'utiliser davantage la loi renforcée sur les étrangers. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire/ Traite d'êtres humains et trafic de migrants. > page 41
D'autres informations figurent au chap. 4: Soutien policier/ Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. > page 64

8 Fausse monnaie

La Suisse, un pays peu attrayant pour les faussaires

SITUATION

AUGMENTATION DU NOMBRE DE FAUX BILLETS ET DE FAUSSES PIÈCES DE MONNAIE SUISSES.

Le nombre de faux billets et de fausses pièces de monnaie suisses a augmenté de plus d'un quart en 2009 par rapport à l'année précédente.

Des fluctuations de cet ordre de grandeur n'ont toutefois rien d'extraordinaire, comme l'indiquent les valeurs comparatives des dix dernières années. 80 % des faux billets de banque suisses saisis ont été fabriqués au moyen d'imprimantes à jet d'encre. La caractéristique de ces faux est que pratiquement aucune des marques de sécurité n'est imitée. On les décèle donc assez facilement comme tels. Quant aux 20 % de faux billets restants, ce sont des impressions d'imprimantes laser couleurs ou des photocopies.

IMPORTANTES SAISIES DE FAUX DOLLARS AMÉRICAINS.

Comparativement à l'année précédente, les saisies de faux euros en Suisse ont diminué en 2009. En revanche, la valeur nominale de la fausse monnaie confisquée a augmenté. Durant la période sous revue, on a en outre saisi davantage de faux dollars américains (plus de huit fois plus que l'année précédente). Cette augmentation provient surtout de deux opérations de saisie conduites dans deux cas d'enquête, qui ont débouché sur environ deux tiers de la quantité totale confisquée.

Les faux-monnayeurs se trouvent dans toutes les couches sociales et dans tous les groupes d'âges. Leurs motifs – besoin d'argent ou curiosité – sont des plus disparates. Selon les informations actuelles, il n'existe pas en Suisse d'ateliers de faux-monnayage proprement dits.

EVALUATION

FAIBLE DOMMAGE ÉCONOMIQUE. Il faut noter, d'une manière générale, qu'une augmentation des saisies de fausse monnaie n'implique pas automatiquement un dommage économique élevé. Généralement, la fausse monnaie est saisie avant même d'entrer en circulation et de constituer un préjudice éco-

nomique. En 2008 et en 2009, on a confisqué en moyenne environ 570 000 francs suisses de fausse monnaie. Cette somme ne pèse guère face au montant en espèces, de quelque 40 milliards de francs suisses, qui se trouve en circulation. Il n'y a donc pas eu lieu de craindre un impact sérieux ou d'autres incidences sur l'économie suisse.



DIFFICILE. La qualité élevée des billets de banque suisses rend leur imitation difficile et coûteuse.

IL DEVIENT DE PLUS EN PLUS FACILE D'IMITER DES BILLETS DE BANQUE.

En Suisse, les auteurs de ces délits sont des individus et de petits groupes qui produisent de la fausse monnaie à petite échelle. Ils recourent à cet effet aux appareils techniques disponibles sur le marché, dont la qualité en constante amélioration permet toujours plus facilement d'imiter des billets de banque. Toutefois, les billets de banque authentiques comportent assez de caractéristiques de sécurité pour qu'il soit possible de détecter les faux sans instrument. La production de faux francs suisses devrait donc rester pour l'heure peu attractive pour les professionnels, car la qualité élevée des billets suisses rend leur imitation difficile et coûteuse. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire / Fausse monnaie. > page 44

9 Commerce illégal de biens culturels

La Suisse reste une cible intéressante pour les criminels

SITUATION

LE NOMBRE DES VOLS RESTE STABLE. En 2009, le nombre de vols de biens culturels commis en Suisse est resté stable. Les personnes privées et les galeries ont été les principaux lésés. Les autorités cantonales de police ont enregistré 284 vols concernant au total quelque 850 œuvres d'art. Si le nombre des délits est en légère baisse par rapport à l'année précédente, on ne saurait pour autant parler de tendance à long terme; il s'agit plutôt d'une fluctuation naturelle.

LA SUISSE EST MIEUX ÉQUIPÉE. La situation concernant le commerce international s'est fondamentalement modifiée pour la Suisse depuis l'entrée en vigueur, en 2005, de la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC). Pendant longtemps, la Suisse était tenue pour une importante plaque tournante du commerce illégal d'objets d'art. Aujourd'hui, notre pays est mieux équipé dans la lutte contre ce phénomène criminel, grâce à une nouvelle réglementation de l'obligation de diligence, à des dispositions spéciales de droit pénal et à la sensibilisation des milieux concernés tels que les autorités, les collectionneurs et les marchands. Durant la période sous revue, la police judiciaire fédérale a participé activement aux procédures conduites en Suisse, en coopération avec l'Administration fédérale des douanes, par le service de l'Office fédéral de la culture spécialisé, responsable de la mise en œuvre de la LTBC. Cette coopération a permis de déceler des délits. La PJF a contribué à ces enquêtes sous forme d'expertises, d'analyses et par un travail de coordination.

LES NOUVEAUX DÉFIS D'INTERNET. L'augmentation des pillages dans les zones de guerre comme l'Irak ou l'Afghanistan et dans les régions politiquement instables ou caractérisées par la faiblesse du système étatique constitue un défi pour la protection du patrimoine culturel mondial. Cette réalité est d'autant plus actuelle que les œuvres d'art peuvent être négociées aujourd'hui rapidement et anonymement par Internet.

EVALUATION

AUCUN CAS D'«ENLÈVEMENT» D'ŒUVRE D'ART EN SUISSE. Les activités illégales menées dans le domaine des biens culturels s'adaptent très rapidement aux nouvelles conditions du marché, par exemple à l'importance croissante d'Internet. Contrairement aux événements survenus en Suisse en 2007 et en 2008, aucun vol d'œuvre d'art célèbre et invendable suivi d'une demande de rançon («artnapping») n'a été commis en 2009. Mais d'autres pays européens ont de nouveau été touchés par ce phénomène. La situation positive en Suisse est assurément due aux mesures prises par les musées et les collectionneurs privés pour améliorer la sécurité de leurs biens.

NOUVEAUX MARCHÉS D'ÉCOULEMENT. Il semble que le grand trafic international illégal de biens culturels ait trouvé d'autres marchés d'écoulement, du moins pour ce qui est des biens volés en Afghanistan ou en Irak. Il convient toutefois de rester vigilant, d'autant plus que la Suisse demeure une cible pour les voleurs, les receleurs et les faussaires parce que le marché de l'art y est très important et que la densité de collectionneurs y est élevée. ●



VIDÉO. Début 2010, des inconnus ont volé dix tableaux dans l'église Santa Croce à Riva San Vitale, au bord du lac de Lugano.

10 Criminalité sur Internet et pornographie enfantine

Les progrès techniques compliquent la poursuite des infractions

SITUATION

L'IMPORTANCE DES MOYENS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION S'ACCROÎT À VIVE AL-

LURE. L'importance des moyens informatiques et de communication continue d'augmenter tant dans le domaine professionnel que dans le domaine privé. Outre les compétences quant à l'usage correct de ces moyens, depuis longtemps largement répandues, les connaissances concernant la sécurité informatique et des mesures de protection correspondantes se sont accrues. Le choix de mots de passe sûrs pour authentifier et crypter les supports de données locaux et amovibles ainsi que les communications sont devenus courants également dans le domaine privé. Les utilisateurs sont équipés à cet effet de clés USB, de disques durs munis de systèmes de cryptage intégrés et de programmes tels que Skype ou de systèmes d'exploitation récents dotés de fonctions de sécurité sophistiquées. Des plateformes comme Facebook ou Twitter, des sites de partage de photos et de vidéos en ligne comme Flickr ou YouTube, d'un usage simple, offrent de nouvelles formes de communication et de mise en réseau social. Mais les réseaux d'amitiés basés sur la confiance recèlent aussi leur lot de dangers et constituent un terrain fertile à des infractions inédites.

LA GRANDE CRIMINALITÉ EN BÉNÉFICIE PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES.

Les criminels, eux aussi, disposent de connaissances toujours plus approfondies en informatique et en télécommunication. Ils utilisent surtout les services d'Internet pour planifier, coordonner et commettre des délits classiques dans le monde entier, sans risque, sans coûts et sans laisser de traces. A toutes les phases de leurs opérations, les communications via Internet, anonymes, chiffrées et globales, qu'il s'agisse de textes, d'images ou de sons, jouent un rôle déterminant. La planification de délits est en outre facilitée par les cartes en ligne actualisées telles que celles de Google Maps ou de Google StreetView. En effet, ces instruments permettent de

fournir à distance (sans repérage préalable) des instructions précises, détaillées et sans ambiguïté aux exécutants, tout en conservant l'anonymat. La grande criminalité transfrontalière profite aussi de ces possibilités.

Les éléments nécessaires à un crime peuvent être achetés, voire utilisés gratuitement grâce à Internet. Par exemple, il est possible de télécharger des composants de logiciels («malware») ou de les acheter dans une qualité légèrement supérieure. On peut, à moindre frais, adapter les logiciels en fonction de l'objectif et de la plateforme cible. Les courriels infectés sont envoyés par un autre «fournisseur de services» à des milliers d'adresses (pourriel ou «spams») ou ils sont placés spécifiquement dans le contexte de destinataires ciblés. Il est également possible de louer d'autres services, comme les réseaux complexes de blanchiment, en contrepartie d'un paiement ou d'une participation.

FORTE AUGMENTATION DES COMMUNICATIONS.

En 2009, Le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOICI) a constaté une augmentation significative du nombre de communications concernant du matériel de pornographie enfantine sur les serveurs suisses.

Pour les chiffres, cf. 2^e partie, chap. 3: Police administrative / Mesures contre la cybercriminalité. [> page 57](#)
Chiffres détaillés: cf. aussi les rapports d'activité du SCOICI sur www.fedpol.ch.

Cette évolution est due au fait que, désormais, plusieurs entreprises installées en Suisse mettent à disposition leur infrastructure, qui est appréciée des pédophiles. Les sites d'hébergement de fichiers en un clic («one-click hosters») offrent la possibilité de charger, anonymement et en toute simplicité, des données sur un site web et de les rendre disponibles à des tiers. Outre le leader du marché Rapidshare, qui fait partie des 30 sites internet les plus fréquentés au monde, Uploaded.to et Beam.to ont également leur siège en Suisse.

EVALUATION

L'ÉVOLUTION TECHNIQUE ENTRAÎNE L'IDENTIFICATION.

L'évolution technique fulgurante d'Internet, les innombrables possibilités de rester anonyme



PIÈGES SUR LA TOILE. Les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter comportent des risques et permettent de nouvelles formes de criminalité.

et l'utilisation accrue d'appareils mobiles gênent toujours plus le travail d'identification d'internautes par les autorités de poursuite pénale. Actuellement, les personnes qui utilisent Internet par le réseau mobile ne peuvent pas être clairement identifiées, malgré la sauvegarde des données de connexion (journal) imposée par la loi. Pour 2010, on attend une nouvelle augmentation de l'utilisation d'appareils mobiles et des accès publics à Internet.

Le délai de conservation des données de connexion à Internet, limité à six mois, peut avoir pour conséquence que les données ne pourront plus être attribuées à une personne et que les opérations ne pourront pas être traitées.

On a observé l'année passée une augmentation extrêmement rapide des services du réseau dématérialisé (le «cloud computing»). Dans ce système, les programmes et les données ne se trouvent plus localement sur les ordinateurs des internautes, mais ils sont mis à disposition en ligne sur un serveur. Cette évolution pourrait entraîner des difficultés supplémentaires à la saisie des preuves.

MESURES DE PROTECTION NÉCESSAIRES. La numérisation croissante de dossiers, autrefois conservés classiquement sur papier, par les autorités et au sein des administrations (cyberadministration), mais aussi dans la recherche et le développement, exigent des mesures de protection adéquates. En raison de l'interconnexion de divers réseaux et zones de sécurité, il est devenu quasiment impossible d'assurer une protection raisonnable des infrastructures informatiques complexes. D'une part, il existe des lacunes de sécurité dans les réseaux des entreprises et des administrations. D'autre part, des informations détaillées sur les collaborateurs sont facilement accessibles sur Internet: il est possible de deviner quelle est la fonction de certaines

personnes à partir des données publiées sur le site web de l'entreprise; il est tout aussi aisé de connaître l'environnement privé d'une personne à partir de réseaux sociaux comme Facebook et Twitter. La combinaison de ces facteurs permet aux pirates informatiques de lancer des attaques ciblées ayant de grandes chances d'aboutir et de pénétrer à l'intérieur des systèmes en quête d'informations sensibles, confidentielles, voire secrètes. Ces attaques servent surtout à obtenir des informations permettant d'accéder à un avantage matériel ou immatériel; elles peuvent aussi servir de moyen de pression ou de négociation; elles sont également susceptibles de contribuer à la préparation d'attentats contre des personnes ou des bâtiments.

ADAPTATION NÉCESSAIRE DES TACTIQUES ET DES TECHNIQUES. Les technologies en informatique ne cessent de se développer et constituent pour les enquêteurs pénaux des exigences toujours plus élevées. C'est ainsi que la capacité de stockage des supports de données de toutes sortes augmente continuellement, tandis que la taille physique des appareils diminue. La diffusion des appareils de communication et de traitement des données mobiles et l'intégration de nouvelles fonctions et des technologies de transmission plus performantes sont en augmentation. Le cryptage des données pour la transmission et le classement est appliqué plus systématiquement.

Mais le défi est plus important encore dans le domaine de la criminalité de réseau et sur Internet, tant pour la prévention que pour la répression. La communication verbale se déplace de la téléphonie analogique et numérique verbale aux technologies vidéo et verbales basées sur Internet, qui permettent d'établir simultanément des connexions sécurisées avec plusieurs partenaires et de procéder à l'échange numérique protégé des données. Internet est utilisé pour exécuter, soutenir et dissimuler des crimes transfrontaliers. A cet effet, des infrastructures basées sur Internet sont développées, interconnectées et utilisées. De plus en plus, les données sont dispersées sur le réseau pour y être sauvegardées, si bien qu'elles ne se trouvent plus sur l'ordinateur utilisé pour le traitement. Face à cette évolution, il est nécessaire d'adapter continuellement les techniques et les tactiques, mais aussi les bases juridiques, afin de pouvoir assurer à l'avenir la poursuite efficace de la grande criminalité. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol à ce sujet dans la 2^e partie, au chap. 1: police judiciaire /pédophilie et pornographie. > page 42

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 3: Police administrative /Mesures contre la cybercriminalité. > page 57

11 Hooliganisme

Augmentation du nombre de personnes violentes lors de manifestations sportives

SITUATION

LES LIGUES SUPÉRIEURES SONT LES PRINCIPALES CONCERNÉES. Par rapport à l'année précédente, les affrontements violents lors de manifestations sportives ont augmenté en 2009. Les rencontres de football et de hockey des deux ligues nationales suisses ont une fois de plus été principalement concernées. On y a enregistré près de 110 événements marqués par des violences. A l'instar des années passées, les matchs de football ont été plus touchés que les parties de hockey sur glace. On est frappé de constater notamment l'agressivité accrue envers les policiers et les forces de sécurité privées, ainsi que l'emploi plus fréquent d'engins pyrotechniques (parfois également comme projectiles) dans les stades et à leurs abords. Généralement, les conflits violents sont causés par des supporters de l'équipe invitée. On note cependant une tendance des supporters de clubs locaux à devenir violents lors des matchs joués à domicile par leur équipe. On relève aussi une augmentation considérable des échauffourées durant les déplacements à destination ou en provenance des matches, notamment sur les aires de repos autoroutières, dans les gares et dans les trains spéciaux. Plus de 250 personnes ont été arrêtées et plus de 120 personnes ont été blessées en 2009 lors de manifestations sportives.

LES SUPPORTERS À RISQUE SONT PRAQUEMENT TOUS DES HOMMES. En Suisse, on estime à 350 le nombre de hooligans enclins à un haut degré de violence et à quelque 1500 à 2000 le nombre de personnes susceptibles de commettre des violences. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente. La proportion des groupements «ultra», portés à la violence, a également augmenté. Les supporters à risque sont presque exclusivement des personnes de sexe masculin dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans (la classe des 19 à 24 ans constituant le plus fort contingent).

Contrairement à la situation qui prévaut sur le plan des clubs, tous les matchs disputés par les équipes nationales suisses de football et de hockey sur glace se sont déroulés sans irruption de violence en 2009. Les Championnats du monde de hockey sur glace se sont également déroulés sans problème en 2009 à Berne et à Kloten. Durant la phase préparatoire de ces championnats du monde, on avait estimé que le risque sécuritaire était faible. Ce point a donc été confirmé. Certains supporters à risque, suisses et étrangers, étaient bien présents lors des jeux des équipes nationales. Mais à une exception près, aucun groupe important ne s'est formé et aucune altercation organisée n'est survenue entre les groupes de supporters.

EVALUATION

LA CONTINUITÉ DANS LA LUTTE EST GARANTIE. La violence lors de manifestations sportives n'est plus, de longue date, un phénomène marginal en Suisse: le problème dépasse largement les cas d'échauffourées et d'altercations occasionnelles. La violence croissante mobilise chaque week-end des forces de police qui manquent ensuite dans les services de base. Le nombre de policiers engagés le week-end en Suisse pour les manifestations sportives peut aller jusqu'à 900 personnes.

Les mesures de durée déterminée prévues par la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) sont désormais juridiquement ancrées dans le concordat contre la violence lors de manifestations sportives, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. On garantit ainsi que la lutte à l'échelle nationale contre les actes de violence commis lors de manifestations sportives puisse se poursuivre sans interruption grâce aux mesures d'interdiction de périmètre, d'obligation de se présenter à la police et de garde à vue. Les mesures issues de la Table ronde sur la lutte contre la violence dans le sport et le catalogue de mesures contre la violence liée au sport, édicté par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) constituent des dispositions supplémentaires visant à lutter contre les actes de violence liés aux manifestations sportives. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 3: Police administrative / Mesures contre la violence lors de manifestations sportives. > page 56

12 Sécurité des personnes et des bâtiments

La propension à la violence contre les autorités augmente

SITUATION

CRITIQUE CROISSANTE ENVERS CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL. Le Gouvernement, le Parlement et les autorités sont en permanence dans le collimateur de l'opinion. Des conséquences négatives en découlent. Certaines affaires ou décisions du collège gouvernemental ont souvent été personnalisées ces derniers temps. C'est pourquoi les membres du Conseil fédéral se trouvent davantage sous le feu des critiques de la presse et de la population. Durant la période sous revue, des menaces et des actions de protestations à l'encontre de membres du Conseil fédéral sont survenues en diverses occasions lors de manifestations publiques. Les membres du Parlement, eux aussi, sont toujours plus exposés à des situations menaçantes.

Les juges fédéraux sont parfois saisis d'affaires pénales sensibles, présentant une dimension internationale, en raison des compétences attribuées aux autorités de poursuite pénale de la Confédération. On relève à cet égard une augmentation du comportement agressif des prévenus. D'autres collaborateurs de la Confédération, en particulier les autorités d'enquête et les instances décisionnaires, sont aussi exposés à ce genre de problèmes: toujours plus souvent, ils sont menacés par les personnes qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs tâches professionnelles.

LES REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES, CIBLES DE PROTESTATIONS ET D' ACTIONS ILLÉGALES.

Certaines représentations diplomatiques en Suisse sont régulièrement visées depuis des années par des manifestations et des actions illégales telles que les dommages matériels et les actes de vandalisme. Les auteurs invoquent diverses raisons pour justifier leurs actes.

Généralement, des décisions politiques ou d'autres événements survenus dans le pays d'origine des manifestants jouent un rôle. Récemment, le nombre de protestations ou d'autres désordres a également augmenté en Suisse lors du séjour de person-

nes protégées par le droit international public. Des événements survenus dans le pays d'origine des manifestants constituaient souvent la cause de leurs actions. Des groupements ethniques, soutenus par des cercles de résidents, ont alors saisi l'occasion du séjour desdits invités officiels pour faire connaître leur opinion.

EFFRACTIONS DANS DES IMMEUBLES DE LA CONFÉDÉRATION.

Les objets appartenant à la Confédération ont été fréquemment la cible de vandales durant la période sous revue. Les auteurs de ces délits protestaient généralement contre des décisions politiques ou concevaient leurs actes en représailles de prétendues mesures de répression prises par l'Etat. Les effractions dans les immeubles n'ont pas été rares non plus, le mobile étant alors surtout l'enrichissement personnel des délinquants. Des décisions politiques prises en Suisse, mais surtout des décisions d'exécution de mesures à l'encontre d'individus ou de groupements ethniques ont conduit ceux-ci à exprimer leur désapprobation sous forme de protestations devant les représentations suisses à l'étranger. Certaines de ces manifestations ont été le cadre de déprédations matérielles. A l'étranger, un problème supplémentaire réside dans les effractions commises pour se procurer des documents officiels comme des passeports ou des visas.

EVALUATION

AUGMENTATION DE LA VIOLENCE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE.

En Suisse, on note une disposition croissante à exercer des pressions et de la violence envers les institutions. Les parlementaires, les magistrats et les membres des autorités sont toujours plus exposés aux marques d'hostilité, aux désagréments et aux menaces. Pour le Gouvernement fédéral en particulier, cette évolution peut conduire dans certains cas à élever temporairement le niveau d'évaluation de la menace, des mesures de sécurité supplémentaires devant alors être prises. La même remarque s'applique aux objets dont la Confédération est propriétaire en Suisse et à l'étranger et aux représentations diplomatiques en Suisse. La fin de cette tendance n'est pas en vue. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 2: Police de sécurité. > page 50

13 Terrorisme et protection de l'Etat

Le djihadisme reste d'actualité

SITUATION

GROUPEMENTS ISLAMISTES. Dans le domaine du terrorisme, fedpol s'est occupé, en 2009, des activités de personnes originaires du Proche-Orient vivant en Suisse. L'une d'entre elles avait été en contact au cours des années précédentes avec le dirigeant d'une organisation possédant des capacités de soutien logistique dans plusieurs pays européens. Des investigations sont en cours dans les pays concernés, dont la Suisse.

D'autres groupes d'origine nord-africaine, et notamment maghrébine, sont actifs sur le territoire européen. C'est ce qu'a démontré entre autres une opération policière d'envergure européenne menée fin 2009, qui a mené au démantèlement d'une organisation transnationale. Le groupement en question était actif dans le domaine de la falsification de documents et transférait les fonds issus de ses activités criminelles vers le pays d'origine de ses membres en Afrique du Nord. Plusieurs membres du groupe se trouvaient en Suisse. Dans une autre affaire, une personne d'origine maghrébine qui travaillait au CERN a été arrêtée: elle était soupçonnée d'avoir apporté son soutien à la cellule d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

Typiquement, les islamistes actifs en Suisse entretiennent d'étroites relations avec ceux des autres pays européens. L'échange d'informations est assuré, souvent personnellement, par une mobilité individuelle élevée, par exemple par la participation à des rencontres internationales. Ce comportement caractérise aussi un groupement islamiste originaire du sud-est des Balkans, actif en Europe de l'Ouest, qui a des contacts avec la Suisse. Le groupement exerce des activités djihadistes en recourant à la propagande et à l'endoctrinement. Afin de coordonner l'observation des islamistes du sud-est de l'Europe et d'évaluer leurs activités, différentes formes de coopération policière ont été mises en place à l'échelle européenne.

ENLÈVEMENTS DE CITOYENS SUISSES. Les activités et la structure en groupes des islamistes issus du Maghreb sont d'une grande importance pour plusieurs Etats européens, dont la Suisse. L'enlèvement de plusieurs touristes occidentaux au début de l'année

2009, notamment d'un couple de Suisses, par des brigades de l'AQMI opérant au Sahel, en témoigne. Les otages ont par la suite pour la plupart été relâchés. Tandis que dans le nord de l'Algérie, les brigades de l'AQMI étaient surtout occupées à mener une guérilla contre les forces de sécurité algériennes, les brigades du Sahel se sont quant à elles concentrées sur l'enlèvement de ressortissants étrangers, avec la complicité de groupes tribaux locaux.

INTERDICTIONS D'ENTRÉE. Dans trois cas, fedpol a édicté des interdictions d'entrée en Suisse contre des membres de réseaux islamistes. Deux des personnes concernées appartiennent dans leur pays à la mouvance salafiste. L'une de ces personnes était membre de l'organisation terroriste Al-Qaïda et a été entretemps condamnée à une peine élevée dans un pays voisin de la Suisse.

LES ACTIONS VIOLENTES DU PKK MOINS NOMBREUSES. Parmi les extrémistes ethno-nationalistes violents, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, Partiya Karkerên Kurdistan) et les Tigres tamouls (LTTE, Liberation Tigers of Tamil Eelam) ont été les plus actifs en Suisse en 2009, comme les années précédentes. Contrairement à la situation de 2008, les actions violentes du PKK ont nettement diminué durant l'année 2009: elles semblent de nouveau se concentrer sur la propagande, le recrutement de nouveaux adeptes et les levées de fonds. En revanche, dans le contexte de la défaite militaire du mouvement insurrectionnel tamoul au Sri Lanka, la Suisse a été pour la première fois le théâtre de manifestations violentes de partisans et sympathisants du LTTE. Au demeurant, le LTTE a surtout continué de se distinguer par des activités médiatiques et de propagande et par des actions de levée de fonds.

ATTENTATS D'EXTRÉMISTES DE LA CAUSE ANIMALE. Les défenseurs extrémistes des animaux ont été de nouveau très actifs en 2009. Des manifestations et actions des plus diverses ont eu lieu presque chaque semaine en Suisse. La grande majorité de ces manifestations se sont déroulées pacifiquement et sans infractions. L'année 2009 a cependant été marquée par les attentats commis en Suisse contre des personnes et des équipements en lien avec l'industrie pharmaceu-



VIOLENCE. Les autorités de poursuite pénale s'intéressent à la violence des extrémistes de la cause animale (photo: la maison du patron de Novartis D. Vasella, détruite par un incendie intentionnel).

tique. Novartis était la principale cible de ces attentats. Dans ce contexte, fedpol a édicté huit interdictions d'entrer sur le territoire national à l'encontre d'extrémistes de la cause animale.

ENQUÊTES À L'ENCONTRE D'EXTRÉMISTES DE GAUCHE. En 2009, les autorités se sont aussi penchées sur les activités d'extrémistes de gauche. Les enquêtes en cours visent en particulier les chefs de file de la Reconstruction révolutionnaire suisse (RAS, «Revolutionärer Aufbau Schweiz»), soupçonnés de divers délits.

SERVICES DE RENSEIGNEMENT PROHIBÉ. Comme par le passé, la Suisse représente pour les gouvernements étrangers une cible attractive pour les activités d'espionnage. Le nombre croissant d'attaques menées par des pirates informatiques, notamment contre les ordinateurs de l'administration fédérale et ceux de diverses entreprises suisses, constitue un défi particulier. Les autorités sont également toujours plus souvent confrontées au vol des données de clients de banques. Les enquêtes de la police judiciaire fédérale concernent par exemple la banque HSBC, à Genève, où il est établi que des données bancaires ont été volées.

EVALUATION

La présente évaluation reflète les résultats que fedpol a obtenus lors d'enquêtes pendant l'année sous revue. Pour une évaluation plus détaillée de la situation de la menace dans les domaines du terrorisme et de la protection de l'Etat, veuillez consulter le rapport annuel du Service de Renseignement de la Confédération (SRC).

En ce qui concerne le terrorisme, le djihadisme est resté au premier plan des préoccupations. L'enlèvement au Sahel de plusieurs touristes occidentaux au début de l'année 2009, notamment d'un couple de Suisses, par la cellule maghrébine d'Al-Qaïda, en témoigne.

Les groupements islamistes d'Europe du Sud-est ont également affirmé leur importance en 2009. Etant donné qu'un grand nombre de personnes originaires de cette région résident en Suisse, il convient d'accorder une attention particulière à cette évolution.

En ce qui concerne l'extrémisme ethno-nationaliste violent, l'expérience a montré que les événements dans les pays d'origine des personnes impliquées peuvent changer très rapidement et provoquer des situations difficiles à maîtriser dans ces mêmes pays, mais aussi sur le plan international. Cela s'est particulièrement illustré en 2009 par les cas du parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE). Une aggravation des tensions dans les pays d'origine provoque en général un renforcement des activités de groupes extrémistes ethno-nationalistes en Suisse. Il s'agit avant tout de collectes de fonds en faveur de la lutte armée dans le pays en question, mais ces activités peuvent également comprendre des actions violentes.

Pour ce qui est des extrémistes de la cause animale, on a constaté pour l'année sous revue une augmentation de la propension à la violence. Ici aussi, il convient de surveiller l'évolution de cette tendance.

Le domaine du renseignement prohibé a lui aussi représenté un défi particulier en 2009. Les intérêts économiques semblent avoir été les plus touchés par ce phénomène. Il faut s'attendre à ce que ce type de délits continue de constituer un problème de taille pour la Suisse. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire/ Enquêtes Protection de l'Etat. > page 38

D'autres informations figurent dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire/ Enquêtes Terrorisme. > page 39

Lutte de la Confédération contre la criminalité

2^e partie MESURES ET MOYENS

1	Police judiciaire	36
2	Police de sécurité	50
3	Police administrative	54
4	Soutien policier	60

1 Police judiciaire

Les tâches de police judiciaire de fedpol ont été accomplies au sein de la Police judiciaire fédérale (PJJ).

Affaires

La Police judiciaire fédérale différencie les affaires suivantes:

AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. Ensemble des procédures prises en charge par la PJJ, qu'il s'agisse de procédures d'enquête, d'enquêtes préliminaires de police judiciaire, de procédures de coordination, d'investigations préliminaires dont le mandat a été confié par le Ministère public de la Confédération (MPC) ou d'instructions préparatoires menées sous la conduite de l'Office des juges d'instruction fédéraux.

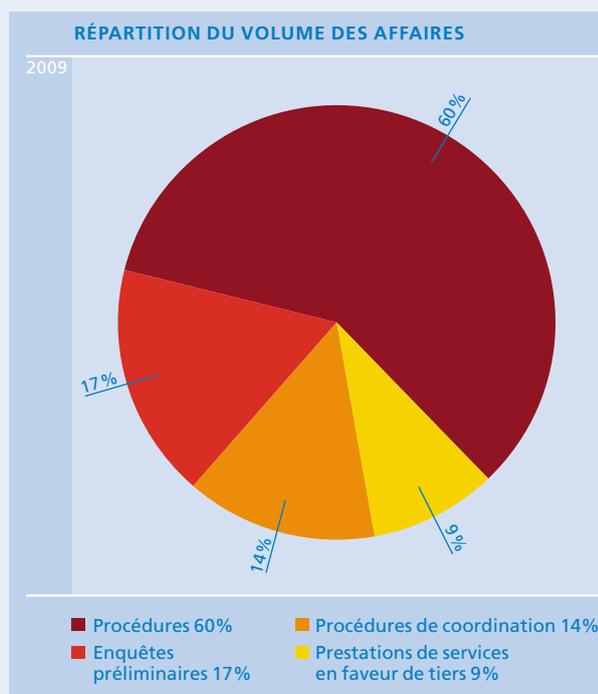
PROCÉDURES D'ENQUÊTE. Ensemble des investigations menées par la PJJ sous la conduite du MPC dans le cadre d'une procédure pénale.

SOUTIEN AUX ENQUÊTES. Le soutien aux enquêtes comprend l'observation, l'utilisation de moyens techniques de surveillance, les prestations de police technique et scientifique, les enquêtes en matière informatique, l'analyse criminelle opérationnelle, la conduite de personnes de confiance et l'engagement d'agents infiltrés.

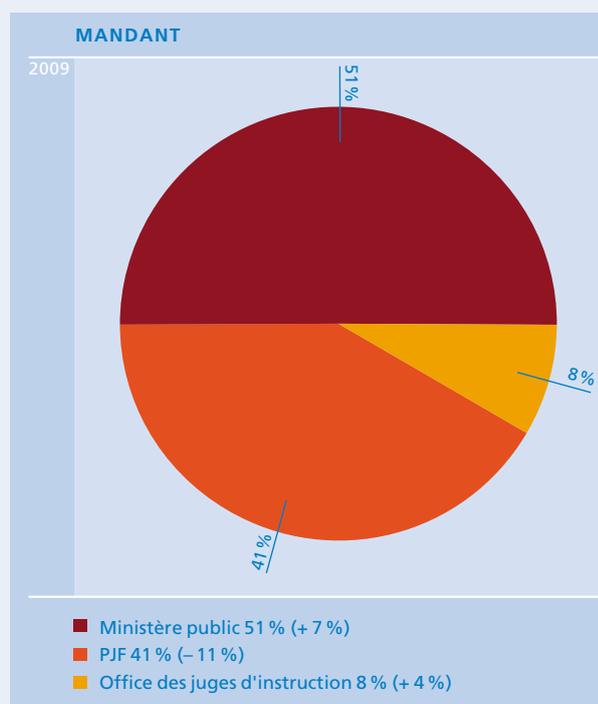
PROCÉDURES DE COORDINATION. Il s'agit des activités de soutien gérées de manière centralisée et synchronisée, menées dans le cadre d'enquêtes intercantionales ou internationales.

COORDINATION. Echange d'informations de police judiciaire dans le cadre de procédures pénales ou d'opérations policières intercantionales et internationales.

PRESTATIONS. Les prestations concernent les demandes déposées par des autorités de police suisses ou étrangères en dehors du cadre des procédures d'enquête ou d'entraide judiciaire menées au niveau fédéral, pour lesquelles un soutien technique ou matériel est nécessaire ou pour lesquelles une assistance figure au premier plan.



Graphique 1



Graphique 2

A propos des graphiques et des chiffres ci-après:

- Pour ce qui est des diagrammes circulaires, les chiffres positifs et négatifs entre parenthèses indiquent l'écart par rapport à l'année 2008.
- En raison de modifications de structure, il peut arriver, par exemple lors de la saisie des nationalités, que les possibilités de comparaison par rapport à l'année précédente soient limitées, soit parce que le pays en question n'apparaissait pas encore dans la statistique auparavant, soit parce qu'il n'y apparaît plus. Dans ce cas, il n'y a pas de chiffres entre parenthèses.
- Les chiffres et pourcentages présentés ne permettent pas de procéder à des conclusions scientifiquement irréfutables et éprouvées.

En 2009, la PJF a traité 451 affaires opérationnelles dans le domaine des enquêtes et des missions de coordination, dont 69 procédures de coordination. Cela représente un léger recul par rapport à l'année précédente (486 en 2008). Avec 77 %, les procédures et les enquêtes préliminaires représentent la plus grande partie du volume des affaires (Graphique 1).

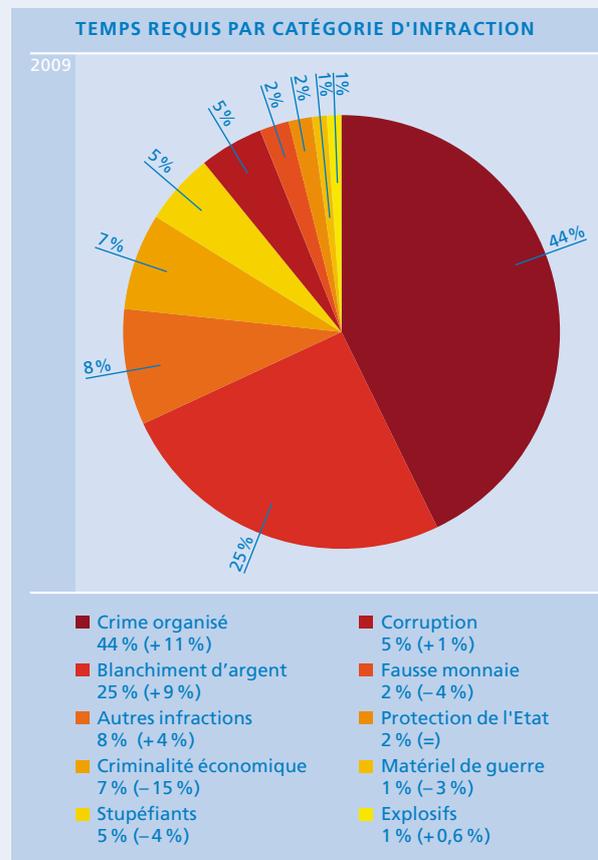
RÉPARTITION DU VOLUME DES AFFAIRES SELON LE MANDANT. Comparé à l'année précédente, le volume des affaires menées pour le compte du Ministère public de la Confédération a augmenté de 7 % et celui des affaires traitées sous la direction de l'Office des juges d'instruction de 4 %. Le volume des affaires traitées au sein de la PJF a quant à lui diminué dans la même proportion qu'en 2008, c'est-à-dire de 11 % (Graphique 2).

TEMPS REQUIS PAR CATÉGORIE D'INFRACTION. Tout comme les années précédentes, la grande majorité des heures de travail a été consacrée à des cas relevant du crime organisé (terrorisme inclus). Viennent ensuite la lutte contre le blanchiment d'argent (25 %) et la criminalité économique (7 %) (Graphique 3).

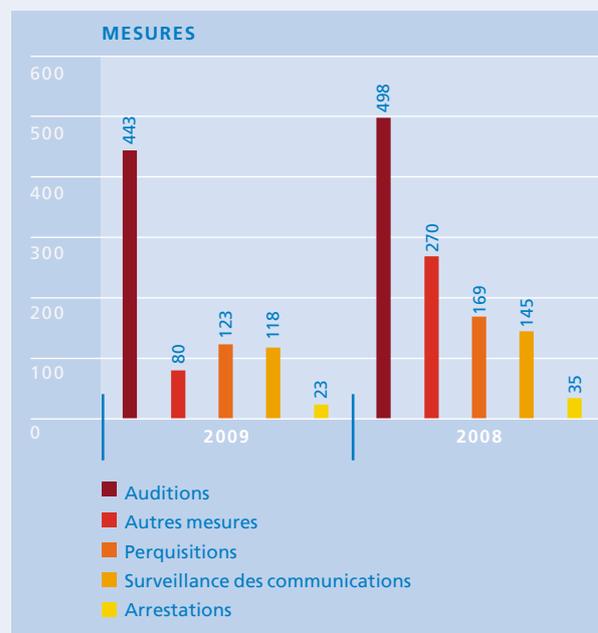
Les trois principales catégories d'infraction ont mobilisé les trois quarts du temps de travail investi, une valeur qui est restée stable à ce niveau depuis l'année 2006.

En 2009, 15,5% du temps de travail total était consacré à la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme, contre 8,9 % en 2008.

MESURES APPLIQUÉES. Le nombre total des mesures appliquées en 2009 a diminué par rapport à l'année précédente et se situe à 787 (pour 1 117 en 2008).



Graphique 3



Graphique 4

Pour ce qui est des auditions, le chiffre enregistré de 443 cas marque le niveau le plus bas depuis 2004. On ne peut cependant pas parler d'une tendance générale à la baisse, étant donné que les chiffres des différentes mesures ont varié d'année en année.

La catégorie «Autres mesures» couvre entre autres les demandes de remise de documents faites aux banques et aux sociétés.

Enquêtes crime organisé, criminalité économique

Les unités d'enquête de la PJF mènent des enquêtes préliminaires et des procédures de police judiciaire dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération.

Quatre divisions travaillent en étroite collaboration avec le Ministère public de la Confédération pour lutter contre la criminalité organisée transfrontalière au sens de l'art. 260^{ter} CP et enquêtent sur des infractions qui sont le fait d'organisations criminelles. Ces divisions mènent en outre des procédures dans des cas de blanchiment d'argent ou d'infractions économiques commis en grande partie à l'étranger. Elles traitent également les affaires touchant plusieurs cantons, mais qui n'ont pas pu être attribuées à un canton en particulier. Les quatre divisions d'enquête couvrent différentes régions de Suisse; elles se situent respectivement à Berne, Zurich, Lausanne et Lugano. Les enquêtes liées à la criminalité économique sont en majorité menées par la division de Berne.

CRIME ORGANISÉ. Le nombre de procédures liées au crime organisé traitées par la Police judiciaire fédérale est resté relativement stable ces trois dernières années. En 2009, 61 cas liés au crime organisé ont été traités par la PJF, contre 64 en 2008. On recense une augmentation du nombre de suspects originaires d'Italie (+8 %) et de Géorgie (+6 %). L'infraction d'organisation criminelle au sens de l'art. 260^{ter} CP figure pour la première fois cette année dans la Statistique policière de la criminalité (SPC). En 2009, la PJF a signalé 97 cas d'appartenance ou de soutien à une organisation criminelle qui se rapportent à douze affaires principales. Ne figurent dans le rapport que les affaires pour lesquelles la PJF a rédigé un rapport final en 2009. Le nombre relativement élevé d'infractions à l'art. 260^{ter} CP s'explique par le fait que quelques-uns des cas en question comptaient un nombre élevé de

suspects. Ainsi, une affaire en particulier qui figure dans la SPC comptait à elle seule une cinquantaine de suspects.

CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE. La criminalité économique peut prendre de nombreuses formes. En 2009, fedpol a enregistré en tout 22 infractions contre le patrimoine. Ces dernières se rapportent à quatorze affaires distinctes ayant fait l'objet d'un rapport final de la PJF. En plus de gérer des affaires d'abus de confiance, de faux dans les titres, de gestion déloyale, la PJF se charge en particulier des procédures de grande envergure ayant trait aux escroqueries au placement. Ces procédures exigent des ressources énormes, notamment en raison de la grande quantité de matériel à analyser.

En 2009, la PJF a traité en tout 91 cas de blanchiment d'argent. La SPC fait état de 21 infractions communiquées par la PJF liées au blanchiment d'argent, provenant d'autant d'affaires ayant fait l'objet d'un rapport final.

Les quatre divisions d'enquête de Berne, Zurich, Lausanne et Lugano ont mené en 2009 un total de 284 auditions, 96 surveillances de communications, 68 perquisitions et 13 arrestations.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant le crime organisé et de la criminalité économique dans la 1^{re} partie. > pages 11 et 17

Enquêtes pour la protection de l'Etat

La Division Enquêtes Protection de l'Etat de la Police judiciaire fédérale est chargée des infractions contre l'Etat.

Cette catégorie comprend les délits commis dans le cadre d'élections ou de votations fédérales, ainsi que contre la défense nationale. La division traite entre autre les affaires liées aux explosifs, de même que les infractions à la loi sur le matériel de guerre, l'énergie atomique, le contrôle des biens et l'aviation civile. Par ailleurs, elle intervient en cas de soupçons d'activités d'espionnage, de prolifération des armes non conventionnelles et lors d'infractions contre les devoirs de fonction commises par des employés de la Confédération ou de corruption au détriment de la Confédération. La division est également responsable des affaires de crimes contre l'Humanité (génocide). Elle mène les investigations dans le cadre de procédures d'entraide judiciaire internationale transmises au Ministère pu-

blic de la Confédération pour exécution et menées par l'Office fédéral de la justice. Dans le cadre de ses attributions, elle gère environ un tiers des procédures en cours de la PJF.

Au cours de l'année sous revue, des procédures d'enquête complexes ont été achevées et transmises à l'Office des juges d'instruction fédéraux aux fins de l'instruction préparatoire. Toutes les demandes d'entraide judiciaire relevant de la compétence de la Confédération ont été exécutées dans les délais impartis (pour les chiffres, cf. partie statistique).

La Division Enquêtes Protection de l'Etat a procédé en 2009 à 117 auditions, 22 surveillances de communications, 55 perquisitions et 6 arrestations.

A la demande de plusieurs cantons, la PJF a formé le 7 septembre 2009 un groupe de travail chargé du soutien à la lutte contre l'extrémisme de la cause animale. Le groupe de travail est coordonné par la Division Enquêtes Protection de l'Etat. Il centralise les informations et constitue l'interlocuteur national et international avec Europol, les pays partenaires et les cantons.

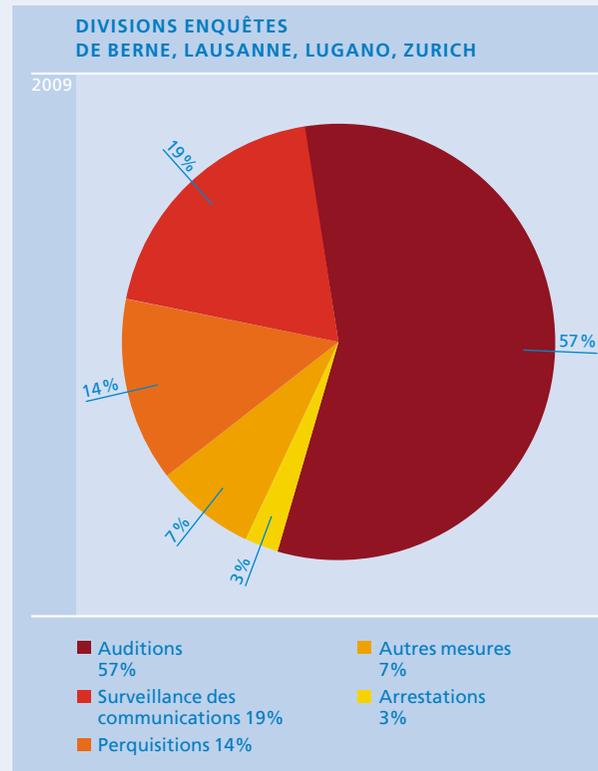
Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant la protection de l'Etat dans la 1^{re} partie. [> page 32](#)

Enquêtes terrorisme

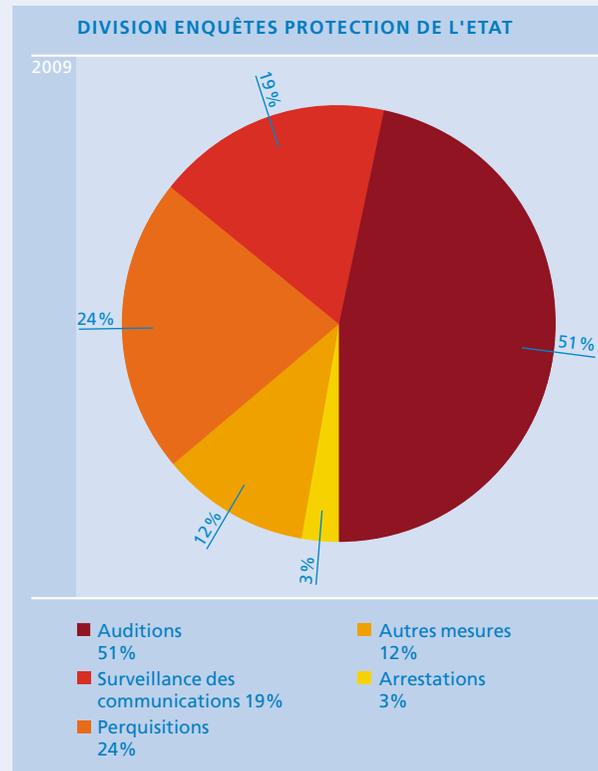
Depuis la réorganisation de l'office le 1^{er} janvier 2009, la Division Enquêtes Terrorisme se concentre sur ses tâches principales: vérifications préalables, enquêtes préliminaires et enquêtes de police judiciaire. Le nouveau Groupe Coordination et Recherches Terrorisme, constitué le 1^{er} janvier 2009, est chargé des questions de coordination et des vérifications préalables en ce qui concerne le terrorisme et son financement.

RÉSEAU DE CONTACTS ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES. Afin d'accroître son efficacité, la division perfectionne sans cesse son savoir-faire et entretient une collaboration étroite avec ses partenaires en Suisse et à l'étranger. Un large réseau de contacts de qualité et une connaissance approfondie du domaine sont les conditions *sine qua non* d'une lutte efficace contre le terrorisme et son financement.

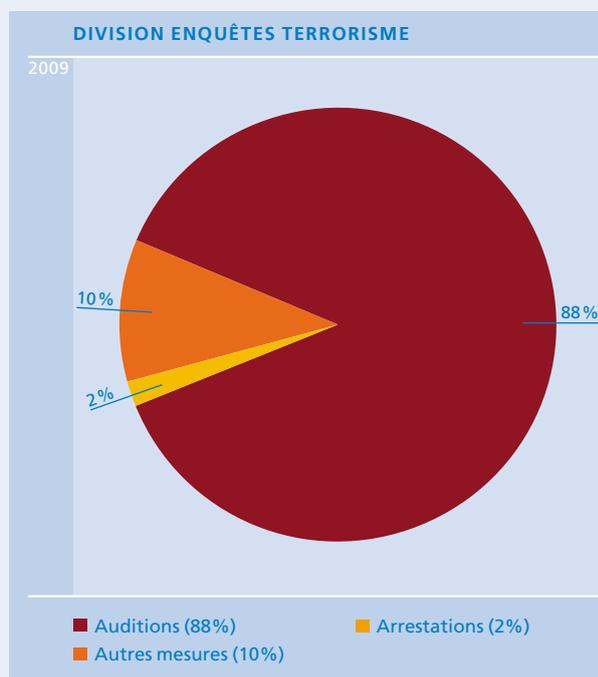
C'est dans ce but que certains de nos collaborateurs ont suivi des cours spécialisés ou des stages de formation auprès de services partenaires. Ils ont en



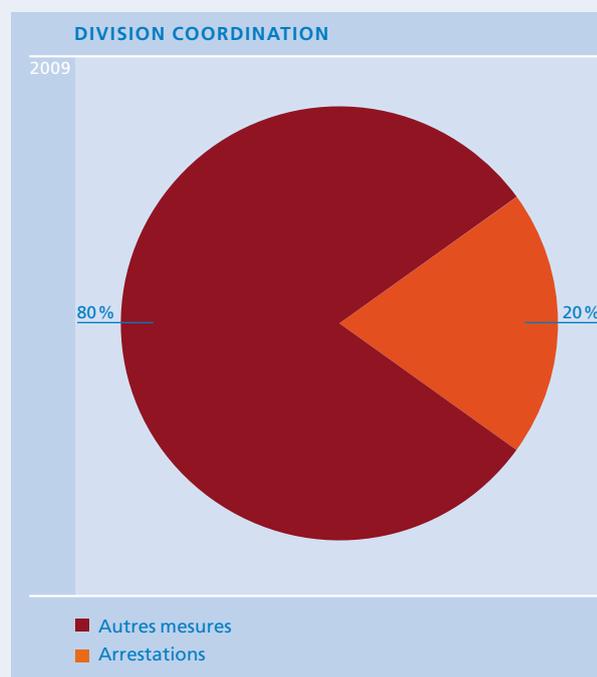
Graphique 5



Graphique 6



Graphique 7



Graphique 8

outre eu la possibilité de soigner leur réseau de contacts à l'occasion de réunions d'experts sur le thème de la lutte contre le terrorisme. Le chef de la division s'est rendu pendant deux semaines auprès de la Direction des enquêtes criminelles relative à la sécurité nationale, une division principale de la Gendarmerie royale du Canada sise à Ottawa. Il a pu se faire une vue d'ensemble du déroulement des procédures et des aspects juridiques de la lutte contre le terrorisme au Canada.

La coopération opérationnelle a permis à la division de traiter plusieurs demandes d'entraide judiciaire internationale au cours de l'année sous revue.

JOURNÉE ANNUELLE D'INFORMATION. La Division Enquêtes Terrorisme organise chaque année depuis 2005 une journée d'information sur la lutte contre le terrorisme. Cet événement s'adresse aux autorités de police cantonales, aux services de la Confédération et aux services de police étrangers qui sont chargés de tâches opérationnelles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et son financement. Ces partenaires ont la possibilité de découvrir les aspects spécifiques de la lutte contre le terrorisme et d'échanger des nouvelles découvertes faites dans ce domaine lors des opérations de police en Suisse et à l'étranger.

La journée d'information 2009, qui s'est tenue le 14 mai à Berne, a rassemblé plus de 160 participants. Parmi les thèmes abordés, il y avait notamment les connaissances acquises au Canada dans la protection

extraprocédurale des témoins, de même que des comptes-rendus du Cuerpo Nacional de Policía espagnol et de la Guardia di Finanza di Milano sur les investigations portant sur des réseaux du djihad européen, ainsi qu'une vue d'ensemble sur les cellules djihadistes irakiennes et afghanes.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant le terrorisme dans la 1^{re} partie. > page 32

Coordination

Les mesures exécutées dans la Division Coordination émanent du Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement.

Enquêtes TI

Vu l'accélération des progrès réalisés dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, la PJF a décidé de créer un second Commissariat «Enquêtes TI» au 1^{er} janvier 2009.

Un des deux commissariats est chargé de l'expertise judiciaire en informatique, c'est-à-dire de saisir, sécuriser et préparer les appareils électroniques et les supports de données en vue d'exploiter leur contenu dans le cadre d'une procédure judiciaire. L'autre s'est spécialisé dans l'expertise judiciaire sur les ré-

seaux, c'est-à-dire qu'ils s'occupe en priorité d'enregistrer, de préparer, d'analyser et d'interpréter les communications ayant lieu sur les réseaux informatiques.

En 2009, les enquêteurs TI ont perquisitionné un total de 118 objets (locaux tels qu'appartements, maisons, sociétés, etc.) dans le cadre de 52 interventions (2008: 200). Ils ont saisi 372 supports de données représentant une capacité totale d'environ 54 téraoctets (2008: 480 supports de données pour 42,5 téraoctets). Comparé à l'année passée, le volume des données traitées a encore augmenté, tandis que le nombre des objets perquisitionnés a retrouvé son niveau des années précédentes.

Le nombre élevé d'objets perquisitionnés s'explique par l'ampleur des enquêtes menées dans le domaine du hameçonnage («phishing»). Le terme de hameçonnage désigne l'opération par laquelle des individus cherchent à obtenir les données confidentielles des internautes, telles que noms d'utilisateur et mots de passe utilisés pour accéder aux services bancaires en ligne ou numéros de carte de crédit. Pour atteindre leur but, ils créent des sites web piégés et envoient des courriers électroniques falsifiés. En complément, plusieurs procédures ont permis de saisir des données de sites web ou de forums sur Internet.

Les cantons ont pu profiter des nouvelles compétences et capacités créées dans le domaine de l'expertise judiciaire sur les réseaux: l'entraide administrative accordée a contribué dans plusieurs cas au succès d'enquêtes visant à lutter contre la cybercriminalité en général et la pédopornographie en particulier.

La réunion nationale annuelle des enquêteurs TI, au mois d'octobre, a fourni l'occasion de présenter le programme «Centres de compétence virtuels», qui devrait améliorer l'efficacité et la compétence de tous les corps s'occupant d'enquêtes TI, dans le respect de la souveraineté policière des cantons.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants

Le Commissariat Traite d'êtres humains et trafic de migrants, plateforme nationale, aide les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères à lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants et à les prévenir.

Il coordonne les procédures et entretient un important réseau de contacts internationaux.

Il a essentiellement pour tâches de:

- coordonner et soutenir les procédures nationales et internationales;
- participer à des organes spécialisés et groupes de travail nationaux et internationaux;
- organiser et participer à des réunions opérationnelles;
- échanger des informations policières criminelles à l'échelle internationale (Interpol, Europol);
- collecter et dépouiller en temps voulu des informations et des données;
- assurer un réseau de contacts avec les services spécialisés en Suisse et à l'étranger.

ECHANGE D'INFORMATIONS POLICIÈRES CRIMINELLES. Les nouveaux cas (requêtes et réponses), en Suisse et à l'étranger, ont encore augmenté en 2009, de 6,4 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre un total de 2860. 54 % concernent la traite d'êtres humains, 45 % le trafic de migrants. Seul 1 % des cas présentait un lien entre ces deux formes de criminalité. Ces nouveaux cas ont été rassemblés dans 372 nouveaux dossiers et 53 dossiers existants. Une grande partie des nouveaux cas (42 %) émanent de services partenaires nationaux et cantonaux, suivis par l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie et la Roumanie.

COLLABORATION AVEC EUROPOL. Europol a soutenu de nombreuses procédures d'enquête d'Etats européens ayant conduit, en Suisse aussi, à l'arrestation de passeurs irakiens.

En 2009, le commissariat a traité 217 affaires d'Europol (2008: 272). Si le nombre des affaires a diminué, la collaboration avec Europol est appelée à prendre de plus en plus d'importance, car le commissariat participe depuis octobre 2009 à l'Analyse Working File (AWF) sur la traite d'êtres humains et qu'il est dorénavant, de ce fait, l'interlocuteur national pour toute la Suisse. Les informations sur les cas présentant un lien avec la Suisse peuvent donc être introduites directement dans les évaluations et analyses actuelles. Le commissariat a également participé à des réunions spécialisées sur la traite d'êtres humains et le trafic de migrants ainsi qu'à des réunions opérationnelles d'Europol.

PROCÉDURES DE COORDINATION. Les procédures complexes et importantes impliquant plusieurs pays et cantons sont menées séparément des affaires

courantes, en tant que procédures de coordination. La somme du travail engagé par le commissariat dans ces procédures de coordination a atteint 3 440 heures en 2009. Ce travail porte essentiellement sur des cas de trafic de migrants avec le Kosovo et l'Irak, ainsi que des cas de traite d'êtres humains avec le Nigeria, l'Afrique de l'Ouest et les Etats du Sud-est de l'Europe.

EXEMPLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST. Dans une procédure de coordination concernant la traite d'êtres humains et le trafic de migrants menée à l'encontre de ressortissants d'Afrique de l'Ouest, les autorités néerlandaises sont parvenues à identifier, localiser puis faire emprisonner en France, au terme d'une collaboration intense avec le commissariat, un cerveau important de passages clandestins internationaux. On lui reproche entre autres d'avoir organisé plusieurs trafics de ressortissants d'Afrique de l'Ouest en Suisse, où ils commençaient par demander l'asile avant de disparaître. La France a livré le passeur à la Hollande.

MESURES JURIDIQUES. Le commissariat mène depuis longtemps une vaste procédure de coordination concernant un trafic de migrants irakiens. Cette procédure a permis de cerner les nécessités d'action à deux niveaux:

1. Usage abusif de plaques de contrôle de véhicules destinés à l'exportation

Les plaques de contrôle suisses de véhicules destinés à l'exportation sont faciles à obtenir auprès des offices suisses de la circulation routière et réapparaissent parfois des mois après l'échéance de leur durée de validité lors de passages clandestins à l'étranger. A la suite de contacts avec l'Office fédéral des routes et l'Association des services des automobiles, les directives nationales ont été adaptées au 1^{er} février 2010 de manière à rendre nettement plus difficile l'usage de plaques d'immatriculation provisoire à des fins abusives.

2. Lacunes de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

Des organisateurs de passages clandestins internationaux ont pu être localisés en Suisse, arrêtés sur la base de demandes d'entraide judiciaire et de mandats d'arrêt internationaux, et extradés.

Il existe toutefois des personnes domiciliées en Suisse qui organisent les passages clandestins de ressortissants d'Etats tiers sans mettre les pieds sur le sol suisse. Le droit suisse actuel ne punit pas ces personnes, seule une demande d'entraide judiciaire éma-

nant de l'étranger autorise des poursuites pénales.

D'où la nécessité de compléter l'art. 116 LEtr en vigueur de telle sorte que les personnes qui facilitent l'entrée, le transit, la sortie ou le séjour illégal d'un étranger dans un Etat lié par un des accords d'association à Schengen ou qui participent à des préparatifs dans ce but puissent être poursuivies, comme c'est le cas dans les autres Etats Schengen.

RÉSEAUTAGE. Des collaborateurs du commissariat ont prononcé des exposés en 2009, à l'occasion par exemple de formations de l'Institut suisse de police (ISP) et de l'Académie de police de l'Europe centrale (EPEC), lors d'une «Table ronde» destinée aux autorités de poursuite pénale hongroises et de rencontres avec des représentants officiels du Nigeria et du Brésil. Le commissariat a également collaboré à l'élaboration d'une vaste étude de cas.

Lors de stages et de conférences spécialisées, en Suisse et à l'étranger, il a promu le réseautage national et international de manière ciblée. Les représentants brésiliens ont séjourné en Suisse à l'occasion de deux opérations communes.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 4: Soutien policier / Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. > page 64

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la 1^{re} partie. > pages 24 et 25

Pédophilie et pornographie

Le Commissariat Pédophilie et pornographie, plateforme nationale, coordonne et soutient les procédures et actions policières nationales et internationales dans les domaines de la pornographie illégale (pornographie impliquant des enfants, des animaux, des excréments humains ou comprenant des actes de violence) et des actes d'ordre sexuel avec des enfants.

L'essentiel des tâches du commissariat consiste notamment à pré-évaluer et dépouiller les dossiers et données. Il s'agit pour lui de visionner le matériel photo et vidéo, d'identifier l'importance pénale et déterminer l'autorité compétente en la matière, d'organiser et de conduire les séances de coordination, de réunir les informations et d'assurer l'échange d'informations policières criminelles entre les autorités de poursuite pénale en Suisse et à l'étranger. Les compétences en matière d'enquête demeurent du ressort des corps

de police cantonaux et municipaux. Le commissariat participe également à divers groupes de travail spécifiques et étend ainsi constamment son réseau de contacts aux niveaux national et international.

Depuis septembre 2008, le public peut communiquer par Internet ses soupçons ou observations sur le tourisme sexuel impliquant des enfants par le biais d'un formulaire prévu à cet effet. Le commissariat traite ces communications et les fait parvenir aux services de police compétents pour la suite de la procédure. Le commissariat a traité 1528 communications en 2009. Elles concernaient les infractions suivantes:

DÉLITS			
Communications (en %)	2009	2008	2007
• Actes sexuels avec des enfants	25	23	17
• Pornographie avec des enfants	48	48	49,6
• Pornographie avec des animaux	9	7	8,5
• Pornographie avec des excréments	8	7	7,3
• Pornographie avec violence	4	4	4,3
• Pornographie avec violence	6	11	13,3

Les communications concernant la pornographie évoluent à un niveau constant depuis trois ans, à de faibles écarts près, sauf en ce qui concerne la pornographie en général, où la tendance est à la baisse. Le volume des communications d'actes d'ordre sexuel avec des enfants est en revanche en hausse, lente mais constante.

En 2009, le commissariat a coordonné six opérations de moyenne à grande ampleur impliquant environ 250 suspects domiciliés en Suisse. Il a établi divers dossiers sur des individus ayant téléchargé ou proposé des fichiers pédopornographiques via des bourses d'échange.

ANALYSE DE MATÉRIEL PHOTO ET VIDÉO. Les fichiers photo et vidéo représentent le principal matériel d'enquête et de preuve pour identifier les victimes et les auteurs d'infractions dans le domaine de la pédocriminalité. Sans la comparaison et l'échange à l'échelle nationale ou internationale de ce matériel, il est quasi impossible de lutter efficacement contre les abus sexuels dont les enfants sont victimes et contre la pédopornographie.

Interpol, à Lyon, gère depuis 2001 une banque d'images internationale contenant les produits (photos, films, etc.) trouvés ou saisis dans le monde entier. Dès février 2010, le commissariat doit avoir un accès direct à la nouvelle base d'images «International Child Sexual Exploitation» et pouvoir ainsi comparer en ligne le matériel photo.

GROUPES DE TRAVAIL. Le commissariat est représenté au sein du groupe spécialisé d'Interpol sur la «Criminalité contre l'enfance», auquel participent une centaine d'investigateurs issus d'une trentaine de pays, et du fichier Analysis Work File (AWF) «TWINS» d'Europol. Tous deux ont pour but de soutenir les autorités compétentes des Etats membres ou tiers dans la lutte et la prévention contre la pédopornographie, ainsi que de faciliter et accélérer l'échange d'informations.

Le commissariat siège également, avec le commissariat SCOICI, dans le groupe de travail «Law Enforcement Cooperation Working Group» dirigé par l'European Financial Coalition (EFC, coalition financière européenne). La priorité de l'EFC consiste dans la lutte contre la diffusion commerciale de la pédopornographie. Outre les autorités policières, cette institution compte des représentants de plusieurs autres institutions des domaines financier et industriel, ainsi que de fournisseurs de services de paiement électronique (payment service providers, PSP) et d'organisations non gouvernementales (ONG).

Dans le domaine de la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, un atelier s'est tenu mi-décembre 2009 à Vienne, réunissant des représentants autrichiens, allemands et suisses. Ces derniers ont échangé les connaissances les plus récentes concernant les mesures et projets de leurs pays, discuté des problèmes et élaboré des propositions d'amélioration. Les points suivants méritent d'être soulignés:

- il faut réexaminer le cadre juridique, communiquer davantage au sujet des sanctions encourues et des poursuites pénales des abus d'enfants commis à l'étranger;
- il faut assurer une formation de base et continue aux membres du corps diplomatique (utilisation des systèmes de communication, problèmes des poursuites pénales internationales);
- il faut mettre sur pied un système de communication et de production de rapports périodiques (existant déjà en Suisse) et rendre publiques ces informations;
- il faut harmoniser les campagnes d'information dans les trois pays, à l'instar du film commun initié par Terre des Hommes Allemagne.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police administrative / Mesures contre la cybercriminalité.

> page 57

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant la cybercriminalité et la pornographie enfantine dans la 1^{re} partie.

> page 28

Stupéfiants

Le Commissariat Stupéfiants apporte son soutien à la Confédération, aux cantons et à des institutions étrangères dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Il a comme priorité absolue l'échange d'informations policières criminelles dans les meilleurs délais. En 2009, le commissariat a reçu 5600 communications, qu'il a analysées, exploitées et complétées par ses propres informations, avant de les transmettre à des services suisses et étrangers, soit une hausse de 20 % par rapport à 2008. Le nombre des cas de coordination en résultant, qui touchent pour la plupart plusieurs procédures d'enquête cantonales ou étrangères, a presque doublé en 2009 (83). Cette évolution s'explique essentiellement par le fait que les services de police des villes et des cantons ont procédé de manière ciblée contre des réseaux africains dans le trafic de cocaïne, et qu'ils ont été assistés dans leurs tâches par la Police judiciaire fédérale et le Corps des gardes-frontière.

Le commissariat a également traité 25 cas plus en profondeur par courrier. Grâce à une gestion systématique des affaires en suspens et à une priorisation permanente des activités, le commissariat a encore accru son efficacité et réduit la durée des processus. Grâce à quoi il a pu mettre l'accent sur la lutte contre des phénomènes spécifiques et sur des cas de coordination particulièrement importants.

L'échange d'informations avec le Corps des gardes-frontière, les autorités de poursuite pénale étrangères et cantonales, Swissmedic et l'Office fédéral de la santé publique a été développé plus avant. Le commissariat a pu ainsi approfondir ses connaissances sur les précurseurs, le trafic illégal de médicaments et le dopage.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant les stupéfiants dans la 1^{re} partie. > page 22

Fausse monnaie

Le Commissariat Fausse monnaie vérifie et enregistre les coupures et pièces de monnaie fausses ou falsifiées. Il apporte son soutien aux enquêteurs des commandements de police cantonaux et de la PJF et coordonne les cas complexes entre les cantons concernés et les autorités étrangères de poursuite pénale.

Les procédures pénales dans le domaine de la fausse monnaie sont en principe menées sous la direction du MPC ou sont transmises aux autorités cantonales de poursuite pénale.

La prévention constitue une part importante de la lutte contre la fausse monnaie: outre des mises en garde à l'intention des instituts financiers et des médias, les activités dans ce domaine prennent avant tout la forme d'échanges d'informations principalement avec la Banque nationale suisse, les services de sécurité des banques, les entreprises privées proposant des pièces ou des produits utilisés dans l'impression de billets de banque, ainsi qu'avec les fabricants d'appareils produisant des billets de banque et des pièces de monnaie et les entreprises de traitement des pièces et billets.

En 2009, le Commissariat Fausse monnaie a vérifié l'authenticité de 24 156 pièces de monnaie et coupures de 21 devises différentes, dont 3 365 étaient vraies et 20 791 se sont révélées être des contrefaçons. En tout, 5 488 communications concernant des contrefaçons ont été transmises au commissariat, soit une augmentation de 16 % environ par rapport à l'an dernier (2008: 4 734). En outre, ce dernier a traité 120 cas de fausses pièces et faux billets saisis à l'étranger. Il s'agissait là de communications faites par Interpol et Europol.

CHF. Au total, 4 942 billets de banque et pièces de monnaie suisses ont été saisis en 2009, ce qui représente une hausse de près de 36 % par rapport à 2008 (3 634 contrefaçons). Comme le montrent les données de référence des dix dernières années, qui sont comprises dans une fourchette allant de 2 000 à 5 600 contrefaçons saisies, une telle variation dans les chiffres n'est pas inhabituelle dans ce domaine.

EURO. Si le nombre de fausses coupures d'euros saisis a été moindre que l'an dernier, (3 073, contre 3 596 en 2008), leur valeur totale a été plus importante (260 797 euros, contre 249 460 en 2008).

USD. Pendant l'année sous revue, 12 388 contrefaçons de dollars américains ont été saisies. Cette hausse considérable de 750 % par rapport à 2008 (1 454 fausses coupures) résulte pour l'essentiel de valeurs confisquées dans le cadre de deux enquêtes (près de deux tiers des contrefaçons). En dépit de l'évolution enregistrée en 2009, cette fausse monnaie n'a provoqué aucun dommage économique.

COMMISSARIAT FAUSSE MONNAIE			
Activités	2009	2008	2007
• Dénonciations enregistrées	5 488	4 734	4 645
• Communications d'Interpol et d'Europol en relation avec des faux saisis	120	75	66
• Devises ayant fait l'objet de vérifications	21	19	26
• Billets de banque et pièces saisis dont billets et pièces authentiques	20 791 3 365	11 713 2 572	11 696 3 480
• Rapports adressés au MPC en vue de la délégation de la procédure aux cantons	264	367	319
• Rapports adressés au MPC en vue de la suspension de la procédure			
- contre les suspects	306	245	252
- contre inconnus (procédure ouverte puis suspendue)	4 103	3 520	3 372

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant la fausse monnaie dans la 1^{re} partie. > page 26

Observations

La Division Observation est chargée des observations systématiques opérées dans l'espace public et de l'application discrète de mesures de surveillance techniques soumises à autorisation dans la sphère privée.

Elle compte quatre commissariats, dont l'un est chargé des surveillances à l'aide de mesures techniques, telles que les enquêtes au moyen de vidéos. Un autre commissariat est quant à lui compétent pour les installations mobiles.

ENGAGEMENTS. Les mandats d'observation ont augmenté de 12 % en 2009 (450, contre 399 en 2008). Au total, 43 engagements (9,5 %) ont été menés à bien à la demande de tiers, un nombre deux fois plus élevé qu'en 2008.

Sur les 450 mandats d'observation, 97 ont été effectués à l'aide de moyens d'intervention techniques. L'efficacité des engagements s'est sensiblement accrue depuis la création d'un groupe d'observation autonome se consacrant à la technique d'observation. En effet, le maniement de dispositifs techniques et leur utilisation requièrent un niveau de formation toujours plus élevé et le concours de collaborateurs possédant des connaissances spécialisées.

ENGAGEMENTS ET AFFAIRES OPÉRATIONNELLES			
	2009	2008	2007
• Nombre d'affaires opérationnelles	40	39	40
• Nombre total d'engagements	450	399	400

La répartition géographique des engagements pour 2009 est la suivante:

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE		
Région	2009	2008
• Région Berne-Mittelland-Bâle	118	88
• Suisse romande, Valais	122	122
• Tessin, Grisons	81	45
• Zurich, Suisse orientale	129	154

En application d'accords bilatéraux de coopération policière, de même qu'en exécution de la Convention d'application de l'accord de Schengen, les observateurs de la PJJ ont effectué onze interventions transfrontalières, à savoir quatre en France, quatre en Italie, deux en Allemagne et une en Autriche. Dans 15 autres cas, des mesures de soutien et d'encadrement ont été dispensées en faveur de groupes d'observation étrangers autorisés à opérer en Suisse.

INSTALLATIONS MOBILES. Le Commissariat Installations mobiles a lui aussi été amené à faire davantage usage de moyens techniques dans le cadre des interventions relevant de sa compétence. Ici aussi, vu la complexité d'un grand nombre des dispositifs mis en œuvre, seuls des collaborateurs ayant suivi une formation spécifique sont en mesure de les manier. C'est l'une des raisons qui expliquent que des tiers – autres autorités fédérales, corps de police cantonaux ou municipaux – aient de plus en plus fréquemment recours aux services de fedpol. Le nombre de demandes de tiers a quasiment doublé par rapport à l'année précédente (144 contre 73 en 2008). Au total, 19 services ont bénéficié des prestations du commissariat.

4^E CONFÉRENCE NATIONALE CONSACRÉE À L'OBSERVATION. Les 26 et 27 novembre 2009, la PJJ a organisé la quatrième conférence nationale consacrée aux activités d'observation. Cette manifestation bisannuelle, placée sous la houlette de la police judiciaire, est devenue une plate-forme d'information ciblée pour les responsables des groupes d'observation. Parmi la soixantaine de participants qui ont pris part à cette édition se trouvaient pour la première fois des responsables des observations auprès du Corps des gardes-frontière et de la Sécurité militaire. Les principaux points à l'ordre du jour étaient, notamment, les nouvelles méthodes et évolutions en matière de surveillance, les critères de sélection pour le recrutement de nouveaux collaborateurs dans les unités d'intervention, les critères d'ordre juridique et formel régis-

sant l'exécution de mandats d'observation transfrontaliers, ainsi que l'uniformisation des structures de commandement lors de situations particulières.

RECHERCHES CIBLÉES. Le Commissariat Recherches ciblées et groupe d'engagement effectue des recherches ciblées pour le compte de divers partenaires en Suisse et à l'étranger et assure la formation et le perfectionnement des collaborateurs de fedpol en matière de police de sécurité. En tant que groupe d'engagement, il apporte en outre son soutien à la PJF en mettant à sa disposition son matériel d'intervention spécialisé et ses connaissances étendues dans la gestion d'engagements à haut risque.

En 2009, les 14 collaborateurs du commissariat ont mené, en tant que groupe d'engagement, 17 interventions de police judiciaire, effectués dans le cadre de procédures d'enquête de la Confédération, de demandes d'entraide administrative ou judiciaire provenant d'Etats étrangers ou dans le but de soutenir des procédures cantonales. Concrètement, le Commissariat Recherches ciblées a collaboré étroitement avec huit cantons, apporté un soutien actif à trois cantons dans la mise en œuvre de leurs procédures et fourni des recommandations à quatre autres.

Le commissariat a par ailleurs traité 15 affaires de recherches ciblées visant la recherche et l'arrestation d'auteurs d'infractions en fuite et faisant l'objet d'un signalement à l'échelle nationale ou internationale. Dans trois cas, les personnes recherchées ont pu être arrêtées en Suisse; la coopération menée au niveau international a permis à des autorités étrangères d'appréhender quatre autres personnes.

S'agissant des tâches d'instruction, quelque 350 collaborateurs ont suivi des cours de formation et de perfectionnement consacrés, selon leurs fonctions respectives, aux interpellations, aux mesures de protection personnelle ou à l'utilisation des armes à feu. Ces formations visaient aussi à transmettre aux participants les principes de tactique à appliquer lors de perquisitions ou de la mise en œuvre d'autres mesures de contrainte.

INSPECTION. Suite à la parution, en mars 2009, d'un article affirmant que la PJF s'était dotée d'une unité d'intervention secrète, lourdement armée et excessivement onéreuse, la cheffe du département a chargé l'Inspectorat du DFJP de faire la lumière sur les accusations figurant dans cet article. Parallèlement, la Commission de gestion du Conseil des Etats a demandé à disposer d'informations détaillées sur ce groupe

d'intervention, en particulier sur ses bases légales et ses objectifs, ainsi que sur les modalités de sa collaboration avec les polices cantonales et la délimitation de ses compétences.

L'analyse effectuée est arrivée à la conclusion que les critiques formulées dans l'article et la polémique sur le groupe d'engagement TIGRIS étaient dénuées de fondement. Si cette unité de taille réduite, qui agit dans un domaine d'activité strictement défini dans le cadre des tâches de police judiciaire incombant à la PJF, existe bel et bien, ses activités se fondent toutefois sur des bases légales claires. Son existence et ses attributions ont été communiquées à divers organes ainsi qu'aux cantons. Sa collaboration avec les forces de police cantonales et la délimitation de ses compétences par rapport aux cantons ne posent pas de problème. Le commissariat auquel il est rattaché exécute ses missions avec professionnalisme et fait preuve d'un grand engagement. Les recommandations figurant dans le rapport d'inspection du Secrétariat général du DFJP ont été mises en œuvre.

Analyse

La Division Analyse de la PJF est le centre d'analyse et de rédaction des rapports de fedpol. Elle effectue des analyses d'ordre général dans les domaines du crime organisé, de la criminalité économique, du terrorisme et de l'extrémisme (violent), ainsi qu'en rapport avec certains aspects de la criminalité générale.

Elle établit des rapports de police judiciaire (modes opératoires, profils des groupes de délinquants, etc.) et, au moyen de l'analyse criminelle opérationnelle et d'enquêtes préliminaires, soutient directement les unités d'enquête de la PJF en leur fournissant des recommandations et des renseignements importants, ainsi que des indications sur la procédure à lancer.

Les principaux domaines relevant de la compétence du Commissariat I Analyse sont le crime organisé, la criminalité économique, la corruption, le blanchiment d'argent et certains aspects touchant à la criminalité générale. Concrètement, sa mission consiste à rédiger des commentaires pour les rapports de situation hebdomadaires du Service de renseignement de la Confédération, qui dépend du DDPS. Il est en outre chargé de la rédaction de la partie du rapport d'acti-

tivité de fedpol traitant de l'analyse de situation, de la contribution suisse au rapport d'Europol sur le crime organisé (Organised Crime Threat Assessment, OCTA) et de l'analyse germano-suisse sur la sécurité. En juillet 2009, fedpol a publié les résultats de l'enquête effectuée auprès des cantons concernant les jeunes multirécidivistes. Ce rapport avait aussi été rédigé par ce commissariat.

Le Commissariat II Analyse est quant à lui chargé des analyses et des rapports d'ordre général concernant le terrorisme et la criminalité en relation avec la protection de l'Etat. Au sein de la PJF, il prépare des contributions pour soutenir les enquêtes en lien avec le terrorisme et élabore des rapports de situation axés sur la poursuite pénale à l'attention de fedpol et du DFJP. En 2009, il a contribué, toujours sous la forme de rapports et d'analyses, à différentes opérations de police judiciaire à l'échelon fédéral, notamment dans l'affaire des deux otages suisses détenus pendant la première moitié de l'année par le groupe Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Parmi les contributions effectuées par le Commissariat II Analyse figurent des rapports de fond sur des phénomènes pertinents en matière de police judiciaire, comme le développement du terrorisme islamiste ou djihadisme.

Le Commissariat IV Analyse s'occupe d'informations relatives aux infractions et aux organisations criminelles. Il s'agit ici de mettre au jour des structures criminelles afin de justifier des soupçons initiaux à l'encontre de personnes ou d'organisations dans la perspective de l'ouverture d'une enquête.

Le Commissariat III Analyse est chargé de l'analyse criminelle opérationnelle. En 2009, il a été associé à 54 enquêtes: 36 % des procédures visaient des organisations criminelles, tandis que 31 % concernaient des affaires de blanchiment d'argent et 16 % des infractions à la loi sur les stupéfiants. Les 17 % restants avaient trait à la fausse monnaie, à la criminalité économique, à des infractions à la loi sur le matériel de guerre et à la corruption. En sa qualité de centre de compétence suisse pour l'analyse criminelle opérationnelle, le commissariat organise également des formations traitant de cette thématique à l'échelle nationale.

NOUVEAU MODÈLE DE FORMATION À L'ANALYSE CRIMINELLE OPÉRATIONNELLE. Il est apparu récemment qu'en dépit d'une formation systématique dans ce sens, l'analyse criminelle opérationnelle n'est pas parvenue à s'imposer dans le travail policier quotidien, contrairement à ce qui avait été prévu. Pour remédier à cette situation, un nouveau modèle

de formation et de mise en œuvre a été développé. Il est en effet indispensable pour les autorités suisses de disposer, sur tout le territoire, de spécialistes en mesure d'appliquer des méthodes d'analyse ciblées, comme le profilage géographique, le profilage des auteurs de crimes et des scènes de crime, l'analyse en vue de l'ouverture d'une procédure et l'analyse des réseaux sociaux (Social Network Analysis, SNA).

Le nouveau modèle mis au point prévoit trois niveaux pour la tâche d'enquêteur, qui se distinguent par les activités et l'investissement en temps requis. Les tâches relevant des premier et deuxième niveaux peuvent être assumées par des enquêteurs. Cette solution offre l'avantage qu'elle ne requiert pas de ressources supplémentaires. Les interventions relevant du troisième niveau, en revanche, ne peuvent être confiées qu'à des analystes criminels engagés à temps plein. Tous les cantons comptent dans leurs effectifs des collaborateurs à même d'exécuter les tâches du premier niveau. S'agissant des deuxième et troisième niveaux, ces missions sont accomplies par des collaborateurs mis à disposition par les cantons membres des concordats de police. Au besoin, les plus petits cantons peuvent faire appel à ces effectifs spécialisés. Dans les cas de moindre complexité, l'intervention d'un analyste du deuxième ou troisième niveau n'est pas toujours nécessaire.

Un premier cours pilote sur l'analyse criminelle opérationnelle s'est déroulé à la PJF en janvier 2009. Puis, en mars 2009, les polices cantonale et municipale de Zurich ont organisé à leur tour un cours d'une semaine en étroite collaboration avec la PJF. D'autres formations ont aussi eu lieu dans les cantons membres du concordat pour la Suisse romande (août 2009) et du concordat pour la Suisse orientale (novembre 2009). Le premier cours de ce type en Suisse centrale est prévu pour janvier 2010.

Amélioration de l'efficacité

En 2008, la cheffe du DFJP a confié deux mandats à l'ancien conseiller d'Etat zougais Hanspeter Uster: premièrement, examiner la situation en matière de ressources au MPC et à la PJF; deuxièmement, émettre des recommandations de nature à optimiser la mise en œuvre des propositions d'amélioration approuvées par le Conseil fédéral en vue de

renforcer la collaboration et de rendre plus efficace le déroulement des procédures pénales.

Les recommandations présentées le 9 février 2009 préconisent, notamment, que le procureur responsable d'une procédure en assure avec rigueur le pilotage et la conduite fonctionnelle. En outre, les enquêteurs de la PJF doivent être affectés de manière ferme à une procédure déterminée et les enquêtes préliminaires d'une durée supérieure à 30 jours soumises à l'examen du MPC. Il s'agit par ailleurs de procéder à une analyse approfondie d'affaires closes ou en cours afin d'améliorer le déroulement des procédures lorsque cela s'avère nécessaire.

Le procureur général de la Confédération a été nommé responsable du projet global et chargé de la mise en œuvre de ces recommandations. Le rapport final rendant compte de l'avancement des travaux a été soumis à la cheffe du département le 9 décembre 2009. Les mesures suivantes ont d'ores et déjà été mises en œuvre ou le seront dans le courant de 2010:

- élaboration d'un manuel de procédure commun au MPC et à la PJF;
- création d'une unité d'organisation spécialisée chargée de gérer, de confisquer et de réaliser de manière anticipée les valeurs patrimoniales saisies;
- intensification de la formation dans la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale;
- introduction de la saisie électronique des prestations au MPC et à la PJF (mesure en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2009).

Formations et conférences

Parmi les nombreuses mesures d'instruction et de perfectionnement menées à bien, le présent rapport d'activité revient sur deux formations qui revêtent une grande importance pour la PJF.

COURS INTENSIF D'INVESTIGATION FINANCIÈRE. Depuis 2007, les enquêteurs de la PJF effectuent une formation et un perfectionnement approfondis en matière de lutte contre la criminalité économique à la Haute école de Lucerne et à la Haute école de gestion Arc à Neuchâtel. Pendant l'année sous re-

vue, 55 d'entre eux ont suivi le cours d'investigation financière, d'une durée de huit mois, et décroché un «Certificate of Advanced Studies» (CAS) en investigation financière.

Cette formation s'adresse aux collaborateurs de la PJF qui ne sont pas spécialisés dans la criminalité économique. Elle doit leur fournir les connaissances requises pour mieux identifier et comprendre les interdépendances économiques et leur permettre, ainsi, de traiter de manière largement indépendante des affaires relevant de la criminalité économique, en particulier des infractions contre le patrimoine, des cas de faillite frauduleuse et des faux dans les titres.

FORMATION POUR LES CADRES «ENERGY». En complément des formations spécialisées et des cours de gestion dispensés par des prestataires externes à l'intention des cadres de tous les échelons, la direction de la PJF a organisé des modules de formation portant sur des aspects particuliers de la conduite du personnel, ainsi que sur l'amélioration des processus et de la qualité. Ces formations se sont déroulées dans le cadre d'ateliers périodiques destinés aux cadres.

Un atelier baptisé «E³ = Energie, Engagement und Erfolg» (énergie, engagement et efficacité) a été consacré à la culture d'entreprise et à la gestion de la ressource «énergie» dans l'environnement de travail. Il s'agissait de montrer aux participants où se situent les pertes d'énergie, quels sont à l'inverse les sources d'énergie et à quels niveaux opèrent les énergies positives et négatives, le but étant d'identifier les répercussions de ces processus sur toute l'entreprise. Afin d'accroître l'efficacité des stratégies de gestion de la ressource énergie, les participants ont défini des mesures d'amélioration portant sur la communication, les processus administratifs, la répartition des compétences et le renforcement de l'esprit de corps. La mise en œuvre des mesures examinées par la direction de la PJF se poursuivra en 2010.

CONFÉRENCE SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION. Le 5 novembre 2009, fedpol a organisé à Berne la première conférence nationale de police sur la lutte contre la corruption. Près de 70 participants provenant des polices cantonales et municipales, de la PJF, du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et de la Principauté de Liechtenstein ont répondu présent à l'invitation de fedpol.

La rencontre avait pour objectif principal de permettre un partage d'expériences entre théoriciens,

chercheurs et représentants des autorités, notamment des autorités de poursuite pénale, concernant la refonte des normes pénales en matière de lutte contre la corruption opérée en 2000 et 2006. Les participants ont unanimement reconnu qu'il convenait de renforcer l'utilisation des nouveaux outils juridiques et ont estimé que la corruption ne devait plus être perçue comme un problème d'ordre pénal, mais qu'elle devait être appréhendée activement comme un enjeu de société.

44^e RÉUNION NATIONALE SUR LES STUPÉFIANTS.

Le 28 mai 2009 s'est déroulée à Berne la 44^e réunion annuelle du Groupe de travail interdépartemental Stupéfiants. Placée sous la direction de la PJF, cette rencontre s'adressait en priorité aux spécialistes en matière de stupéfiants: responsables des groupes et services spécialisés dans la lutte contre les stupéfiants, responsables des polices cantonales ou municipales, membres des autorités de poursuite pénale, représentants des services fédéraux comme le Corps des gardes-frontière, l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) et l'Office fédéral de la santé publique, et représentants du domaine de la médecine légale. Le thème central était la manipulation de produits chimiques dangereux lors d'opérations de police menées chez des producteurs de stupéfiants.

Des groupes criminels issus d'Afrique, d'Europe du Sud-est et des Caraïbes dominant le marché des stupéfiants en Suisse. Ils mettent toujours plus fréquemment en circulation de nouvelles substances, expérimentales pour certaines, qui représentent un danger pour la vie et l'intégrité physique non seulement des consommateurs, mais aussi de tiers, comme les membres des forces de police.

Des policiers hollandais ont également participé à cette réunion. A l'aide d'un laboratoire semblable à celui qu'utilisent les fabricants de stupéfiants, ils ont expliqué aux autres participants les risques liés au maniement de produits chimiques. Les représentants des polices cantonales ont eu l'occasion de se faire une idée plus précise de l'indispensable collaboration entre forces de police et services du feu dans ce genre de situation. ●

2 Police de sécurité

Les tâches de police de sécurité de fedpol ont été assumées par la Division principale Service fédéral de sécurité (SFS) et au sein de la Division principale Coopération policière internationale (CPI).

Sécurité des personnes

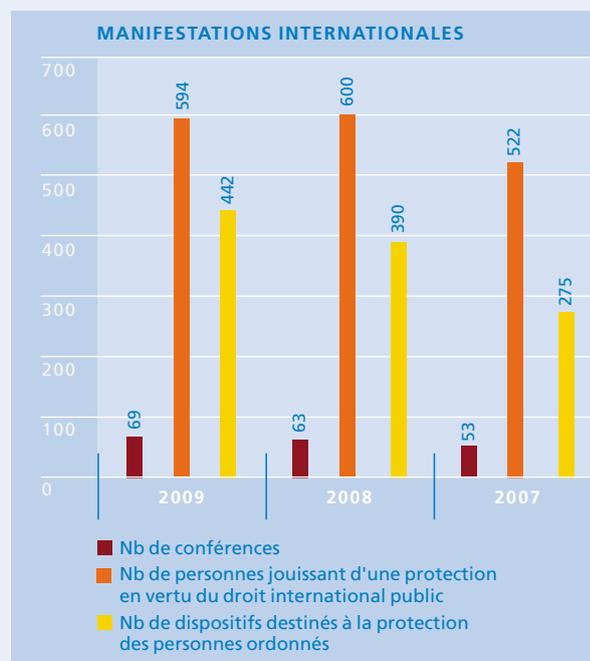
Le Commissariat Sécurité des visiteurs étrangers veille à la sécurité des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public lors de conférences, visites d'Etat, visites de travail et séjours privés en Suisse.

VISITEURS ÉTRANGERS. Les visiteurs étrangers protégés en vertu du droit international public sont venus en Suisse en nombre aussi important que l'année précédente en raison des multiples conférences et manifestations internationales telles que les réunions de l'OMC, le forum sur la sécurité, la conférence sur le Proche-Orient, la conférence mondiale sur le climat ou le salon Telecom World. De ce fait, on a établi une évaluation des risques pour 594 visiteurs, en particulier des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres et des membres de familles royales (2008: 600). Dans 442 cas, on a mis en place et coordonné des dispositifs de protection des personnes, ce qui représente une nette progression par rapport à l'année précédente (2008: 390). Le Forum économique mondial de Davos a requis des mesures de sécurité pour 259 personnes au bénéfice d'une protection en vertu du droit international public. En septembre, le président de la Fédération de Russie, Dmitri Medvedev, a visité la Suisse. Des mesures de sécurité importantes, impliquant la coopération de plusieurs cantons et d'autres partenaires, ont été nécessaires. En outre, 1231 responsables de sécurité mandatés par des Etats étrangers ont reçu une autorisation de port d'arme à l'occasion d'une visite officielle ou d'un passage en Suisse.

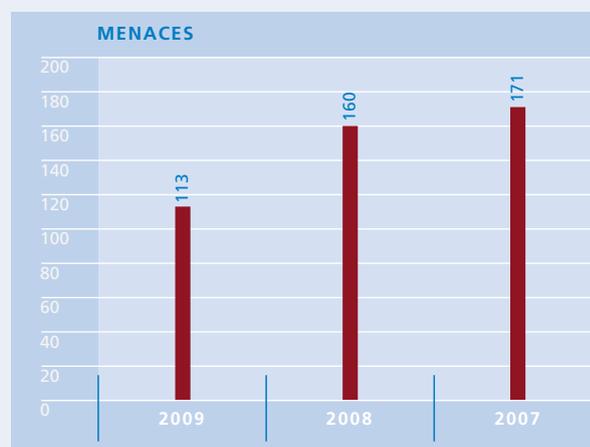
MAGISTRATS ET REPRÉSENTATIONS ÉTRANGÈRES. Le Commissariat Sécurité des magistrats et des représentations étrangères est responsable de la protection des conseillers fédéraux, de la chancière de la Confédération et d'autres magistrats, des parlementaires fédéraux dans l'exercice de leur fonction et des employés de la Confédération particulièrement menacés. Il assure aussi la sécurité de toutes les repré-

sentations étrangères accréditées, du personnel diplomatique protégé en vertu du droit international public, du personnel des organisations internationales et des autorités de poursuite pénale particulièrement menacées (procureurs de la Confédération).

Durant l'année 2009, 113 menaces contre des magistrats, des employés de la Confédération et des



Graphique 9



Graphique 10

collaborateurs de représentations diplomatiques ont exigé des analyses de situation, des évaluations des risques et, au besoin, l'élaboration de stratégies de protection et la prise de mesures de sécurité (2008: 160).

Des analyses de risques ont été réalisées et les mesures de sécurité correspondantes ont été ordonnées pour 675 rendez-vous privés et publics de magistrats.

Par ailleurs, le commissariat a traité 661 affaires concernant des aspects sécuritaires en faveur de représentations diplomatiques étrangères, ce qui correspond à une nette augmentation (2008: 457).

AVIATION. Le Commissariat Gardes de sûreté dans l'aviation est responsable du recrutement, de la formation et de l'engagement des agents de sécurité à bord des aéronefs suisses du trafic aérien international commercial («air marshals») et dans des escales choisies à l'étranger («ground marshals»).

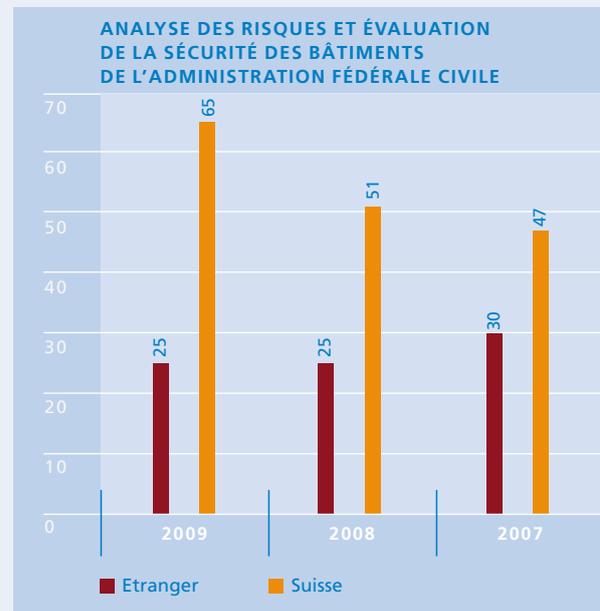
Le Conseil fédéral a approuvé deux protocoles d'accord («memorandum of understanding»), l'un avec les Etats-Unis, l'autre avec l'Allemagne, qui ont été signés le 19 août 2008. Ces protocoles réglementent la coopération opérationnelle et organisationnelle entre les organisations internationales de gardes de sécurité dans l'aviation. Ces dernières se sont réunies du 17 au 21 août 2009 à Berne à l'occasion de leur conférence internationale. Les autorités en charge de la sécurité y ont procédé à un échange d'expériences intensif.

Sécurité des bâtiments

La section Management de la sécurité des bâtiments assume la formation, la planification du personnel et son engagement dans le domaine de la protection des bâtiments, de même que la gestion des alarmes et l'exploitation de la centrale d'alarme de la Confédération.

De plus, elle élabore les bases et les décisions en vue de l'autorisation d'engagement des hélicoptères militaires pour le compte des corps de police.

Les déclenchements d'alarmes parvenus à la centrale d'alarme de la Confédération ont conduit à l'engagement des forces d'intervention (police, pompiers, services de secours) à 283 reprises. En outre, la section des engagements de formation des hélicoptères militaires a autorisé 259 heures de vol en faveur des corps de police.



Graphique 11

SÉCURITÉ DES BIENS IMMOBILIERS. La Section Sécurité des biens immobiliers est le domaine spécialisé responsable de la sécurité des biens immobiliers de l'administration fédérale civile, y compris les domiciles privés des conseillers fédéraux, les biens des employés de la Confédération menacés et les représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats). Elle élabore les stratégies de sécurité dans le domaine de la construction, de la technique et de l'organisation et procède aux évaluations de sécurité pour les bâtiments des organisations internationales en Suisse. De plus, elle garantit la sécurité physique des données et la protection des installations informatiques de l'administration fédérale.

Durant l'année sous revue, la section a procédé à 90 analyses de risques et évaluations de sécurité, 65 pour des bâtiments en Suisse et 25 pour des bâtiments de la Confédération à l'étranger. La définition des normes de sécurité applicables aux bâtiments de l'administration fédérale et aux biens immobiliers de la Confédération à Berne était prioritaire. En effet, outre de nombreuses manifestations sur la Place fédérale et de multiples visites internationales, il fallait aussi tenir compte des importantes transformations de bâtiments de l'administration fédérale et des déménagements qu'ils impliquent. Par ailleurs, la section réalise des contrôles de sécurité et élabore des propositions d'amélioration (stratégies de sécurité).

S'agissant de l'introduction du passeport biométrique, la section a défini de nouvelles exigences de sé-

curité applicables aux bureaux des passeports et aux futurs centres de saisie cantonaux.

Par ailleurs, les préposés à la sécurité des départements et offices civils fédéraux ont été conseillés quant aux aspects sécuritaires techniques et organisationnels et soutenus dans le cadre d'exercices d'évacuation. En vue de mettre en œuvre les plans d'urgence, quelque 350 nouveaux responsables d'étage de l'administration fédérale ont été sensibilisés et formés à leurs futures tâches de manière centralisée à Berne. Durant les douze derniers mois, la section a donc formé plus de 4000 personnes à cette fonction de sécurité au sein de l'organisation en cas d'urgence.

Durant l'année 2009, les préposés à la sécurité ont transmis 52 événements (vol, vandalisme, occupation des locaux, incendie et autres), soit douze de plus que l'année précédente.

PROTECTION DES BIENS IMMOBILIERS. La section Protection des biens immobiliers est responsable du service de surveillance et du service des loges des bâtiments de l'administration fédérale civile, ainsi que de la loge du Centre de presse de la Confédération. La section est en outre chargée de la sécurité du Palais du Parlement et des contrôles à l'entrée de ce bâtiment. Elle s'occupe également du Centre d'audition des autorités de poursuite pénale civiles de la Confédération (Ministère public de la Confédération, Police judiciaire fédérale et Office des juges d'instruction fédéraux).

Le Palais du Parlement a reçu la visite de plus de 96 100 personnes, soumises à un contrôle poussé à l'entrée (détecteur de métal et appareil à rayons x), contre 73 500 visiteurs en 2008. Lors de ces contrôles, 54 objets interdits ont été saisis (2008 : 24) et 8 personnes recherchées ont été arrêtées et remises à la police (2008 : 10). 733 personnes ont été interdites d'accès aux bâtiments civils de la Confédération et du Palais du Parlement pour des raisons de sécurité (2008 : 193). De plus, dans le Palais du Parlement, 230 visites spéciales ont été organisées pour 6679 personnes, également soumises aux contrôles.

Les collaborateurs du service de nuit sont intervenus à 5340 reprises dans des cas relevant de la sécurité (fenêtres laissées ouvertes, portes non fermées à clé, etc.; 2008 : 5695 cas).

Dans le Centre d'audition, la section a assuré la sécurité d'un total de 589 auditions, comparutions et présentations (2008 : 532). La plupart des auditions ont été menées par le Ministère public de la Confédération et par la Police judiciaire fédérale.

Conduite et analyse

La Division Soutien à la conduite du Service fédéral de sécurité coordonne et traite les dossiers du Département, du Conseil fédéral et du Parlement fédéral. Elle négocie avec les cantons et les villes les contreparties financières des services de police effectués en faveur de la Confédération et elle élabore des accords sur la prestation de services dans le domaine de la sécurité.

DROIT. Le Domaine Droit traite les questions juridiques du ressort du SFS et participe aux différents travaux législatifs, comme ce fut par exemple le cas cette année pour l'élaboration de la loi sur les tâches de police ou pour la mise en œuvre de la loi sur l'usage de la contrainte.

GESTION ET DÉVELOPPEMENT. Le Domaine Gestion et développement est responsable de la direction, de la coordination et de la mise en relation d'affaires et de projets complexes concernant plusieurs domaines.

Le domaine s'est en particulier occupé de questions structurelles, de divers projets et des tâches administratives, techniques et organisationnelles qui leur étaient liées.

ÉVALUATION DE LA MENACE. Le Domaine Évaluation de la menace a comme objectif, à travers ses activités de renseignement et d'analyse, de fournir la documentation de base permettant au SFS de prendre toutes les mesures et décisions voulues. Il suit les développements relatifs à la sécurité, collecte et recherche des informations et prépare des rapports de situation et des analyses des menaces.

En 2009, ce domaine a élaboré 408 évaluations des risques pour des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public, des magistrats et des représentations étrangères. Il a en outre rédigé divers rapports et évaluations de la situation concernant des bâtiments de la Confédération situés en Suisse et à l'étranger et en matière de sécurité dans le transport aérien.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant la sécurité des personnes et des bâtiments dans la 1^{re} partie. > page 31



ENLÈVEMENT. En 2009, Al-Qaïda a enlevé un groupe de touristes, dont un couple suisse, au Maghreb (photo: un mur recouvert de graffiti à Kano au Nigéria).

Gestion des crises et coopération policière internationale

En 2009, la Division principale Coopération policière internationale s'est occupée de deux cas d'enlèvement de citoyens suisses à l'étranger.

Après avoir effectué une visite de prison sur l'île de Jolo, aux Philippines, trois collaborateurs du CICR ont été enlevés le 15 janvier 2009 par le groupement Abu Sayyaf. Il s'agissait d'un collaborateur local, un citoyen italien et un citoyen suisse. Le CICR a été conseillé dans cette affaire par fedpol et des spécialistes de la police cantonale bernoise. Le 18 avril 2009, le citoyen suisse est parvenu à s'échapper à la faveur d'un moment où il n'était pas surveillé. Il a été mis en sécurité par des forces de polices locales.

Le 22 janvier 2009, un groupe de touristes a été enlevé dans le désert du Mali par Al-Qaïda au Maghreb islamique. Un citoyen britannique, une citoyenne allemande et un couple de nationalité suisse ont été pris en otage. Une étroite coopération entre le DFAE, les polices cantonales bernoise et zurichoise, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont permis de mettre des unités sur pied en divers endroits pour garantir l'échange d'informations sur les plans tactique et opérationnel. Les collaborateurs des divisions principales de la PJF et de la CPI ont soutenu et accompagné l'opération par des interventions sur place et grâce à un bureau d'appui ouvert à Berne 24 heures sur 24.

Les deux femmes ont été libérées après 91 jours de captivité. Le citoyen britannique a été abattu par les preneurs d'otages, alors que le Suisse a été libéré le 12 juillet 2009, après avoir passé 172 jours aux mains de ses ravisseurs. ●

3 Police administrative

Les tâches de police administrative de fedpol ont été assumées au sein des divisions principales Services et Police judiciaire fédérale et par l'Etat-major.

Explosifs et pyrotechnie

L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie a été transféré dans la Division principale Services lors de la réorganisation de l'office en date du 1^{er} janvier 2009.

Ses principales tâches sont les suivantes:

- octroi des autorisations d'importer et de fabriquer au sens de la législation sur les explosifs;
- homologation d'objets pyrotechniques et d'explosifs;
- gestion d'une banque de données spécialisée recensant tous les événements qui se sont produits en relation avec des matières explosives et des engins pyrotechniques;
- production d'évaluations et de statistiques utiles aux mesures de lutte contre les délits commis au moyen d'explosifs et permettant de maintenir la sécurité publique;
- diffusion d'informations et de résultats à l'attention des organes d'exécution des cantons;
- publication d'un bulletin trimestriel;
- conseils aux offices, organes d'exécution, représentants de l'économie et particuliers;
- haute surveillance sur l'exécution de la législation en matière d'explosifs.

DÉCISIONS DE L'OFFICE CENTRAL. Les permis et autorisations constituent des instruments importants de surveillance de la circulation des explosifs et des engins pyrotechniques en Suisse. Les explosifs sont ainsi soumis à un contrôle continu depuis leur production ou leur importation jusqu'à leur utilisation. Dans le domaine de la pyrotechnie, les importateurs et les fabricants s'engagent au contrôle régulier de la qualité des produits. Le permis ou l'autorisation garantit ainsi la sécurité du maniement.

Le nombre de permis et d'autorisations délivrés en 2009 est légèrement inférieur à celui des années précédentes. De plus, on a octroyé 71 autorisations de mise en circulation d'engins pyrotechniques (contre 146 en 2008).

DÉCISIONS ET AUTORISATIONS	2009	2008	2007
• Autorisations d'importation «pyrotechnie»	486	524	597
• Autorisations d'importation «explosifs»	66	70	50
• Permis de fabrication «pyrotechnie»	11	9	8
• Permis de fabrication «explosifs»	10	15	11
• Dérogations «pyrotechnie»	1	1	1
• Dérogations «explosifs»	4	9	6
• Autorisations (y c. changement de l'aspect extérieur)	295	291	258
Total	873	919	931

EVÉNEMENTS. L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie a traité 254 événements durant la période sous revue:

EVÉNEMENTS	2009	2008	2007
• Attaques à l'explosif	16	15	20
• Vols	2	0	2
• Cas de peu d'importance (dommages matériels dus à des feux d'artifice d'usage courant)	238	196	225
Total	256	211	247

Armes

L'Office central des armes a été transféré dans la Division principale Services lors de la réorganisation de l'office au 1^{er} janvier 2009.

Ses principales tâches sont les suivantes:

- conseil et soutien des autorités d'exécution cantonales;
- contrôle et octroi d'attestations officielles et d'autorisations au sens de la législation sur les armes;
- tenue des banques de données prévues par la loi;
- exploitation du SPOC («Schengen single point of contact») en ce qui concerne les armes;
- élaboration de documents pour les examens d'obtention de la patente de commerce d'armes et le permis de port d'armes;
- préparation des formulaires prévus par la loi.

La loi modifiée sur les armes est entrée en vigueur le 12 décembre 2008. Les changements apportés ont entraîné une augmentation marquée du nombre de permis et d'autorisations délivrés par l'Office central des armes, puisque l'exportation d'armes dans un Etat Schengen requiert un document de suivi établi par ce même office. Pour l'année 2009, les permis et autorisations et les recettes correspondantes sont répartis comme suit:

PERMIS ET AUTORISATIONS OCTROYÉS EN 2009	Nombre	CHF
• Documents de suivi	447	22 350.–
• Dérogations	92	9 200.–
• Permis généraux d'importation	162	24 300.–
• Autorisations uniques d'importation professionnelle	118	5 900.–
• Autorisations d'importation non professionnelle	1 252	62 600.–
• Mentions dans les cartes européennes d'armes à feu	131	6 550.–
• Décisions concernant les ressortissants étrangers	8	400.–
	2009	2008
• Total des permis et autorisations	2 210	1 231
• Taxes en CHF	131 300.–	79 340.–

LÉGISLATION SUR LES ARMES. L'adhésion à l'accord de Schengen et, au niveau national, la révision de la loi sur les armes ont requis la mise en œuvre d'adaptations. Le délai transitoire de 12 mois pour annoncer la détention d'une arme à feu expirait le 11 décembre 2009. A cet égard, nombreuses ont été les questions des citoyens auprès de l'Office central des armes. Presque tous les cantons ont organisé durant l'année des journées de restitution d'armes devenues inutiles. Ces opérations ont suscité un fort intérêt: quelque 21 000 armes ont été collectées lors de ces journées.

Par ailleurs, en 2009, dans le cadre d'un développement de l'acquis de Schengen, on a dû adapter la loi sur les armes à la législation de l'UE, une nouvelle fois modifiée dans l'intervalle. De plus, on a comblé certaines lacunes de la loi. Outre des adaptations pour la plupart techniques, la plus petite unité d'emballage de munition a été soumise à l'obligation de marquage. Pour améliorer la traçabilité des armes à l'intérieur de la communauté des Etats de Schengen, on a créé une base légale pour les systèmes d'information cantonaux concernant le traitement des données relatives à l'acquisition d'armes. Un catalogue minimal fixe

quelles informations ces systèmes doivent contenir pour permettre un suivi fructueux. Le Parlement a voté les modifications correspondantes en décembre. Elles devraient entrer en vigueur au plus tard le 28 juillet 2010, en même temps que le droit d'exécution afférent.

INITIATIVE POUR LA PROTECTION FACE À LA VIOLENCE DES ARMES. Le 23 février 2009, l'initiative «Pour la protection face à la violence des armes» était déposée avec 106 037 signatures valables auprès de la Chancellerie fédérale. La votation se déroulera probablement au printemps 2011.

La Commission «armes et munitions» s'est réunie à cinq reprises en 2009. La mise en œuvre de la loi modifiée sur les armes a également constitué l'un des thèmes prioritaires de ces séances.

Mesures concernant des ressortissants étrangers

En vertu de la loi fédérale sur les étrangers, fedpol peut, après avoir consulté le Service de renseignement de la Confédération, interdire l'entrée en Suisse à un ressortissant étranger dans le but de sauvegarder la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse.

INTERDICTIONS D'ENTRÉE ET EXPULSIONS. Durant la période sous revue, fedpol a édicté 255 interdictions d'entrée (433 en 2008). La plupart des cas (env. 180 décisions) correspondaient à des interdictions d'entrée limitées à une brève durée lors du Forum économique mondial en février. Les autres décisions concernaient des cas liés au terrorisme, à l'extrémisme violent et aux activités d'espionnage. Il faut en particulier noter huit interdictions d'entrer en Suisse, liées à des attentats, prononcées à l'encontre d'extrémistes de la cause animale.

En 2009, huit demandes de levée temporaire d'une interdiction d'entrée (suspensions) ont été soumises à fedpol. Toutes ces demandes ont été acceptées.

Pendant la même période, le Service juridique traitait cinq cas de recours. Dans l'un de ces cas, l'instance de recours n'est pas entrée en matière; dans un autre cas, l'interdiction d'entrée a été confirmée par l'instance de recours, mais le signalement a été supprimé du système d'information Schengen (SIS); les trois autres recours sont encore pendants.

Aucune expulsion ou mesure d'éloignement visant des étrangers n'a été prononcée en 2009 en vertu de la Constitution fédérale.

Mesures contre la propagande incitant à la violence

Les autorités policières et douanières peuvent mettre sous séquestre le matériel susceptible de servir à des fins de propagande et dont le contenu incite, d'une manière concrète et sérieuse, à faire usage de la violence contre des personnes ou des objets. Elles le transmettent au Service de renseignement de la Confédération (SRC). fedpol décide d'une éventuelle confiscation en se fondant sur la recommandation du SRC.

Sont assimilés à du matériel de propagande les documents écrits, les enregistrements sonores, les prises de vue, les illustrations et les objets. Il ne s'agit pas seulement de matériel de propagande explicitement raciste ou d'extrême droite, mais aussi d'autres formes d'appels à la violence pour des motifs idéologiques. Le matériel de propagande aux contenus extrêmes mais sans appel concret ou sérieux à la violence n'est pas pris en compte.

En cas de soupçon d'un acte punissable, le matériel est transmis à l'autorité pénale compétente. S'il s'agit de matériel de propagande sur Internet, fedpol peut, après avoir entendu le SRC, soit ordonner la suppression du site concerné si le matériel de propagande est hébergé sur un serveur suisse, soit recommander aux fournisseurs d'accès suisses de bloquer le site en question s'il est hébergé sur un serveur étranger.

En 2009, au total, fedpol a reçu du SRC 15 spécimens saisis par les autorités douanières aux fins d'examen. Dans six cas, fedpol a décidé la confiscation du matériel saisi ou de certaines de ses parties. Dans l'un des cas, le matériel a été transmis à l'autorité pénale compétente, eu égard à un soupçon d'infraction punissable.

Mesures contre la violence lors de manifestations sportives

Du fait de la réorganisation de l'office au 1^{er} janvier 2010, les tâches opérationnelles concernant le hooliganisme ont été transférées dans la Division principale Services. Ce changement a requis la modification des bases légales.

Ainsi, l'ordonnance sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (OMSI) a été abrogée au 31 décembre 2009 et les articles concernant HOOGAN sont désormais inscrits dans l'ordonnance sur les mesures de police administrative et les systèmes d'information de l'Office fédéral de la police.

Grâce au concordat contre la violence lors de manifestations sportives, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010, l'interdiction de se rendre dans un pays donné, l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police et la garde à vue ont reçu un fondement juridique définitif.

HOOGAN. Le système d'information HOOGAN contient les données de personnes qui ont eu un comportement violent lors de manifestations sportives en Suisse ou à l'étranger et à l'encontre desquelles ont été prononcées des mesures telles que l'interdiction de stade, l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter, la garde à vue ou l'interdiction de se rendre dans un pays donné.

HOOGAN est à la disposition des services de fedpol responsables de l'exécution des mesures, des autorités de police des cantons, de l'Observatoire suisse du hooliganisme et des autorités douanières. Le domaine Hooliganisme gère le système d'information HOOGAN, il réalise des analyses et des évaluations de la situation, développe et promeut la coopération policière nationale et internationale en lien avec les manifestations sportives. Il transmet les données de HOOGAN aux organisateurs de manifestations sportives et siège dans des groupes de travail nationaux et internationaux qui traitent de ce thème. Enfin, le domaine Hooliganisme forme les utilisateurs de HOOGAN dans le cadre de cours régulièrement organisés.

A la fin de 2009, les données relatives à 797 personnes étaient enregistrées dans le système d'information HOOGAN, soit 291 de plus que l'année précédente (2008: 506). Au 31 décembre 2009, HOOGAN

recensait 259 personnes sanctionnées par une «interdiction de stade» et 269 par une «interdiction de périmètre» (ces deux mesures pouvant être prononcées cumulativement). En 2009, des mesures de garde à vue (82) et d'interdiction de se rendre dans un pays donné (4) ont été prononcées pour la première fois.

MESURES PRONONCÉES. fedpol est habilité à prononcer l'interdiction de se rendre dans un pays donné et peut transmettre les données de HOOGAN aux organisateurs de manifestations sportives en Suisse ou aux organes de police et de sécurité à l'étranger. Durant l'année sous revue, les organisateurs de manifestations sportives ont sollicité le domaine Hooliganisme à onze reprises en vue d'obtenir des données de HOOGAN.

fedpol a décidé en 2009 de quatre interdictions de se rendre dans un pays donné en vertu de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI). Dans ces quatre affaires, les autorités de police cantonales avaient déjà infligé des interdictions de périmètre.

STATISTIQUE HOOGAN (ETAT AU 31.12)			
	2009	2008	2007
• Total des personnes recensées	797	506	260
• dont femmes	5	4	2

REPARTITION PAR AGE			
	2009	2008	2007
• 12 – 14 ans	0	0	1
• 15 – 18 ans	101	82	44
• 19 – 24 ans	415	250	126
• 25 – 29 ans	158	96	47
• 30 – 39 ans	100	68	36
• 40 – 49 ans	22	10	6
• 50 – 59 ans	1	0	0

REPARTITION PAR MESURE			
	2009	2008	2007
• Interdictions de stade	259	185	189
• Interdictions de périmètre	269	164	80

CHAMPIONNAT DU MONDE DE HOCKEY SUR GLACE 2009. Outre l'exploitation de HOOGAN, le domaine Hooliganisme a examiné les demandes d'accréditation de 3 546 personnes. Pour deux personnes recensées dans HOOGAN, une recommandation négative a été donnée au comité d'organisation du CM. De plus, le domaine a établi des évaluations de la situation et a entretenu un contact permanent avec les interlocuteurs nationaux et internationaux. Les évaluations de la situation, constamment mises à jour, et les documentations nationales pouvaient être consul-

tées en tout temps sur la Présentation électronique de la situation.

POINT NATIONAL D'INFORMATION «FOOTBALL». fedpol assume les tâches du Point national d'informations «football» (PNIF), géré par chaque pays en Europe. Le PNIF soutient les autorités nationales responsables des questions touchant à la violence lors des manifestations sportives, il tient à jour les analyses de risques concernant l'équipe nationale et les clubs évoluant dans les championnats nationaux, et coordonne les échanges d'informations policières lors de manifestations sportives de rayonnement international. Durant la période sous revue, le PNIF de la Suisse a contribué aux échanges d'informations pour plus de 50 manifestations sportives internationales.

COMITÉ PERMANENT. En 1990, la Suisse a adhéré à la Convention européenne du 19 août 1985 sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football. fedpol représente la Suisse au sein du Comité permanent, qui a accepté durant la période sous revue des recommandations sur les stadiers, les engins pyrotechniques et les retransmissions sur écran géant. S'agissant de ces dernières, forte des expériences réunies durant l'EURO 2008, la Suisse a apporté une contribution essentielle.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant le hooliganisme dans la 1^{re} partie. [> page 30](#)

Mesures contre la cybercriminalité

Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est exploité conjointement par la Confédération et les cantons. Il est notamment l'interlocuteur des personnes souhaitant signaler l'existence de sites internet suspects.

Après un premier contrôle et une sauvegarde des données, ces annonces sont transmises aux autorités de poursuite pénale en Suisse et à l'étranger.

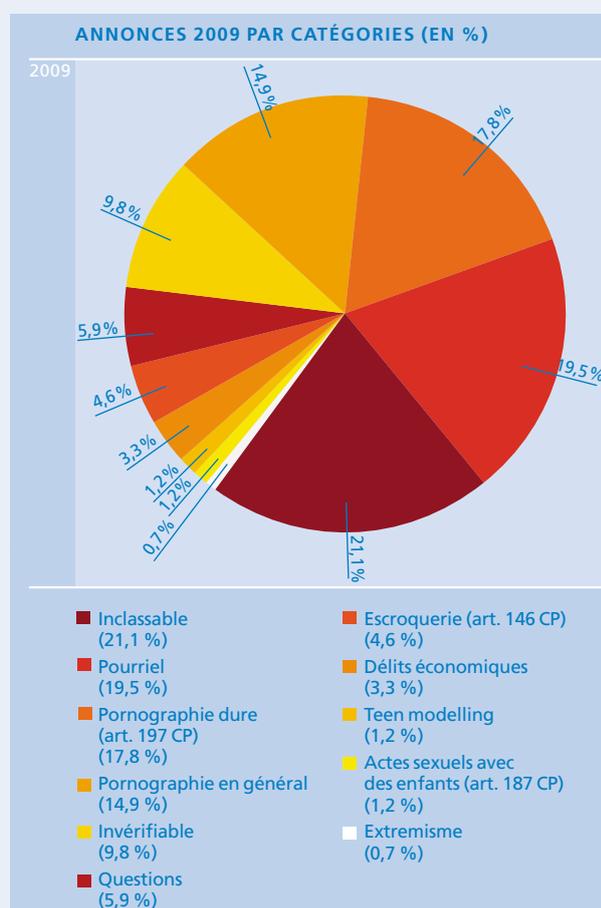
En parallèle, le SCOCI recherche activement des contenus pénalement répréhensibles sur Internet. Sont en particulier visés en l'occurrence la pornographie dure, les représentations de la violence, l'extrémisme, le racisme, l'accès indu à des systèmes informatiques, la propagation de virus informatiques, la

détérioration de données, l'abus de cartes de crédit, les violations de droits d'auteur et le trafic illégal d'armes.

Le SCOCI assure l'analyse approfondie des cas de criminalité sur Internet et se tient à la disposition du public, des autorités et des fournisseurs de service internet en sa qualité de centre de compétence.

Par ailleurs, le service de coordination coopère au sein de divers groupes de travail nationaux et internationaux.

ANNONCES. En 2009, le SCOCI a traité 7 747 annonces au total, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente (6 666 annonces). Les annonces ont concerné les domaines suivants:



Graphique 12

Sur la base de ses propres recherches, le SCOCI a établi 155 dossiers en matière de pornographie dure et les a transmis aux autorités de poursuite pénale cantonales concernées.

PROCÉDURE PÉNALE. Durant l'année 2009, des collaborateurs du SCOCI ont agi pour la première fois comme agents infiltrés. Dans deux opérations concer-

nant des agissements sexuels impliquant des enfants, le recours à des agents infiltrés s'est avéré être un précieux moyen au service d'une poursuite pénale efficace.

Pendant l'exercice sous revue, fedpol a coordonné plusieurs opérations concernant quelque 250 personnes domiciliées en Suisse. Des enquêtes dirigées contre des membres de plateformes internet protégées, consacrées à la pédophilie, ont par exemple conduit à vérifier les cas de sept personnes suspectes dans plusieurs cantons. Des actions coordonnées ont permis d'intervenir simultanément en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Bulgarie, au Canada, aux Etats-Unis et en Suisse.

Une opération coordonnée par Europol a permis de perquisitionner des centaines de logements dans 19 pays européens: le site web d'un exploitant autrichien était abusivement utilisé pour diffuser de la pornographie infantile. Quelque 10 000 images suspectes ont été saisies sur le serveur. En 36 heures, on a observé plus de 110 000 accès à ces pages. Parmi les suspects, 20 personnes résidaient en Suisse et étaient réparties dans 12 cantons.

DES PÈRES ABUSENT DE LEURS FILS. Durant l'exercice sous revue, fedpol a été fortement impliqué dans une procédure d'enquête d'un genre et d'une dimension inédits en Suisse. Plusieurs pères, en Allemagne et en Suisse, avaient abusés sexuellement de leur fils mineurs et avaient soumis des offres à des tiers en vue d'actes sexuels. Ce cercle d'abuseurs d'enfants est tenu responsable de la diffusion de plusieurs milliers de photos et vidéos pornographiques sur des forums internet. L'évaluation des éléments de preuve et les échanges d'informations aux niveaux national et international entre les services impliqués se poursuivaient en 2009.

BLOCAGE DE DNS. En coopération avec les fournisseurs d'accès internet, le SCOCI peut bloquer l'accès aux sites internet étrangers comportant des contenus pédophiles. Actuellement, 13 fournisseurs d'accès internet, qui couvrent environ 85 % des usagers d'internet en Suisse, participent au projet de blocage des systèmes de noms de domaine (DNS, «Domain Name System»).

GROUPES DE TRAVAIL. Le SCOCI est un membre actif du groupe de travail national interdisciplinaire «Abus sexuels commis sur les enfants», qui se réunit deux fois par an. En font partie les autorités de poursuite pénale cantonales de toutes les régions et des



ABUS SEXUEL. En 2009, fedpol s'est fortement engagé dans une procédure d'une rare ampleur visant plusieurs pères de famille, en Allemagne et en Suisse, ayant commis des abus sexuels sur leurs fils mineurs (photo fictive).

organisations non gouvernementales dont le siège est en Suisse. Ces rencontres permettent des échanges d'expériences réguliers et contribuent à intensifier la coopération. En 2009, au sein d'un autre groupe de travail, des représentants des autorités cantonales de poursuite pénale et du SCOICI ont fait progresser le projet «Banque nationale d'images». Cette banque nationale d'images doit voir le jour en 2010.

Sur le plan international, en 2009, le SCOICI a contribué aux «European Guidelines of the Computer Forensics» de l'International Information Systems Forensics Association et il a coopéré au sein du groupe «Online paedophilia, nothing virtual about it» de la United Nations Crime and Justice Research. De plus,

conjointement au Commissariat Pornographie et pédophilie, le SCOICI a siégé dans le groupe de travail «Law Enforcement Cooperation Working Group», dirigé par la European Financial Coalition. Cette dernière se consacre prioritairement à la lutte contre la diffusion commerciale de la pornographie enfantine. Outre les autorités de police, diverses institutions des domaines financier et industriel de même que des fournisseurs de services de paiement et des organisations non gouvernementales sont impliqués. ●

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire / Pédophilie et pornographie > page 42

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant la cybercriminalité dans la 1^{re} partie. > page 28

4 Soutien policier

Les tâches policières de soutien confiées à fedpol ont été assumées par les Divisions principales Police judiciaire fédérale, Coopération policière internationale et Services, ainsi que par l'Etat-major et la Division Ressources.

Coopération policière internationale

STRATÉGIE. L'étroite coopération des autorités de police suisses et étrangères est d'une importance décisive pour lutter fructueusement contre les diverses formes du crime international comme la criminalité organisée, le terrorisme ou le blanchiment d'argent. fedpol, qui est responsable de la coopération policière internationale de la Suisse, arrête une nouvelle stratégie de coopération tous les quatre ans. La stratégie actuelle, approuvée par le Conseil fédéral en 2009, couvre la période 2010-2013. Elle repose sur trois piliers principaux: la coopération bilatérale, la coopération eurorégionale et la coopération mondiale. La stratégie tient compte de divers critères: les menaces potentielles et les intérêts politiques de la Suisse, les besoins opérationnels et juridiques des autorités policières suisses.

Coopération policière bilatérale

Pour l'essentiel, la coopération policière bilatérale de la Suisse repose sur des accords bilatéraux. Elle s'opère par le biais du réseau des attachés de police à l'étranger et des attachés de police étrangers en Suisse, et par les deux centres de coopération policière et douanière (CCPD) avec l'Italie (à Chiasso) et avec la France (à Genève).

Au total, les deux CCPD ont traité plus de 23 000 signalements durant l'exercice sous revue.

FRANCE. Les mesures prioritaires de la coopération bilatérale comprennent par exemple l'accord sur la coopération policière entre la Suisse et la France. L'extension de cet accord, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009, permet de coopérer avec les autorités françaises en matière de sécurité routière d'une manière plus directe et plus étroite que par le passé. Depuis janvier

2010, les données relatives aux véhicules et à leurs propriétaires seront échangées automatiquement entre les autorités centrales d'immatriculation de véhicules françaises et suisses.

BULGARIE ET SERBIE. fedpol a convenu en 2009 une intensification de la coopération dans la lutte contre la criminalité avec deux Etats importants. La cheffe du DFJP a signé avec son homologue bulgare, le 27 mars 2009 à Berne, un protocole d'accord prévoyant une coopération renforcée des services de police de la Suisse et de la Bulgarie dans la lutte contre la criminalité. En outre, la Suisse s'est déclarée prête à soutenir les efforts de la Bulgarie en vue de la prochaine adhésion de ce pays à l'espace Schengen. De plus, la Suisse a signé avec la Serbie, le 30 juin 2009, un accord visant la lutte contre la criminalité qui doit être entériné par les Chambres fédérales. Les discussions engagées avec l'Ukraine en 2009 ne sont pas encore terminées et elles se poursuivent en 2010.

ITALIE. Lors de la visite de la cheffe du DFJP, le 17 novembre 2009 à Rome, un accord d'exécution des livraisons surveillées a été signé avec l'Italie. Il s'agit de la surveillance transfrontalière discrète du transport ou de l'expédition d'une marchandise illégale déterminée. Lors de ladite rencontre, il a été en outre décidé de mettre sur pied un groupe de travail opérationnel conjoint («task force»), qui devra prioritairement s'intéresser à la mafia italienne. Des négociations sont en cours concernant des patrouilles mixtes italo-suissees dans les zones limitrophes.

RENCONTRES. Lors d'une rencontre en janvier 2009, les ministres de l'intérieur d'Autriche et du Liechtenstein se sont entendus avec la cheffe du DFJP pour réexaminer l'accord trilatéral sur la coopération policière, en vigueur depuis 2002. En effet, les conditions juridiques qui s'appliquaient au moment de la conclusion de cet accord se sont substantiellement modifiées depuis que la Suisse participe pleinement à la coopération de Schengen et en raison de l'adhésion prochaine du Liechtenstein à cet accord. Par ailleurs,

la réalisation conjointe du Championnat d'Europe de football (EURO 2008) par la Suisse et l'Autriche ont apporté des éléments importants quant à la coopération policière transfrontalière. Les développements envisageables, qui ont fait l'objet de discussions dans le cadre d'une rencontre d'experts à la fin de juin 2009, seront à présent examinés de manière approfondie au sein de l'administration.

Lors d'une rencontre avec l'Allemagne, le 11 septembre 2009 à Berne, les deux pays ont souligné l'excellence de leur coopération policière bilatérale. Les deux parties se sont entendues pour examiner dans quelle mesure il y aurait lieu de développer encore leur accord policier bilatéral. Les besoins de chaque pays à ce sujet doivent au préalable faire l'objet d'une analyse en interne.

Par ailleurs, des rencontres stratégiques avec les partenaires de coopération internationaux de la Suisse ont à nouveau été organisées. Les 11 et 12 octobre 2009, le chef de la police roumaine rendait visite à fedpol et à la police cantonale zurichoise. A l'occasion de cette rencontre, il a notamment été discuté de la coopération basée sur l'accord de coopération et la situation actuelle en matière de criminalité en lien avec la Roumanie. fedpol s'est en outre déclaré prêt, dans la mesure de ses possibilités, à soutenir la Roumanie dans son processus d'adhésion à l'espace Schengen. Les 21 et 22 octobre 2009, l'office a évalué avec des représentants de la police tchèque la mise en œuvre de l'accord de coopération en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2006. Il est apparu que la coopération fonctionne bien entre les autorités policières des deux Etats, mais qu'elle pourrait être intensifiée dans certains domaines.

Attachés de police suisses

fedpol stationne des attachés de police à l'étranger depuis 1995. Ceux-ci soutiennent les autorités de police et de poursuite pénale suisses dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Les attachés de police sont sollicités pour des cas complexes et importants et dans des situations politiquement délicates ou très urgentes, lorsqu'une collaboration et un soutien directs s'avèrent nécessaires. Ils sont également impliqués lorsque les voies classiques de signalement et de transmission ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés. Les attachés de police suisses constituent un instrument indispen-

sable de la lutte contre la criminalité et de la poursuite pénale, auxquelles ils apportent une contribution importante par la rapidité, la sûreté et la fiabilité de leurs échanges d'informations au niveau international et grâce au développement d'un réseau de relation fiables pour la police judiciaire.

Des attachés de police sont actuellement stationnés aux Etats-Unis, au Brésil, en République tchèque, en Italie, en Macédoine, en Thaïlande de même qu'auprès d'Interpol en France et d'Europol aux Pays-Bas. Le poste d'attaché de police en Allemagne est actuellement vacant. Les coaccréditations actuelles sont maintenues. Elles permettent d'étendre la portée de l'action des attachés de police aux pays suivants: le Canada (à partir des Etats-Unis), Malte et la Slovénie (par l'Italie), la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie (par la République tchèque), la Malaisie (par la Thaïlande) et la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo (par la Macédoine). Une prochaine coaccréditation est en préparation concernant l'Indonésie (à partir de la Thaïlande).

En 2009, l'intervention de l'attaché de police a facilité l'identification des victimes suisses et autrichiennes d'un accident maritime. Dans d'autres cas, les mesures des attachés de police pour soutenir l'enquête ont permis de saisir plusieurs kilogrammes de cocaïne, d'héroïne et d'autres stupéfiants et elles ont conduit à l'arrestation de plusieurs personnes suspectées. Dans la lutte contre la traite des êtres humains et contre la pédophilie, les échanges d'informations en temps utile ont permis de prévenir plusieurs délits ou de poursuivre pénalement leurs auteurs. Diverses enquêtes dans les domaines du blanchiment d'argent, du crime organisé, de la criminalité économique et du terrorisme ont été conduites avec le concours d'attachés de police. Ceux-ci ont contribué à clarifier des cas par leurs échanges d'informations avec les autorités de poursuite pénale en charge de ces dossiers.

En 2009, les attachés de police ont réglé 1087 affaires au total. Les mandats ont principalement concerné la Police judiciaire fédérale (28 % du temps consacré), les cantons (18 %) et l'Office fédéral de la justice. S'agissant des cantons, plus de deux tiers des mandats provenaient de quatre polices cantonales: ZH (29 %), VD (14 %), BE (13 %) et GE (12 %). Les deux tiers du volume d'affaires opérationnel des attachés de police ont concerné la lutte contre la criminalité en matière de stupéfiants (28 %), les délits contre la propriété (17 %), le blanchiment d'argent (7 %), les délits contre la vie et l'intégrité corporelle (7 %) et la traite d'êtres humains (7 %).

Accord d'association à Schengen

En 2009, fedpol a de nouveau accompagné divers dossiers concernant la police dans de nombreuses commissions mixtes de l'UE, tout en garantissant la transmission des informations, la coordination interdépartementale et l'échange avec les cantons.

Le Système d'information Schengen (SIS) est d'une importance cruciale pour la coopération policière dans l'espace Schengen. Ce système de recherche a fait ses preuves en Suisse durant sa première année d'exploitation et il est très bien accepté par les utilisateurs. Le bureau SIRENE Suisse est chargé, en tant que bureau central national, du traitement de toutes les demandes de recherche et réponses positives. Pendant l'année 2009, il a communiqué en moyenne 24 réponses positives SIS par jour.

Vous trouverez les chiffres détaillés dans le chapitre consacré à la Centrale d'engagement de fedpol et au bureau SIRENE. > page 68

Dans le cadre de la conférence nationale Schengen, qui a lieu une fois par semestre, les processus sont optimisés continuellement, tous les utilisateurs finaux (polices cantonales, Office fédéral de la justice, Office fédéral des migrations, Corps des gardes-frontière ou offices cantonaux des migrations) échangeant leurs expériences.

Le Parlement a traité en 2009 deux développements de l'acquis de Schengen. Premièrement, il a approuvé les bases juridiques concernant le système d'information sur les visas (VIS): les autorités de poursuite pénale sont autorisées, aux fins de lutter contre la grande criminalité, d'accéder à certaines données du VIS. Le deuxième développement concerne la loi sur l'échange d'informations Schengen, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Elle régleme l'échange d'informations entre les autorités de poursuite pénale de la Suisse et des autres Etats Schengen. Pour que cette loi soit mise en œuvre sans difficulté et uniformément, fedpol a organisé des formations à l'attention des collaborateurs de la Confédération et des cantons.

En outre, en 2009, l'UE a fait parvenir à la Suisse huit développements de l'acquis de Schengen concernant fedpol. Ces modifications de l'ordre juridique interne ont été approuvées par le Conseil fédéral. Par ailleurs, la Commission européenne a proposé, durant

l'été 2009, de créer une agence européenne pour la gestion et l'exploitation des grands systèmes d'information dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice. Cette agence doit être responsable de l'administration opérationnelle du SIS, du VIS et de Eurodac. fedpol s'emploie, conjointement avec l'Office fédéral de la justice, à défendre les intérêts de la Suisse à Bruxelles lors des négociations des bases juridiques qui doivent régir cette agence.

Europol

Europol a fêté son dixième anniversaire en 2009. Depuis sa création, cette organisation est devenue l'une des institutions clés de l'Union européenne dans la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et les autres formes de grande criminalité internationale.

Pour la Suisse également, la coopération avec Europol est d'ores et déjà indispensable et elle gagne constamment en importance pour prévenir et combattre la grande criminalité transfrontalière, notamment s'agissant de mener ses propres enquêtes. L'accord de coopération entre la Suisse et Europol est en vigueur depuis mars 2006; il permet une coopération transparente et complète. Durant la période sous revue, plus de 2700 communications (entrées et sorties) ont été enregistrées entre la Suisse et Europol. Autrement dit, fedpol saisit, trie et traite matériellement, en fonction des attributions, en moyenne 225 communications par mois dans les systèmes de traitement des données.

Durant la période sous revue, il a surtout été question d'intensifier la coopération dans les tâches d'analyse. Comparativement à l'année précédente, la Suisse participe désormais à quatre fichiers d'analyse supplémentaires (Analysis Work Files / AWF). Au total, les enquêteurs et analystes suisses sont engagés dans cinq AWF, qui concernent les domaines suivants: groupements criminels de souche albanaise, terrorisme islamiste, pornographie infantile sur Internet, fraude à la TVA et traite d'êtres humains. Une participation à d'autres AWF dans les domaines du terrorisme non islamiste, du trafic de cocaïne et du commerce illégal et de la contrebande de cigarettes est à l'examen.

Les agents de liaison suisses à La Haye sont un élément essentiel de la coopération entre Europol et la Suisse. Il leur incombe de soutenir la transmission des informations, de garantir la coopération avec le

personnel d'Europol et, sur mandat d'une autorité suisse de poursuite pénale, de coopérer avec les fonctionnaires de liaison – plus de cent – des Etats de l'UE et des huit Etats tiers. Au cours de l'année sous revue, une nouvelle fonctionnaire de liaison a été envoyée à La Haye. Elle a pris la relève de l'un des deux anciens représentants de la Suisse.

Outre la coopération au cas par cas, la Suisse participe également à la définition de la stratégie et au développement d'Europol. Notre pays peut ainsi, en qualité d'observateur, prendre part à La Haye aux six réunions annuelles des responsables des points de contact nationaux d'Europol. En outre, Europol a décidé d'organiser une fois l'an, pour les pays tiers comme la Suisse, un séminaire spécifique destiné à identifier leurs besoins particuliers. Ces possibilités de participation ont été pleinement exploitées durant l'exercice sous revue.

Interpol

Forte de 188 Etats membres, Interpol est la plus grande organisation policière internationale. fedpol assume le rôle de bureau central national. Dans ce rôle, fedpol transmet des informations visant la poursuite et la prévention d'infractions pénales, l'exécution de peines et mesures, la recherche de personnes disparues et l'identification d'inconnus.

La fonction première d'Interpol est l'échange d'informations par le biais d'un système sécurisé de communication mondial. En 2009, fedpol a enregistré un total de 73 176 communications électroniques entrantes et de 28 153 communications sortantes. Ces chiffres sont similaires à ceux de l'année précédente. La grande majorité des communications concerne l'échange d'informations de police judiciaire sur des personnes, des objets ou des états de fait. L'échange international de données signalétiques à des fins d'identification des délinquants et des victimes de catastrophe, ainsi que de traces d'ADN et d'empreintes digitales restées non élucidées constitue un cas particulier. Dans ce domaine, fedpol a enregistré 14 758 communications entrantes et 7231 communications sortantes, soit une augmentation considérable de quelque 30 % par rapport à l'année précédente. L'échange international de profils d'ADN continue de gagner en importance (916 communications entrantes et 875 communications sortantes).

La deuxième fonction d'Interpol consiste à exploiter des banques de données générales et spécialisées. En Suisse, la consultation de données non personnelles se fait en partie de manière automatique par le biais du système de recherches national RIPOL. Pendant l'année sous revue, la Suisse a mené 4585 recherches concernant des véhicules, dont 39 ont abouti à une réponse positive en rapport avec des véhicules volés. Par rapport à 2008, le taux de succès a donc progressé d'un tiers, malgré le recul des interrogations d'environ 60 %. La situation concernant les documents de voyage volés ou perdus est à l'inverse: cette banque de données a été interrogée à partir de la Suisse plus de deux fois plus souvent que l'année précédente, soit 9 017 521 fois, mais le nombre de réponses positives a chuté des deux tiers pour s'établir à 416. La situation de la banque de données personnelles d'Interpol est restée à peu près inchangée par rapport à l'année précédente: 2561 interrogations à partir de la Suisse ont débouché sur 339 réponses positives.

La troisième fonction d'Interpol consiste à fournir un soutien général et opérationnel, par exemple sous la forme de transferts de connaissances spécialisées dans des domaines spécifiques de la criminalité, ou de propositions pour l'amélioration de la coopération entre les Bureaux centraux nationaux. En 2009, fedpol était représenté dans quelque 30 organes, groupes de travail et comités d'experts d'Interpol. La plupart de ces comités sont de nature opérationnelle et travaillent dans divers domaines de la criminalité transnationale comme le terrorisme, le crime organisé, la traite d'êtres humains, la pédophilie, la cybercriminalité, le trafic de drogue, le faux-monnayage, le brigandage, le vol d'œuvres d'art ou le vol de véhicules.

Interpol travaille à une série de projets présentant un intérêt pour la Suisse en tant que membre. Le projet «DNA-Gateway», par ex., a pour objectif de simplifier l'échange des données ADN entre les Etats membres d'Interpol. La Suisse doit, selon la stratégie, évaluer l'utilité opérationnelle de ce projet et en planifier l'éventuelle mise en œuvre.

Coopération policière multilatérale

La coopération policière multilatérale de la Suisse comprend la coopération avec diverses organisations internationales comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE, ainsi

qu'avec des réseaux de lutte contre la criminalité transfrontalière comme RAILPOL ou l'Ecole de police d'Europe centrale. Les missions internationales de la Suisse visant à mettre en place des réformes policières dans d'autres Etats font également partie de cette catégorie.

La Suisse a l'intention de mettre en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Afin de mieux protéger les victimes de la traite d'êtres humains, notre pays a élaboré un projet de loi sur la protection extraprocédu-rale des témoins. Ce projet est encore en consultation. La loi projetée permettra à la Suisse de répondre aux exigences posées quant aux modalités de la protection des témoins.

fedpol et le Corps des gardes-frontière sont membres du réseau européen des forces de police ferroviaires RAILPOL depuis le 18 décembre 2008. Dans le cadre de cette coopération, la Suisse a participé en 2009 à diverses séances des groupes de travail de RAILPOL et aux journées d'action ferroviaire, par ex. avant le sommet de l'OTAN à Kehl et Strasbourg en avril 2009 et le sommet du G8 à L'Aquila en juillet 2009. En outre, la Suisse a accueilli la 18^e conférence de RAILPOL les 19 et 20 février 2009 à Berne.

La Suisse s'est également engagée, dans le cadre de l'ONU, dans l'évaluation et la nouvelle orientation de la politique internationale en matière de drogues. Le plan d'action remanié de la politique internationale en matière de drogues reflète largement la politique suisse dans ce domaine, laquelle repose sur les quatre piliers de la prévention, de la réhabilitation, de la répression et de la réduction des risques. Dans le domaine de la répression, le plan recommande en particulier d'établir des liens beaucoup plus étroits entre les autorités de poursuite pénale et de poursuivre plus stratégiquement le trafic et la contrebande de drogues. Le plan d'action a été approuvé lors d'une séance spéciale de la Commission de l'ONU en matière de drogues et entériné en septembre par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'appliquera pendant les dix ans à venir et doit permettre à la communauté internationale d'œuvrer de manière concertée dans le domaine de la drogue.

fedpol a en outre soutenu l'organisation et la réalisation de la conférence internationale «coherent, coordinated, complementary (3C Conference)», qui s'est tenue les 19 et 20 mars 2009 à Genève. Lors de cette conférence, les participants ont discuté les pos-

sibilités de soutenir la reconstruction d'Etats fragiles par une démarche cohérente, coordonnée et complémentaire. Pour fedpol, il était important de participer, afin de sensibiliser les autres offices et institutions à la problématique des abus potentiels d'organisations criminelles auxquels sont exposés les Etats fragiles.

Durant l'année écoulée, la Suisse a également participé financièrement et par l'engagement de personnel à la réalisation de diverses manifestations de formation de l'Ecole de police d'Europe centrale (EPEC), afin de concourir à la promotion de la coopération policière internationale et, de ce fait, à la lutte transfrontalière contre la grande criminalité. Plus de 50 collaborateurs de divers corps de police cantonaux et municipaux, du Corps des gardes-frontière et de l'Office fédéral de la police ont fréquenté des séminaires spécifiques.

Conseillers de police (CIVPOL)

fedpol recrute, conduit et encadre des conseillers de police suisses lors d'engagements multilatéraux visant la réforme de la police dans des Etats en crise.

Il s'agit en outre de conseiller techniquement le service du DFAE responsable des aspects politiques et financiers et de représenter la Suisse sur la scène internationale. En 2009, quatre conseillers de police étaient actifs au Kosovo, trois étaient engagés en Bosnie-Herzégovine, six se trouvaient en Côte-d'Ivoire, un conseiller était à Haïti et un autre, à l'ONU à New York.

Coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants

Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) rassemble une multitude d'autorités et de services fédéraux et cantonaux, de même que des organisations non gouvernementales et internationales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.

En collaboration avec ses membres, le Bureau de direction du SCOTT met au point des stratégies et des instruments de lutte contre le trafic de migrants et contre la traite d'êtres humains dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale et de la protection des victimes.

COOPÉRATION INTERNATIONALE. Depuis la mi-2008, on observe une nette augmentation des prostituées venues d'Europe de l'Est. Des enquêtes ont été conduites durant la période sous revue contre des groupes criminels en provenance de Hongrie et soupçonnés de traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Une bonne coopération avec les autorités de poursuite pénale hongroises est la condition requise pour qu'une poursuite pénale fructueuse soit ouverte contre l'ensemble du réseau. Malgré les contacts existants auprès des autorités policières de Hongrie, la police suisse a rencontré des difficultés pour coordonner la coopération en raison de la réorganisation des autorités de poursuite pénales locales.

Le SCOTT a contribué à la conception et à la réalisation d'une table ronde sur le thème de la traite des êtres humains en Hongrie. Lors des rencontres des deux pays, placées sous la direction du DFAE et de l'Organisation internationale pour les migrations, représentée par son antenne de Berne, les représentants des autorités de poursuite pénale hongroises et de la police de Budapest ont discuté avec quelque 30 experts suisses sur la lutte contre la traite des êtres humains et la coopération dans des affaires en cours. Cette réunion a entraîné une amélioration de la coopération policière entre les deux pays et elle a permis la progression des enquêtes menées par la police en Suisse.

SÉJOUR DES VICTIMES DE LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS. L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) au 1^{er} janvier 2008 a créé les bases légales réglementant le séjour des victimes de la traite d'êtres humains en Suisse. Désormais, il est possible d'octroyer un droit de séjour à une victime de la traite d'êtres humains sous forme d'une autorisation pour cas de rigueur, en ne considérant que sa situation personnelle, même si la victime n'est pas disposée à coopérer avec les autorités de poursuite pénale. Cette nouveauté est encore peu connue des autorités d'octroi des permis, raison pour laquelle l'Office fédéral des migrations (ODM), avec la participation du SCOTT, a élaboré des directives relatives à la loi sur les étrangers dans lesquelles cette possibilité est expliquée. Ces

directives sont publiées depuis l'automne 2009 sur le site internet de l'ODM.

MÉCANISMES DE COOPÉRATION CANTONAUX.

Une nouvelle fois, durant l'exercice sous revue, le SCOTT a pris part à plusieurs tables rondes cantonales contre la traite d'êtres humains. Les efforts consentis pour établir cette forme de coopération, décrits l'année passée, ont porté leurs fruits. Des tables rondes contre la traite d'êtres humains se déroulent ou sont en préparation dans treize cantons au total. Avec la participation des cantons de Genève et de Vaud, la volonté de développer ce type de coopération en Suisse romande a été respectée.

FORMATION ET SENSIBILISATION. La formation de spécialistes s'est poursuivie. Pour la première fois, en novembre 2009, s'est déroulé un cours d'une semaine contre la traite d'êtres humains à l'intention des forces de police de la Suisse romande. Cette formation complète les cours existants de l'Institut suisse de police pour la Suisse alémanique; elle a été réalisée avec le concours du SCOTT.

La Suisse n'a pas encore développé de pratique usuelle quant à la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation du travail. Il est difficile de faire une distinction entre le délit grave constitué par l'exploitation, et la violation des dispositions du droit du travail.

Durant la période sous revue, le SCOTT a élaboré un projet de guide contre l'exploitation des travailleurs, dans le but de fournir aux autorités responsables des points de référence utiles au traitement des cas. Ce guide sera publié dès que des experts externes l'auront révisé.

ANALYSE ET INFORMATION. Le SCOTT a étendu ses activités d'analyse durant la période sous revue. Il a informé, par des rapports de situation spécifiques, les services compétents de la Confédération et des cantons sur les développements et menaces actuels en matière de traite d'êtres humains et de trafic de migrants. Désormais, le SCOTT publiera quatre fois par an un bulletin d'analyse à l'intention des services concernés. Cette publication contient des rapports et des évaluations de la situation et des développements importants. En outre, un nouveau site internet du SCOTT a été créé comme plateforme d'information du public, de l'organe de pilotage et des groupes spécialisés du SCOTT. Ce site renseigne sur les phénomènes criminels, les stratégies pour les contrer et les événements en cours.

COORDINATION. La mise en réseau et l'échange d'informations et des meilleures pratiques sur le plan national et le plan international constituent une partie importante de l'activité du SCOTT. Le traitement des nombreuses questions venues de Suisse et de l'étranger a induit un échange de connaissances sur la lutte contre les diverses formes de criminalité. Le SCOTT coordonne également les informations pour le rapport annuel du Ministère américain des affaires étrangères, le «Trafficking in Persons Report». Le plus récent rapport confirme que la Suisse remplit les critères exigés dans la lutte contre la traite d'êtres humains.

Lors de la présentation du troisième rapport national de la Suisse devant le Comité compétent de l'ONU, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le SCOTT a exposé les progrès réalisés et les mesures à prendre dans la lutte contre la traite d'êtres humains.

Les publications du SCOTT peuvent être téléchargées à l'adresse www.fedpol.ch.

Vous trouverez plus d'informations sur les mesures prises par fedpol dans la 2^e partie, au chap. 1: Police judiciaire/Traite d'êtres humains et trafic de migrants.

> page 41

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant la traite d'êtres humains et le trafic de migrants dans la 1^{re} partie.

> pages 24 et 25

Communications en matière de blanchiment d'argent

Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) de fedpol joue un rôle de relais et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale. Conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, ce service national central reçoit, analyse et, si nécessaire, transmet aux autorités de poursuite pénale les communications de soupçons des intermédiaires financiers relatives au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme, aux fonds d'origine criminelle ou aux organisations criminelles.

Le MROS est aussi un service spécialisé; il établit à ce titre tous les ans une statistique rendue anonyme sur l'évolution de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Suisse. Il n'est pas une autorité de police en soi, mais une autorité administrative chargée de tâches particulières.

COMMUNICATIONS. 896 communications de soupçons sont parvenues au MROS en 2009, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré depuis que le Bureau a été créé, en 1998. A l'instar de l'année précédente, les deux tiers des communications ont été transmises par les banques. Le taux de retransmission aux autorités de poursuite pénale, de 89 %, constitue également un nouveau record: il reflète la qualité élevée des communications transmises.

La description complète des activités du MROS se trouve sur www.fedpol.ch.

LOI RÉVISÉE SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT.

La loi révisée sur le blanchiment d'argent est entrée en vigueur au 1^{er} février 2009. Elle rend notamment obligatoire la communication des cas de tentative de blanchiment d'argent (communication des négociations interrompues en raison d'un indice). Cette disposition, qui ne s'appliquait jusqu'ici que par voie d'ordonnance au secteur bancaire, a donc été étendue au secteur non-bancaire. Cependant, la statistique indique qu'en 2009, les tentatives de blanchiment d'argent ont surtout été communiquées par les banques (15 communications), tandis qu'une seule communication de soupçon correspondante venait du secteur non-bancaire.

Une autre directive nouvelle exige que les communications au titre du droit de communication soient exclusivement adressées au Bureau de communication (et non plus, en option, aux autorités de poursuite pénale). Par rapport à l'année précédente, seules dix communications supplémentaires au titre du droit de communication ont été enregistrées: la plupart des intermédiaires financiers préféraient donc déjà par le passé s'adresser directement au Bureau de communication plutôt qu'à une autorité de poursuite pénale.

La nouveauté assurément la plus importante de la loi révisée sur le blanchiment d'argent concerne l'inscription explicite de l'obligation d'annoncer en cas de financement du terrorisme. Comme cette obligation existait déjà de fait, sur la base de l'interprétation de la loi sur le blanchiment d'argent, il n'est pas étonnant que le nombre de communications de soupçon reçues au titre d'une présomption de financement du terrorisme soit resté stable, à l'image des années précédentes. Deux autres nouveautés sont susceptibles d'avoir une certaine importance dans le domaine de compétence de la Confédération: la contrefaçon professionnelle de marchandises pourra être désormais considérée comme un acte préalable au blanchiment d'argent; l'instauration d'une clause d'anonymat en faveur de l'intermédiaire financier au-

teur de la communication, intégrée dans la loi sur le blanchiment d'argent pour améliorer la protection des intermédiaires financiers contre d'éventuelles menaces constituées par le crime organisé.

Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a mis fin, durant la période sous revue, à l'obligation de la Suisse d'établir un compte rendu annuel. Le GAFI a ainsi reconnu que la Suisse a réalisé des progrès importants depuis 2005 quant au renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent. La Suisse ne sera désormais plus contrôlée que tous les deux ans dans le cadre d'une procédure simplifiée.

LA CONTREBANDE ORGANISÉE CONSTITUE UN ACTE PRÉALABLE AU BLANCHIMENT D'ARGENT.

Par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI), en date du 1^{er} février 2009, le délit de contrebande organisée a été introduit dans la loi fédérale sur le droit pénal administratif. Une peine privative de liberté de cinq ans au maximum ou une peine pécuniaire étant prévues, la contrebande organisée est désormais assimilée à un crime et, partant, à un acte préalable du blanchiment d'argent. Cette adaptation législative comble une lacune dans le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent: les éléments constitutifs de la contrebande organisée étant érigés en crime, les autorités de poursuite pénale pourront à l'avenir également agir en cas de blanchiment d'argent si les valeurs patrimoniales concernées proviennent de la contrebande organisée. Dans les années 1990, la base légale en vigueur à l'époque avait encore débouché sur le non-lieu s'agissant du grief de blanchiment d'argent dans un procès intenté contre neuf inculpés qui, alliés aux organisations criminelles Camorra et Sacra Corona Unita, avaient réalisé à partir de la Suisse un vaste commerce de cigarettes passées en contrebande, dont ils avaient injecté les bénéfices dans le circuit financier suisse principalement par un bureau de change tessinois,

ORDONNANCE SUR LE CONTRÔLE DU TRAFIC TRANSFRONTIÈRE DE L'ARGENT LIQUIDE.

Depuis le 1^{er} mars 2009, l'ordonnance sur le contrôle du trafic transfrontière de l'argent liquide est en vigueur. Elle prévoit que les personnes doivent informer sur l'origine et l'utilisation prévue d'argent liquide d'un montant d'au moins 10 000 francs lors de l'importation, de l'exportation et du transit de cet argent. En cas de soupçon de blanchiment d'argent ou de finance-

ment du terrorisme, le bureau de douane peut exiger des renseignements même si le montant est inférieur au seuil de 10 000 francs. Il peut en outre confisquer provisoirement des numéraires.

GROUPE EGMONT. Le MROS est membre du Groupe Egmont, une association internationale de cellules de renseignements financiers (Financial Intelligence Units, FIU), dont le but est de créer les conditions nécessaires à un échange d'informations sécurisé, rapide et juridiquement admissible entre les cellules de renseignements dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour être membre du Groupe Egmont, un pays doit disposer d'une base légale formelle entrée en force, qui désigne explicitement un service en tant que bureau national compétent chargé de recevoir et d'analyser les communications de soupçons en matière de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Grâce à l'entrée en vigueur de la loi révisée sur le blanchiment d'argent, en date du 1^{er} février 2009, la Suisse remplit cette condition.

Vous trouverez les descriptions et analyses de la situation concernant le blanchiment d'argent dans la 1^{re} partie. > page 16

Centrale d'engagement de fedpol

La Centrale d'engagement de fedpol (CE fedpol) fait fonction d'interlocuteur disponible 24 heures sur 24 pour toutes les questions de police judiciaire des organisations partenaires en Suisse et à l'étranger. Elle réceptionne toutes les communications entrantes, les traite et les transmet aux services compétents à l'intérieur et à l'extérieur de l'office.

Par ailleurs, la CE fedpol coordonne et dirige des engagements opérationnels tels que les observations et les livraisons surveillées, assure à toute heure la correspondance en matière de police judiciaire et décide des mesures d'urgence à prendre (par ex. recherches ou enquêtes). Par ailleurs, la CE fedpol constitue le Single Point of Contact (SPOC) pour Europol et Interpol à Berne. Elle traite de manière autonome un nombre important de communications. De plus, la CE fedpol constitue le service d'alerte permanent (24h/24, 7j/7) pour de nombreuses organisations et services au sein et à l'extérieur de l'adminis-

tration fédérale; elle est chargée du système national d'alerte enlèvement.

GESTION DES COMMUNICATIONS. Plateforme de tri et d'information, la CE fedpol a traité au cours de l'année sous revue, avec le Commissariat Infomanagement, 95 143 communications écrites (+ 3,2 % par rapport à 2008). La proportion de communications électroniques a augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente; les communications entrantes par courrier postal ou par fax ont diminué d'environ 7 % par rapport à 2008 pour s'établir à 8 780 communications.

GESTION DES COMMUNICATIONS	2009	2008	2007
• Courriels entrants d'Interpol	73 176	71 006	72 183
• Fax	3 883	4 429	5 149
• Poste	4 897	5 056	5 106
• Vulpus	3 032	2 761	2 286
• Europol	2 729	2 338	1 856
• Courriels de JANUS	2 591	1 816	3 887
• Courriels de JANUS	5 823	7 515	9 488
• Divers (dossiers judiciaires,...)	4 835	3 821	303
Total	100 966	98 742	100 258

AFFAIRES OPÉRATIONNELLES. En 2009, la CE fedpol a coordonné 278 affaires opérationnelles au total, dont 129 observations transfrontalières et livraisons surveillées (+ 300 % par rapport à 2008).

AFFAIRES LIÉES À LA CORRESPONDANCE. Les affaires liées à la correspondance sont des communications qui impliquent nécessairement un échange de courrier. Au total, la CE fedpol a traité de manière autonome, avec le Commissariat Infomanagement, 4374 affaires de ce type (-9 % par rapport à 2008) dans les domaines suivants:

NOMBRE D'AFFAIRES SELON CATÉGORIE	2009	2008	2007
• Informations aux proches	234	293	212
• Vols simples à l'étranger	215	176	306
• Vérifications concernant des armes	147	103	78
• Demande d'entraide judiciaire internationale et extraditions sur mandat de l'OFJ	100	108	265
• Vérifications concernant des véhicules en relation avec des délits	1 602	2 009	1 806
• Affaires externes à la Division en dehors des heures de bureau	1 001	962	1 480
• Questions, vérifications, traitements de réponses positives de l'ASF, etc.	1 075	1 179	324

BUREAU SIRENE SUISSE. Le bureau SIRENE, qui est rattaché à la CE fedpol, participe en tant que centrale nationale à l'échange de toutes les informations supplémentaires lors de recherches dans le SIS, le Système d'information Schengen (résultats positifs de recherches étrangères en Suisse et de recherches suisses à l'étranger). Le bureau SIRENE est aussi responsable de publier les recherches de personnes en Suisse. Son exploitation en 2009 a été fructueuse: il a obtenu environ 24 résultats positifs en moyenne par jour.

SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN		
Catégorie	Suisse	Etranger
• Arrestations aux fins d'extradition	199	112
• Interdictions d'entrée	2 999	1 860
• Personnes disparues	191	16
• Personnes recherchées par la justice (par ex. témoins)	986	1
• Surveillance discrète	626	0
• Objets (véhicules et documents d'identité)	1 476	166
Total	6 477	2 155

En tout, la CE fedpol a reçu 46 731 informations supplémentaires écrites de l'étranger et elle a envoyé 13 420 formulaires à destination de l'étranger. En outre, le Bureau SIRENE, en service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, a traité 13 944 appels téléphoniques entrants et sortants pour les utilisateurs suisses du SIS (par ex. polices cantonales, Corps des gardes-frontière) et pour les bureaux SIRENE à l'étranger.

IDENTIFICATIONS INTERNATIONALES. En 2009, le Commissariat Identifications internationales a traité 22 226 communications entrantes et sortantes. Il s'agit d'une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente. On note d'importantes augmentations pour les circulaires d'Interpol et les envois de profils d'ADN à l'étranger.

Système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant

En avril 2009, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le Département fédéral de justice et police (DFJP) ont décidé d'introduire, par un projet commun, un système d'alerte en cas d'enlèvement d'enfant.

Le 15 octobre 2009, le comité de pilotage approuvait la conception élaborée par le groupe de projet. Le 12 novembre 2009, un accord de partenariat était signé avec les institutions chargées de diffuser les messages d'alerte, soit SSR-SRG-Idee suisse (radio et télévision), l'Office fédéral des routes (OFROU), les CFF et les aéroports de Zurich, Genève, Lugano-Agno et Berne-Belp.

Si l'alerte est donnée, le corps de police responsable transmet le message d'alerte à diffuser à la Centrale d'engagement de fedpol. Celle-ci veille à ce que l'avis soit disponible en allemand, en français, en italien et en anglais et le fait suivre aux organisations partenaires. Lorsqu'une alerte est donnée, fedpol met sur pied une centrale d'appel capable de réceptionner les indications de la population. Toutes les personnes engagées dans cette centrale travaillent volontairement et bénévolement. La réalisation de la centrale d'appel a coûté 60 000 francs.

Tous les éléments et indications fournis par la population sont recueillis dans un journal accessible à tous les partenaires concernés, la Présentation électronique de la situation (PES). De cette manière, tous les partenaires impliqués disposent de la même information et la coordination est assurée. L'évaluation des indications et la décision d'appliquer les mesures incombent au canton qui a déclenché l'alerte. Le système d'alerte enlèvement est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2010.

Recherches RIPOL

Les unités de RIPOL sont responsables de l'exploitation et du développement du système de recherches informatisées RIPOL, qui comprend des banques de données utiles à la recherche des personnes, des véhicules et des objets et recense les infractions non élucidées.

Ce système permet des recherches rapides, simples et uniformes dans toute la Suisse.

Le RIPOL gère également le site www.swisspolice.ch au nom de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS). Ce site commun des polices suisses vise à uniformiser la communication entre la population et les autorités de police. Il complète les recherches de la police judiciaire et les activités de cette dernière en matière de prévention. Le site facilite les enquêtes portant sur des crimes ou délits, la recherche de personnes ou d'objets de grande valeur

marchande ou sentimentale, de même que la prévention d'actes criminels. Il permet en particulier la diffusion des mises en garde adressées à la population.

Le projet «Nouvelle recherche de personnes» vise les objectifs suivants:

- modernisation du système national de recherches RIPOL, en particulier la recherche de personnes;
- raccordement international à Interpol et au Système d'information Schengen (SIS);

BASE DE DONNÉES RIPOL AU 31.12			
No. d'utilisateurs: env. 25 000	2009	2008	2007
Personnes	205 320	196 130	173 786
Véhicules (y compris vélos et motos)	348 907	308 535	265 022
Immatriculations de véhicules	386 818	347 440	303 980
Infractions non élucidées	1 394 507	1 239 323	1 084 533
Lésés	1 056 673	945 733	822 804
Objets	2 276 222	2 123 284	1 979 235
Signalements	49 948	44 877	41 157
Traces	44 766	42 685	40 124

VOLUME DE DONNÉES SAISIES			
Recherches de personnes	2009	2008	2007
Mandats d'arrêt (niv. national)	8 145	11 285	14 701
Mandats d'arrêt (niv. régional)	21 966	21 238	18 437
Recherches du lieu de séjour (niv. national)	4 369	3 492	4 436
Recherches du lieu de séjour (niv. régional)	33 296	29 084	34 460
Mesures d'éloignement (mes. national)	13 657	10 336	17 232
Recherches d'objets			
Cas	193 919	196 557	199 604
Signalements	5 465	4 073	3 630
Traces	2 395	2 897	4 041
Objets	148 693	145 979	150 972
Lésés	125 408	141 963	126 159
Recherches de véhicules			
Véhicules	8 732	9 315	10 440
Vélos, motos et NIV volés	40 473	43 517	44 951
Immatriculations	35 142	35 835	37 742
Immatriculations de vélos et de motos	37 202	40 258	40 753
Recherches actives			
Messages urgents (niv. national)	10 018	9 953	9 209
Messages urgents (niv. régional)	3 239	3 104	2 789
Autres messages (niv. national)	1 103	1 091	1 152
Autres messages (niv. régional)	2 817	2 492	3 603

- échange de données au sein de la Confédération (Office fédéral de la justice) et avec les cantons et l'étranger (accords bilatéraux avec l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein).

La «nouvelle recherche de personnes» a été définitivement introduite le 9 février 2010.

Identification biométrique des personnes

La Division Services AFIS ADN est le centre national de prestations de l'Office fédéral de la police pour l'identification biométrique des personnes sur la base d'empreintes digitales et palmaires ou de l'ADN.

Parmi ses mandants figurent les corps de police de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein, l'Office fédéral des migrations (domaine de l'asile), le Corps des gardes-frontière et le Département fédéral des affaires étrangères (octroi de visas).

Les clients reçoivent les résultats de leurs demandes d'identification sous une forme électronique sécurisée. Ces résultats peuvent être utilisés aussi bien à charge qu'à décharge des intéressés. Les prestations sont fournies 24 heures sur 24.

DEMANDES. En 2009, quelque 72 500 demandes d'identification selon la méthode dite des deux doigts (identifications de personnes sur la base des empreintes des deux pouces) ont été transmises aux Services AFIS ADN, les résultats étant transmis au mandant en l'espace de dix minutes au maximum. Les appareils mobiles nouvellement introduits en 2008 couvrent déjà quelque 8 % de ces contrôles rapides. Au total, durant la période sous revue, les Services AFIS DNA ont traité environ 155 000 demandes d'identification (2008: 142 000), dont environ 27 000 sur la base des profils d'ADN (2008: 25 000) et 128 000 au moyen des empreintes digitales (2008: 117 000).

Le nombre de demandes d'identification a donc augmenté de près de 9 % en 2009. Ce travail n'a pu être accompli qu'en améliorant de manière ciblée la formation et le perfectionnement, l'organisation et les processus. Sous l'angle de la qualité, il est intéressant de noter qu'en date du 5 février 2009, les Services AFIS ADN ont obtenu leur accréditation de l'organe d'accréditation suisse SAS selon la norme de qualité ISO 17 025, qui concerne les laboratoires de contrôle.

Avec 6 076 identifications de traces (dont 3753 sur la base de profils d'ADN), le pourcentage de réussite pour l'identification de traces relevées sur les scènes de crime a nettement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 16 %). En outre, dans 800 cas (+ 9 %), on a identifié des liens avec les scènes de crime (concordance entre plusieurs traces) au moyen d'une comparaison des profils d'ADN.

INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE. Dans le cadre du remplacement par étapes, commencé en 2007, des matériels et composants de logiciels obsolètes de l'AFIS, on a lancé en 2009 un projet de remplacement de la banque de données. Simultanément, la qualité des fichiers d'empreintes digitales sauvegardées sera adaptée aux normes internationales en vigueur. A cette fin, quelque 550 000 fiches d'empreintes digitales sont actuellement numérisées dans une nouvelle résolution et transférées dans une banque de données électroniques indépendante de tout fournisseur, ce qui permettra à moyen terme de renoncer à l'archivage sur papier. Le projet sera clôturé en 2010.

Documents d'identité

La section Documents d'identité est responsable de l'établissement des passeports et des cartes d'identité suisses. Elle surveille l'exécution des dispositions légales et l'uniformité de procédure des autorités chargées d'établir ces documents.

Elle supervise les 26 bureaux cantonaux des passeports, les quatre services des passeports d'urgence des aéroports et les quelque 140 représentations suisses à l'étranger et leur communique les instructions relatives à l'établissement de ces documents. La production et l'attribution des documents d'identité aux citoyens se déroulent en étroite coopération avec les communes qui en font la demande, avec les autorités d'établissement et avec les producteurs de documents (Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL et Trüb SA).

En 2009, la Section a examiné 350 demandes de documents d'identité déposées auprès des représentations suisses à l'étranger (autant que l'année précédente). L'établissement d'un document d'identité a été refusé dans 85 cas, parce que la personne requérante était enregistrée dans le système de recherches RIPOLE en vue de son arrestation, suite à un crime ou

un délit, ou qu'elle était impliquée dans une procédure pénale dans son pays de séjour (2008: 46).

La Section contrôle en outre le retrait des documents d'identité des personnes dont la nationalité suisse a été annulée par l'Office fédéral des migrations. Ce cas s'est présenté 126 fois en 2009. 58 annulations ne sont pas encore exécutoires. Pour huit des 68 personnes qui ont définitivement perdu la citoyenneté suisse, les documents d'identité n'ont pas encore pu être retirés. Ces documents sont publiés dans la Feuille fédérale et, au terme du délai de recours, mentionnés dans le RIPOL et dans le Système d'information Schengen (SIS) comme documents non valables.

Par ailleurs, la Section est responsable de l'exploitation et du développement du système d'information relatif aux documents d'identité (ISA), qui contient toutes les données relatives aux passeports et cartes d'identité suisses. Elle contrôle les données introduites dans le système par les autorités d'établissement et procède aux modifications nécessaires. Elle fournit en outre des renseignements concernant les documents d'identité perdus ou volés.

La Section Documents d'identité dispose d'une ligne d'assistance gratuite. Elle peut également être contactée par courrier électronique à l'adresse schweizer-pass@fedpol.admin.ch. Le courriel est très utilisé: en 2009, 3200 demandes ont été traitées par e-mail (2008: 2000). Quant à la ligne d'assistance gratuite, la moyenne est de 30 appels téléphoniques par jour.

DOCUMENTS D'IDENTITÉ FACTURÉS			
	2009	2008	2007
• Passeport 03	259 710	297 750	367 243
• Passeport 06	69 346	61 300	45 529
• Carte d'identité	655 903	672 296	695 898

Informations détaillées sur www.passeportsuisse.admin.ch.

PROJET «PASSEPORT BIOMÉTRIQUE». Sous l'égide du Département fédéral de justice et police, le projet «passeport biométrique» (introduction définitive) prévoit la mise en œuvre des directives et des normes contraignantes de l'UE en matière de passeports biométriques (passeports électroniques) d'ici au 1^{er} mars 2010. Outre la photographie du titulaire, le passeport électronique (passeport 10) contiendra désormais deux empreintes digitales numérisées.

Les bases légales nécessaires à l'introduction définitive des passeports électroniques sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2010. Le référendum ayant abouti le 15 octobre 2008, le souverain a accepté l'introduction générale du passeport biométrique lors de la votation populaire du 17 mai 2009.

La réalisation du système d'information relatif aux documents d'identité (ISA), nécessaire à l'introduction, et de la plate-forme système a progressé en 2009. La plate-forme système est utilisée par fedpol, l'Office fédéral des migrations, le DFAE, le Corps des gardes-frontière et les cantons afin de saisir et de contrôler les données biométriques pour les nouveaux passeports électroniques, les autres documents d'identité biométriques et les visas. En automne, le nouveau système a été testé avec succès sur le terrain en Suisse et à l'étranger.

Grâce à une étroite coopération entre l'entreprise principale, les autres entreprises privées impliquées et l'Office fédéral des constructions et de la logistique, responsable de la production du nouveau passeport, il a été possible de fabriquer en 2009 des lots pilotes de nouveaux passeports électroniques (passeport 10) parfaitement fonctionnels.

Dès novembre, les appareils correspondant au système ont été livrés aux cantons et aux représentations suisses à l'étranger et les collaborateurs ont été formés à Berne ou sur place. Ce déploiement sera achevé sur le territoire national dans les délais prévus d'ici au 1^{er} mars 2010. A l'étranger, le processus se poursuivra jusqu'à la mi-2010.

Coordination des documents d'identité et de légitimation

Le domaine Coordination des documents d'identité et de légitimation (KILA) assume les tâches suivantes:

- acquérir des spécimens de pièces d'identité et de légitimation de tous les pays, les analyser et les décrire, photographier à l'appui, dans la banque de données ARKILA, la collection de pièces d'identité de référence destinée aux services fédéraux et cantonaux;
- collecter des informations relatives à la falsification en vue de tenir à jour la statistique suisse sur la fraude documentaire; exploiter et évaluer la banque de données FRAUDE;
- vérifier des documents étrangers quant aux modalités d'émission, à l'authenticité (du document ou des données personnelles y figurant), au processus de fabrication, aux caractéristiques et éléments de sécurité, etc.;

- administrer et émettre les spécimens suisses (passeport, carte d'identité, permis de conduire, visa, etc.);
- contrôler la qualité au moment de l'émission des documents d'identité suisses (passeport et carte d'identité), apporter son expertise en matière de documents lors de la conception de nouveaux documents (fabrication, éléments de sécurité, techniques d'impression, normes internationales en vigueur, etc.).

BANQUE DE DONNÉES ARKILA. Durant l'exercice sous revue, 274 nouveaux documents ont été décrits et photographiés dans la collection de références de documents d'identité quadrilingue ARKILA.

COLLECTION DE RÉFÉRENCE DE DOCUMENTS D'IDENTITÉ ARKILA			
	2009	2008	2007
• Total des documents disponibles	1 839	1 565	1 376
• Accès à ARKILA	12 064	13 487	12 377
• Utilisateurs	6 544	5 974	5 945

BANQUE DE DONNÉES FRAUDE. Les évaluations des données fournies par les polices cantonales et le Corps des gardes-frontière montrent qu'avec la suppression des frontières UE-Schengen, il est plus difficile de détecter les falsifications et les utilisations abusives de documents émis par les Etats de l'UE. L'abandon des contrôles douaniers directs et les constats de faux documents qu'ils permettaient ne sont que partiellement compensés par le renforcement des contrôles à l'intérieur du pays (env. 10 %).

FALSIFICATIONS DÉCOUVERTES	2009	2008	2007
• Contrôles à la frontière	2 457	3 361	3 186
• Contrôles en Suisse	1 771	1 603	1 656
• Etranger	0	2	1
Total	4 228	4 966	4 843

VÉRIFICATIONS INTERNATIONALES. La qualité générale du service et le déroulement ponctuel du traitement des demandes sont très appréciés des services à l'origine des requêtes.

La diminution du nombre de demandes urgentes soumises à des délais est due à la baisse du taux de contrôle.

VÉRIFICATIONS	2009	2008	2007
• Mandats sans contrôle du délai	523	379	171
• Mandats avec contrôle du délai	112	149	342

PROJET FADO DE L'UE. En 2009 a débuté FADO («False and Authentic Database Online»), de l'UE.

Avec FADO, l'UE propose trois banques de données à différents niveaux d'accès et de qualités différentes:

- PRADO: banque de données documentaires pour tous, accessible par Internet avec une restriction des possibilités de consultation et qualité d'image réduite.
- iFADO: banque de données documentaires pour les services sur le terrain (Corps des gardes-frontière, polices cantonales, services des visas du DFAE, autorités de migration et contrôle des habitants), utile pour la consultation des documents disponibles, comme les documents de voyage, les visas, les timbres d'entrée ou de sortie, les permis de conduire.
- Expert-FADO: banque de données documentaires destinée à la saisie des documents et à l'échange d'informations sur l'utilisation abusive de documents et les statistiques pour au maximum huit spécialistes nationaux des documents.

Comme PRADO est librement accessible par Internet, KILA a recommandé ce produit aux services autorisés, pour une utilisation supplémentaire parallèlement à ARKILA, jusqu'à l'introduction d'iFADO et de Expert-FADO. Des retours d'informations ont montré que la qualité offerte par PRADO n'est pas suffisante pour déceler correctement les falsifications.

Pour des raisons techniques, iFADO et Expert-FADO, qualitativement supérieurs, ne pourront être introduits et utilisés à large échelle en Suisse qu'à partir du printemps 2010.

Recherches de personnes disparues

Les prestations fournies englobent les recherches de personnes disparues depuis longtemps, effectuées à la demande de membres de la famille, de même que des recherches sur le lieu de séjour à la demande d'autorités et d'organisations d'utilité publique en Suisse et à l'étranger.

En 2009, le service a traité au total 170 demandes de recherche écrites, soit une augmentation de près de 10 % par rapport à l'année précédente (2008: 158). Les deux tiers des mandats de recherche portaient sur

des ressortissants suisses et un tiers concernait des ressortissants étrangers. Un peu plus de la moitié des personnes recherchées ont été retrouvées et informées. Dans environ 20 % des cas, les personnes n'ont pas été retrouvées. 15 % des demandes ont été transmises à un autre service pour des raisons de compétence, les autres cas étant soit en cours, soit classés à la fin de l'année. Comparativement à l'année précédente, le nombre de demandes émanant des autorités et des particuliers a nettement augmenté, tandis que les demandes de recherche soumises par des organisations caritatives étaient en diminution.

PARTICULIERS. Les 64 demandes de recherche (2008: 41) visaient pour la plupart des personnes disparues depuis longtemps ou des membres de la famille et autres personnes proches perdus de vue. Il s'agissait souvent de rétablir un contact entre les membres d'une famille en Suisse et à l'étranger. Les demandes de recherche venant de Suisse concernaient surtout des émigrés ou des Suisses vivant à l'étranger, tandis que les demandes provenant de l'étranger visaient des étrangers qui s'étaient réfugiés en Suisse, qui y avaient émigré ou qui y résident. Dans plusieurs cas, des parents demandaient de l'aide pour rétablir le contact rompu avec leurs enfants adultes ou des personnes nées hors mariage étaient à la recherche de leurs parents biologiques ou de leurs demi-frères ou demi-sœurs.

AUTORITÉS. Les autorités ont quant à elles déposé 66 mandats de recherche en 2009 (2008: 38). Une grande part provenait des services de successions cantonaux et des notaires, qui demandaient des enquêtes sur les lieux de séjour d'héritiers en vue du règlement de successions. Certains cas étaient liés à des procédures en cours de déclaration d'absence. La protection consulaire du DFAE a sollicité de l'aide pour retrouver des membres de la famille de ressortissants suisses tombés malades à l'étranger. L'Office fédéral de l'aviation civile a requis quelques recherches d'adresses et des autorités de police ont demandé des clarifications complémentaires. Des représentations étrangères présentes dans notre pays ont demandé de l'aide pour localiser des ressortissants que l'on supposait se trouver en Suisse.

ONG. Les organisations et institutions d'intérêt public ont soumis 26 demandes de recherche (2008: 64). Les demandes de la Croix-Rouge suisse (CRS) ont considérablement baissé par rapport à l'année précédente,

ce que la réorganisation du service de recherche de la CRS contribue à expliquer. La Croix-Rouge a moins adressé de demandes de recherche de personnes issues de pays en guerre ou de régions politiquement instables qui voulaient s'enquérir de proches supposés en Suisse. On a plutôt reçu des demandes de recherche familiale générales visant des proches vivant en Suisse et des demandes isolées quant au séjour de membres de la famille qui avaient fui durant la Deuxième guerre mondiale. Le Bureau suisse pour l'adoption à Zurich a déposé plusieurs demandes de recherche de soutien s'agissant du regroupement d'enfants adoptés et de leurs parents biologiques. Ces recherches ont souvent réservé des difficultés et se sont avérées fastidieuses, mais la gratitude témoignée par les intéressés était telle en cas de recherche fructueuse que ces démarches apparaissent très satisfaisantes.

ENTREPRISES. Des entreprises privées, par exemple des assurances et des banques, ont déposé 14 demandes de recherche du lieu de séjour de Suisses et d'étrangers (2008: 15). Il était question de verser des capitaux de prévoyance.

Législation et protection des données

Le Service juridique est le centre de compétence de l'office qui traite les questions juridiques. Il dirige les projets législatifs de l'office et traite les décisions touchant aux domaines du matériel de propagande incitant à la violence et des interdictions d'entrée. La section évalue les affaires et les projets de l'office sous l'angle juridique et du point de vue de la protection des données. Le domaine Protection des données conseille les collaborateurs et gère les demandes de renseignements ou d'effacement de données.

LÉGISLATION EN MATIÈRE DE POLICE. Le 27 novembre 2009, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'avant-projet de nouvelle loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération. Les cantons, les partis représentés au sein de l'Assemblée fédérale et d'autres milieux intéressés ont jusqu'à la mi-mars 2010 pour prendre position sur ce projet de loi. =Ce projet législatif clôt un processus de réforme qui a été déclenché en 2002 par le regroupement de toutes les

forces de police du DFJP au sein l'Office fédéral de la police. La réunion des éléments épars du droit actuel dans un nouvel acte législatif global permet d'abroger complètement trois lois tout en éliminant d'autres doublons. Cette mesure facilite la vue d'ensemble, sert la transparence et rend la législation fédérale en matière de police aisément applicable.

Seules les tâches et les compétences du Corps des gardes-frontière et de la police militaire demeurent régies par des lois spéciales.

La loi sur les tâches de police rassemble les dispositions légales spéciales visant la coopération policière et l'entraide en matière d'informations de police et leurs principes sont résumés dans une partie générale. Toutes les tâches de police judiciaire assumées par fedpol contre le crime organisé international sont réglementées de manière complète. Les mesures de police prévues par la loi sur l'usage de la contrainte sont élargies (éloignement et tenue à distance; fouille de choses mobilières). Le projet de loi fixe aussi de manière uniforme les conditions liées à l'engagement d'entreprises de sécurité privées dans le domaine de compétence de la Confédération. La nouvelle loi fédérale ne porte aucunement atteinte à la souveraineté cantonale en matière de police.

Informations relatives à l'avancement du projet sur www.fedpol.ch.

TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET PROTECTION DES TÉMOINS.

Le Conseil fédéral a signé en 2008 la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. L'ordre juridique suisse correspond largement à la convention. On ne relève un besoin de réglementation que pour la protection extraprocéduale des témoins. C'est pourquoi, pour mettre la convention en œuvre, on a élaboré en y impliquant les cantons un projet consultatif de loi fédérale sur la protection extraprocéduale des témoins.

L'avant-projet de la loi a été mis en consultation à la fin de novembre 2009 avec le rapport explicatif relatif à la mise en œuvre de la convention. Sur la base de l'évaluation des résultats de la consultation, le Conseil fédéral décidera de la suite à donner, selon ses propres objectifs, d'ici à la fin 2010. Il est prévu de soumettre au Parlement l'arrêté fédéral concernant l'adhésion à la convention dans un message en même temps que le projet de loi sur la protection extraprocéduale des témoins.

LÉGISLATIONS SUR LES ARMES. Au nom de la Communauté européenne, la Commission européenne a signé le Protocole des Nations Unies sur les

armes à feu. Des modifications de la directive de l'UE sur les armes sont dès lors devenues nécessaires. Comme cette modification représente un développement de l'acquis de Schengen, que la Suisse doit adopter, la loi sur les armes devait être soumise à une révision. De plus, du fait de la mise en œuvre de l'acquis de Schengen, des adaptations étaient nécessaires. Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à ces deux modifications de loi en date du 13 mai 2009, après avoir conduit une consultation sur les propositions correspondantes, y compris les modifications requises au niveau de l'ordonnance. Les délibérations parlementaires sur les révisions de la loi ont eu lieu durant les sessions d'automne et d'hiver 2009. Le 11 décembre 2009, les deux projets ont été acceptés en votation finale. Le délai référendaire expire le 1^{er} avril 2010. Les adaptations et la révision y afférente de l'ordonnance sur les armes entreront probablement en vigueur le 28 juillet 2010.

Le 23 février 2009, un comité d'initiative déposait l'initiative populaire «pour la protection face à la violence des armes». La Chancellerie fédérale a constaté sa validité formelle avec 106 037 signatures valables. fedpol a été chargé de rédiger le message, qui doit, conformément à la volonté du Conseil fédéral, demander le rejet de l'initiative sans contre-projet. Le Conseil fédéral a approuvé le message correspondant en date du 16 décembre 2009. Le Parlement délibérera probablement sur l'initiative populaire durant les séances d'été et d'automne 2010. L'initiative sera soumise à la votation au printemps 2011.

LÉGISLATION SUR LES EXPLOSIFS.

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP de la révision de la loi et de l'ordonnance sur les explosifs en vue d'aligner le droit suisse sur la législation européenne en vigueur dans ce domaine.

Il s'agissait en particulier d'harmoniser la réglementation en matière d'autorisations d'importation, d'autorisations pour l'utilisation d'engins pyrotechniques et de marquage des explosifs conformément aux directives de l'UE. La révision a également permis de supprimer quelques incohérences apparues au cours des années d'application de la loi actuelle.

La modification de la loi sur les explosifs a eu lieu dans le sillage de la révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce. Elle a été adoptée par le Parlement en date du 12 juin 2009. Le délai référendaire, fixé au 1^{er} octobre 2009, s'est écoulé sans qu'il en ait été fait usage, de sorte que les modifications entreront probablement en vigueur le 1^{er}

juillet 2010. En outre, en 2009, le DFJP a auditionné les cantons et les milieux intéressés quant à la révision partielle correspondante de l'ordonnance au sujet de substances comportant un danger d'explosion (ordonnance sur les explosifs). L'ordonnance modifiée entrera probablement elle aussi en vigueur au début de juillet 2010.

RÉORGANISATION DE FEDPOL ET DU DDPS.

Suite au transfert du Service d'analyse et de prévention (SAP) de fedpol au DDPS, le Conseil fédéral a décidé le 4 décembre 2009 de mettre en vigueur la loi fédérale sur le renseignement civil (LFRC) au 1^{er} janvier 2010. Il a simultanément arrêté diverses ordonnances d'exécution. Le projet comprenait les actes législatifs suivants: l'ordonnance sur le Service de renseignement de la Confédération, l'ordonnance concernant le Service de renseignement de l'armée, l'ordonnance sur les systèmes d'information du Service de renseignement de la Confédération.

Les compétences maintenues à fedpol ont été regroupées dans la nouvelle ordonnance sur les mesures de police administrative et les systèmes d'information de l'Office fédéral de la police. En contrepartie, on a abrogé l'ordonnance sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure et l'ordonnance sur l'organisation des services de renseignement au sein du DDPS.

DEMANDES DE PROTECTION DES DONNÉES.

Des particuliers soumettent régulièrement des demandes de renseignement quant à divers systèmes d'information exploités par fedpol, afin de savoir s'ils font l'objet d'une recherche nationale ou internationale, ou si fedpol traite des données qui les concernent. A cet égard, les fichiers les plus sollicités sont le système national de recherches RIPOL et le Système d'information Schengen (SIS).

Comme les personnes concernées ont droit à ce que leur demande reçoive le traitement et la réponse d'un service neutre et que le Service juridique n'exploite pas de système d'information, cette tâche est accomplie par le conseiller à la protection des données et des informations de fedpol qui est rattaché à ce service.

En 2009, 281 demandes de renseignements et d'effacement de données ont été traitées concernant les systèmes d'information de police suivants:

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET D'EFFACEMENT DE DONNÉES	
Système d'information	Demandes
• Système d'information Schengen SIS	175
• Système de recherches internationales d'Interpol	25
• Système de recherches national RIPOL pour la recherche de personnes et de véhicules et pour des infractions non élucidées, y compris la recherche d'objets	20
• Système d'information sur le hooliganisme	20
• Système d'empreintes digitales (Automated Fingerprint Identification System AFIS) et système d'empreintes génétiques et profils d'ADN (Combined DNA-Index System CODIS)	6
• Registre des affaires reçues par fedpol et des données issues de l'échange de renseignements avec Interpol IPAS	1
• Système d'analyse et d'enquête relevant de la compétence de poursuite pénale de la Confédération JANUS	1
• Système d'information sur les personnes qui menacent des autorités fédérales ou des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public ou qui menacent la sécurité des bâtiments de la Confédération et sur les personnes menacées BEDRO	1
• Demandes sur tous les systèmes d'informations	32

Ressources

La Division Ressources fournit des prestations à toutes les unités de l'office dans les domaines des finances, du personnel et des services centraux.

FINANCES. Le domaine des finances englobe la planification financière, le budget, les comptes rendus et la supervision des finances, de même que la surveillance de l'ensemble des opérations financières de l'office.

En 2009, l'Office fédéral de la police disposait d'un budget global de quelque 226 millions de francs pour mener à bien les tâches qui lui étaient confiées (2008: 241 millions de francs).

PERSONNEL. En décembre 2009, fedpol comptait 895 collaborateurs (2008: 953). L'Office fédéral de la police réunit des groupes professionnels très divers. Outre les policiers et les criminologues, il s'agit avant tout de juristes, d'économistes, de spécialistes en informatique, d'experts en finance, de psychologues, d'artisans et d'employés de commerce.

70 % de l'ensemble des collaborateurs avaient entre 30 et 42 ans en 2009. La proportion de femmes, stable depuis des années, est en moyenne de 30 %. La part des femmes dans les positions de cadres était de 12 % durant l'exercice sous revue.



LES CRIMINELS PROFITENT AUSSI DE LA MONDIALISATION. Pour que fedpol et ses partenaires nationaux et internationaux puissent garantir la sécurité des personnes, des institutions et des biens, il est impératif que de nombreuses pièces de la mosaïque s'assemblent (photo: une mosaïque à Lisbonne au Portugal).

71 % des collaborateurs sont de langue allemande, environ 21 % de langue française et 7 % de langue italienne. Certains collaborateurs sont de langue rhéto-romane ou d'une autre provenance linguistique.

SERVICES CENTRAUX. La Section Services centraux se compose des domaines suivants: Service Véhicules, Sécurité et technique, Acquisitions, Logistique et Service postal.

Le Service Véhicules est responsable des 134 véhicules composant l'ensemble de la flotte. Il met à disposition des véhicules de location et garantit les transports de représentation. Au total, il a traité 328 demandes de réparation, 267 changements de roues saisonniers et 69 cas de dommage.

Le domaine Sécurité et technique assume les tâches de gestion de la sécurité des personnes et les bâtiments, y compris le système de contrôle des accès

(badge). Son champ de compétences embrasse en outre la gestion des immeubles, la direction des projets de construction et l'organisation des cas d'urgence. Ces prestations couvraient 17 bâtiments en 2009.

Les deux domaines Acquisitions et Logistique fournissent des prestations dans la gestion du matériel, la gestion des locaux et des déménagements, ainsi que dans les domaines de la téléphonie et de la bureautique.

En 2009, 192 déménagements ont été effectués et quelque 900 mutations téléphoniques telles que des connexions spéciales et des installations ont été réalisées pour répondre à 299 demandes.

Le Service postal assure plusieurs fois par jour la distribution du courrier interne et externe. En 2009, il a géré 4 746 distributions de courrier et environ 19 tonnes de courrier entrant, ainsi que près de 6,5 tonnes de courrier sortant. ●

3^e partie **ANNEXES**

•	Summary	78
•	Glossaire	80
•	Index thématique	81
•	Impressum	82
•	Fiches d'information fedpol	
•	Statistiques (CD)	

Summary

ORGANIZED CRIME. The Fedpol 2009 situation report identifies major forms of organized crime and details organized crime groups that are relevant to Switzerland. These groups hailed from Italy, CIS countries, the Democratic Republic of Georgia, southeastern Europe, and West Africa. In 2009 organized crime groups from countries other than these were active in Switzerland too, or were otherwise involved in underhand dealings linked in some way or another to Switzerland. For instance, there were organized criminal groups from the Dominican Republic dealing in cocaine, and Chinese criminal groups that, time and again, were involved in human trafficking, migrant smuggling, and credit card fraud. Besides these were groups from the Lebanon, the Maghreb, Turkey and Jamaica that were chiefly into drug dealing.

Organized crime groups especially from West Africa, eastern and southeastern Europe, and Georgia engaged predominantly in street crime such as street drug dealing, burglary, and robbery. These crimes are highly visible and a threat to the general public. Other groups, essentially from CIS countries and Italy, took advantage of Switzerland more for logistic purposes, to launder money, or as a temporary haven. Their activities can pose a threat to both fair competition and the independence of institutions governed by the rule of law. Their criminal operations and violent acts go unnoticed by the public but have the potential of suddenly emerging.

MONEY LAUNDERING. Essentially, money laundering is the follow-up act to profitable criminal activities. A great many of the proceedings conducted by the Swiss Attorney General's Office in 2009 involved investigations into money laundering offenses. Most of these investigations were made in connection with criminal organizations and predicate offenses to white-collar crimes such as fraud and bribery. The main difficulty in money laundering investigations is not gathering evidence of a suspicious transaction, but rather in investigating the predicate offence. This is especially the case if the criminal offense was committed abroad.

WHITE-COLLAR CRIME. White-collar crime comes in many guises. The Federal Criminal Police predominantly investigates cases of complex investment

fraud. Investigations are rather challenging due to the numerous parties involved, cross-company integration, and international interconnections. Investigators first need to discern criminal offenses, and then in complex and time-consuming investigations conclude from the individual offenses the overall structure of an investment fraud.

BRIBERY. The year under review saw a number of cases where foreign bribes were laundered in Switzerland. There were also cases involving slush funds; two prominent cases concerned two major European corporations. In both cases several people were implicated as having funneled money from corporation's funds to Swiss bank accounts. Part of this money is said to have been forwarded to decisions makers abroad. The successful outcome of investigations involving foreign parties and jurisdictions greatly hinges on whether foreign judicial authorities grant effective legal assistance.

NARCOTRAFFICKING. Groups of ethnic Albanians largely controlled the traffic in heroin in 2009. Compared to previous years, 2009 was marked by an increase in the number of young Serbians who dealt in heroin on the streets in northern and eastern parts of Switzerland. Cocaine traffic was predominantly in the hands of dealers from West Africa and the Dominican Republic. While the heroin market is dominated by a few groups, the cocaine market is more heterogeneous, involving various ethnic groups, for example from the Balkans and Switzerland. Swiss nationals also played a significant role in the cannabis and synthetic narcotics markets as well as in the street-level dealing of heroin.

TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS. Switzerland has lost nothing of its appeal to people traffickers as a target and transit country. Most of the victims of sexual exploitation in 2009 originated from eastern Europe, Asia, South America, the Caribbean, and Africa. There was a noticeable increase in the number of Hungarian women who had fallen prey to people traffickers, and a temporary surge in the traffic in women from Nigeria.

MIGRANT SMUGGLING. Migrant smugglers use Switzerland as a country of destination and transit. Findings of the Federal Criminal Police suggest that in 2009 smugglers chiefly came from Kosovo, Sri Lanka, Turkey, Serbia, China, Afghanistan, India, Iraq, and

Nigeria. Often those who are smuggled have the same nationality as the smugglers. Smuggling migrants is not a trade exclusive to foreign nationals: Swiss citizens are also active as smugglers. There was a significant rise in migrant smuggling from Kosovo in 2009.

COUNTERFEIT MONEY. More forged bank notes and counterfeit coins were seized in Switzerland in 2009 than in previous years. This fact alone does not necessarily suggest higher economic damages, however. Considering the amount of notes and coins in circulation, the amount of counterfeit money seized in 2009 is next to negligible, and the Swiss economy will be hardly affected. At the moment, Switzerland offers little appeal to professional counterfeiters.

TRAFFICKING IN ARTS AND CULTURAL OBJECTS. Until a few years ago, Switzerland was considered a major center for trafficking arts and cultural objects. In response to this, collectors and institutions have taken precautions to be better guarded against this form of crime. Unlike the previous years, 2009 saw no noteworthy cases of theft of prestigious objects of art or thefts of cultural objects for which ransom was demanded. This suggests that precautions taken by museum operators and private collectors started to have an effect in 2009.

INTERNET CRIME AND CHILD PORNOGRAPHY. Information technology and electronic means of communication have become indispensable both in business and private life. Criminals are increasingly knowledgeable about state-of-the-art IT applications, availing themselves of the Internet to plan and carry out classical criminal offenses, safely, free, around the world, and without leaving a trace. The possibility of communicating with others in word, picture, and sound—anononymously, encrypted, and the world over—is essential to all stages of planning crime. Furthermore, one-click hosters allow data to be uploaded easily and anononymously via a Web site and to be made available to others. This technical possibility is widely used, including by those who feel an urge to consume child pornography.

HOOLIGANISM. Violent clashes at soccer and ice hockey games in Switzerland's two major leagues continued to surge. Violent groups also experienced an increase in numbers. Police officers and members of privately commissioned security companies were more often subject of increasingly unrestrained ag-

gression in 2009 than in the past. Also, more pyrotechnical objects, launched as such or used as projectiles, were used at sports games. By contrast, none of the games of the national soccer and ice hockey teams saw any violence. Nor did the 2009 hockey world championships held in Bern and Kloten.

SAFETY OF PEOPLE AND SECURITY OF BUILDINGS. The year under review was marked by a growing propensity by certain people to exert pressure and violence on public institutional structures. There were more instances of official authorities and members of parliament and government being molested, treated with hostility, and even physically threatened. As in previous years, diplomatic missions in Switzerland remained the target of demonstrations or damage to property. Likewise, dignitaries protected under international law often met with growing protest. In a few instances, visits by dignitaries to Switzerland required comprehensive and costly security measures.

TERRORISM AND STATE SECURITY. In 2009, Fedpol also dealt with cases involving terrorism and terrorism financing related to violent Islamist extremism or terrorism in southeastern Europe, North Africa, the Middle East, and the Somali Peninsula. Other areas that kept Fedpol busy were ethnic nationalist extremist activities, in which some members of the various diaspora in Switzerland were involved. The year under review was also marked by a striking number of attacks by animal rights activists against people and institutions. Regarding economic espionage, bank client data theft was also on the increase. ●

Glossaire

ADN	Acide désoxyribonucléique	JANUS	Système informatisé de la Police judiciaire fédérale
AFIS	Automated Fingerprint Identification System	KILA	Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation
ARKILA	Collection de références de documents d'identité et de légitimation	LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
ASF	Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents and Stolen Motor Vehicles	LTBC	Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (Loi sur le transfert des biens culturels)
AWF	Analysis Work File (Fichier de travail d'Europol à des fins d'analyse)	LTTE	Liberation Tigers of Tamil Eelam
Carte d'id	Carte d'identité	MoU	Memorandum of Understanding
CCPD	Centre de coopération policière et douanière	MPC	Ministère public de la Confédération
CE	Centrale d'engagement fedpol	MROS	Money Laundering Reporting Office Switzerland (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent)
CEI	Communauté des États indépendants	NFIP	National Football Information Point
CIVPOL	Civilian Police	ODM	Office fédéral des migrations
CODIS	Combined DNA Index System	OFJ	Office fédéral de la justice
CP	Code pénal suisse	ONG	Organisation non gouvernementale
CPI	Coopération policière internationale	PES	Présentation électronique de la situation
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	PJF	Police judiciaire fédérale
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	RAILPOL	Réseau européen des organisations de polices des chemins de fer
DFJP	Département fédéral de justice et police	RIPOL	Système de recherches informatisées de police
EFC	European Financial Coalition	SAP	Service d'analyse et de prévention
EPEC	Académie de police de l'Europe centrale	SCOCI	Service de coordination national de la lutte contre la criminalité sur Internet
Eurodac	Banque de données des Etats Dublin	SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
Europol	Office européen de police	SFS	Service fédéral de sécurité
FADO	False and Authentic Database Online	SIRENE	Supplementary Information Request at the National Entry
FRAUDE	Banque de données sur la fraude documentaire	SIS	Système d'information Schengen
GAFI	Groupe d'action financière	SPC	Statistique policière de la criminalité
HOOGAN	Système d'information électronique pour la lutte contre la violence lors de manifestations sportives	SPOC	Single Point of Contact
Interpol	Organisation internationale de police criminelle	SRC	Service de renseignement de la Confédération
IP	Interpol	UNCAC	United Nations Convention against Corruption
ISA	Système d'information relatif aux documents d'identité	VIN	Vehicle Identification Number
ISO	International Organization for Standardization	VIS	Système d'information sur les visas
ISP	Institut suisse de police	Vulpus	Système de renseignement de police
IT	Technologie de l'information		

Index thématique

Thèmes	1 ^{re} partie Situation	2 ^e partie Mesures et moyens
Crime organisé	Page 11	Page 38
Blanchiment d'argent	Page 16	Page 66
Criminalité économique	Page 17	Page 38
Stupéfiants	Page 22	Page 44
Traite d'êtres humains / Trafic de migrants	Pages 24 et 25	Pages 41 et 64
Fausse monnaie	Page 26	Page 44
Criminalité sur Internet et pornographie infantine	Page 28	Pages 42 et 57
Hooliganisme	Page 30	Page 56
Sécurité des personnes et des bâtiments	Page 31	Pages 50 et 51

Index thématique concernant les thèmes développés dans la première partie Situation, pour lesquels fedpol a également pris des mesures et engagé des moyens pendant l'année sous revue.

Impressum

CONCEPT ET RÉDACTION	Office fédéral de la police fedpol Interpublicum AG, Ostermundigen Kommunikation Myriam Mauerhofer, Berne
CONCEPTION GRAPHIQUE	Martin Sommer, Büro für Gestaltung, Bâle
MISE EN PAGE	HP Hauser Grafik/Gestaltung, Berne
PHOTOGRAPHIE	Toutes les images de Keystone
IMPRESSION	Merkur Druck AG, Langenthal
DISTRIBUTION	OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne www.publicationsfederales.admin.ch N° d'art. 403.500 F (800 ex.)
COPYRIGHT	Office fédéral de la police 2010 Reproduction du texte autorisée avec mention de la source.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	www.fedpol.ch

Légendes de la couverture

CRIME ORGANISÉ. Des groupes du crime organisé utilisent la Suisse pour blanchir des fonds.

TRAITE D'ÊTRES HUMAINS. Forte augmentation de la traite de Hongroises en 2009.